



Groupe Volta71

LIMEA-FISMA



CAVIONI-FUSTITALIA S.p.A.

**RAPPORT SUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**20
23**

SYNTHÈSE

	LETTRE AUX PARTIES INTÉRESSÉE	06			
	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	08			
	FAITS MARQUANTS 2023	14			
01	QUI SOMMES-NOUS	16	03	LA GOUVERNANCE RESPONSABLE	72
	1.1 Notre histoire	20		3.1 Systèmes de gestion et certifications	80
	1.2 Notre valeurs et principes	22		3.2 Modèle d'organisation 231	86
	1.3 Nos produits et services	26		3.3 Code d'éthique	88
				3.4 Confotmité environnementale et sociale	89
				3.5 Le Bat-Blower	90
				3.6 Vie privée	91
02	PARTIES PRENANTES ET QUESTIONS CLÉS	30	04	PERFORMANCES ÉCONOMIQUES	98
	2.1 Contexte de la durabilité	32		4.1 Le valeur économiques générée et redistribuée	101
	2.2 Les parties prenantes du Groupe	40			
	2.3 Analyse de la matérialité	44			
	2.4 Impacts liés aux questions matérielles	54	05	ASPECTS SOCIAUX	106
				5.1 Le personnel	109
				5.2 Santé et sécurité	116
				5.3 Formation	120
				5.4 L'engagement envers la communauté locale	124

5.5	Écouter et satisfaire les clients	128
5.6	Une relation de confiance avec nos fournisseurs	132

06 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX 142

6.1	La stratégie environnementale du Groupe Volta71	145
6.2	La gestion des matières premières	146
6.3	Adaptation au CBAM	150
6.4	La consommation d'énergie	152
6.5	Les émissions de CO ₂ et lutte contre le changement climatique	158
6.6	Prélèvements d'eau	164
6.7	Déchets	168

07 LA STRATÉGIE ESG DU GROUPE 172

7.1	Indice de corrélation des griffes	178
-----	-----------------------------------	-----

LETTRE AUX PARTIES INTÉRESSÉES



Le Président
Anselmo Pagani

Le Groupe Volta71, créé en février 2022, s'est avéré être une excellente structure pour une gestion intégrée et organique des sociétés du Groupe.

La première édition du rapport de durabilité a été accueillie avec intérêt et enthousiasme. Forts de ce résultat, nous poursuivons la démarche entamée l'année dernière pour fournir à nos parties prenantes un outil d'analyse des performances du Groupe dans le domaine ESG (Environnement, Social et Gouvernance), ainsi que pour illustrer les stratégies de croissance et les défis futurs que nous nous préparons à relever.

Cette deuxième édition, qui fait suite à la première, vise à fournir une représentation claire, complète et transparente de nos activités, de nos projets, de nos engagements et de nos objectifs et réalisations à court et moyen terme, en vue de créer une valeur à long terme pour nos parties prenantes, notre entreprise et notre planète.

L'exercice clos le 31.12.2023 a confirmé l'appréciation des marchés nationaux et internationaux pour les produits fabriqués par les sociétés du Groupe, qui ont consolidé leur part de marché avec un chiffre d'affaires de 50,3 millions d'euros, en ligne avec l'année précédente.

L'engagement en faveur de la responsabilité sociale et du territoire fait désormais partie intégrante des principes et du comportement du Groupe, orienté vers l'excellence technologique, le maintien de hauts niveaux de sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique, ainsi que la formation, la sensibilisation et l'implication du personnel sur les questions de responsabilité sociale.

Les perspectives du secteur pour 2024, en termes de volumes, semblent actuellement très stables, comme le confirment les chiffres des premiers mois. En ce qui concerne les prix de vente, il faut s'attendre à une réduction modé-

rée, conséquence naturelle de la baisse des coûts des matières premières et de l'énergie au cours de l'année précédente. Toutefois, les résultats du Groupe seront inévitablement affectés par toute modification du scénario actuel, en raison de la persistance de facteurs de risque géopolitiques et économique-financiers (évolution des taux d'intérêt et de l'inflation).

Il est important de rappeler que l'acier utilisé pour produire nos emballages est un matériau permanent qui peut être recyclé indéfiniment. L'utilisation d'une tonne de ferraille recyclée permet d'économiser environ 2 tonnes de métaux ferreux de fer. Une fois recyclé, l'acier ne perd aucune de ses propriétés intrinsèques. Un cercle vertueux et un exemple parfait de véritable recyclage.

Nos emballages ne sont pas consommés, mais utilisés. Leur métal sera toujours disponible pour les générations futures. Lorsque les emballages atteignent la fin de leur vie utile, les matériaux sont récupérés pour être réutilisés.

Mais la philosophie de travail du Groupe Volta71 ne serait rien si elle n'était pas fortement soutenue par la volonté, le professionnalisme et la responsabilité de tous ceux qui y travaillent, créant ainsi une collaboration synergique vers des objectifs communs.

La mise en œuvre de mesures visant à lutter contre toutes les formes de discrimination en promouvant l'inclusion, la formation continue, les opérations orientées vers les objectifs, l'organisation, l'optimisation et un profond respect des clients et des fournisseurs constituent la base de notre professionnalisme.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le rapport de durabilité 2023¹ du Groupe Volta71 est le **deuxième rapport annuel ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) publié par le Groupe et a été réalisé dans le but de poursuivre le chemin précédemment entamé vers une communication de plus en plus transparente avec ses parties prenantes. Fournissant un aperçu complet des valeurs, des politiques, des stratégies, des résultats, des projets et des initiatives du Groupe pour l'exercice financier **du 1er janvier au 31 décembre 2023**, ce document jette des bases solides pour un chemin de durabilité, contribuant à l'évolution interne et au changement sur les questions de responsabilité sociale de l'entreprise. Lorsqu'ils étaient disponibles, les **chiffres comparatifs des exercices** précédents, 2021 et 2022, ont été indiqués afin de présenter les tendances de la performance sur un horizon plus long, une période de trois ans, avec des **perspectives jusqu'en 2024** et dans un avenir proche.

Le présent rapport est préparé conformément aux **normes de la Global Reporting Initiative (GRI)** en matière **de rapports sur le développement durable**¹ – définies en 2016 – et à leurs mises à jour ultérieures, en utilisant l'option de rapport «**en référence à**». Ce critère permet une plus grande flexibilité dans l'adaptation des lignes directrices aux besoins et caractéristiques spécifiques de l'organisation. Toutefois, l'approche du Groupe Volta71 prévoit que les rapports sur le développement durable soient progressivement élaborés en se conformant de plus en plus aux normes de la GRI, jusqu'à ce que l'ob-

jectif de rapport «*en conformité avec*»² soit atteint.

Le Groupe s'est engagé dans une voie gagnante, visant à une amélioration continue et progressive, notamment en vue de l'obligation future de se conformer à la **directive sur les rapports de durabilité des entreprises** (CSRD) à partir de 2026, établie par l'Union européenne en 2022. La CSRD vise à améliorer la qualité des rapports et à garantir la comparabilité des données, en prévoyant la production de rapports de durabilité conformes à la norme européenne définie par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (**EFRA**). L'ESRG reprend et souligne le principe de double matérialité, introduit par le précédent 2014/95/UE sur le reporting non financier (NFRD), avec une évolution significative du concept. La *ligne directrice conceptuelle* ESRG 1 «Double **matérialité**» et l'ESRS 2 décrivent le processus à suivre pour l'analyse de matérialité visant à identifier les impacts, les risques et les opportunités en matière de développement durable, en introduisant le concept de double matérialité : la combinaison de la matérialité *d'impact* (c'est-à-dire les impacts significatifs actuels ou potentiels sur les personnes et l'environnement directement liés aux activités, produits et services d'une organisation, y compris les activités en amont et en aval de sa chaîne de valeur) et de la *matérialité financière* (c'est-à-dire les risques et opportunités liés au développement durable qui peuvent affecter positivement ou négativement les flux de trésorerie futurs et donc créer ou éroder la valeur commerciale de l'entreprise à court, moyen ou long terme, en

¹ Les informations GRI rapportées se trouvent dans le tableau d'index du contenu GRI à la fin du document.

² La méthode de reporting "en conformité avec" exige une adhésion totale à toutes les informations de la GRI relatives aux thèmes de reporting significatifs de l'organisation.

affectant son développement, sa performance et son positionnement).

La double matérialité prend en compte deux perspectives différentes, qui doivent être considérées de manière appropriée par l'organisation examinée :

- la perspective «*inside-out*» : c'est-à-dire l'évaluation des risques (impacts négatifs) et des opportunités (impacts positifs) découlant de la gestion des différentes questions ESG par rapport à leur impact sur la performance économique et financière de l'entreprise ;
- la perspective «*outside-in*» : en d'autres termes, l'attention portée aux impacts positifs et négatifs, réels et potentiels, que la gestion d'une question ESG donnée peut générer sur l'environnement et la société.

la lumière de ce qui est sur le point de devenir une obligation réglementaire, le Groupe Volta71 a volontairement préparé son deuxième rapport unifié sur le développement durable, en mettant à jour le contenu du document précédent et son analyse de matérialité de l'impact³. Les questions les plus pertinentes spécifiées et traitées dans le rapport sur le développement durable ont été identifiées et **évaluées** grâce à un processus de **cartographie et d'engagement des parties prenantes** élaboré sur la base de la GRI 3 : cela a permis au Groupe d'entreprendre un processus d'engagement avec ses parties prenantes afin d'établir les sujets d'intérêt sur lesquels l'organisation souhaite s'engager et orienter ses performances vers des **impacts significatifs**.

³ Les normes de la GRI définissent les thèmes importants comme ceux qui "peuvent raisonnablement être considérés comme significatifs dans la mesure où ils reflètent les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'organisation ou influencent les décisions des parties prenantes".

Le parcours du Groupe Volta71 S.p.A. a donc consolidé l'implication de la direction et des employés, dans le but de communiquer aux parties prenantes internes et externes son engagement en faveur d'un développement social, environnemental et économique durable. Dans le but de réduire ou d'éviter l'impact négatif des activités de l'organisation sur l'environnement, il est souligné que la méthodologie du Groupe Volta71 S.p.A. pour la gestion des risques environnementaux prend en compte le principe de précaution, tel qu'il est défini dans le principe 15 de la «**Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**» des Nations Unies (ONU) : «Afin de protéger l'environnement, les États, selon leurs capacités, devraient appliquer largement l'approche de précaution. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement».

D'autre part, en ce qui concerne la recherche de la justice sociale et la reconnaissance universelle des droits de l'homme au travail, la promotion des opportunités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité et de sécurité, le Groupe Volta71 se réfère aux normes internationales du travail établies par les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Ces normes fixent les limites du travail décent et garantissent le développement économique et social, représentant ainsi une composante essentielle pour assurer que la croissance économique aille de pair avec le bien-être social.

Enfin, les principes de gouvernement d'entreprise du G20 et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui constituent la norme internationale en matière de gouvernement d'en-

treprise, ont été examinés. Ces principes aident les décideurs politiques à évaluer et à améliorer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la gouvernance d'entreprise, dans le but de soutenir l'efficacité économique, la croissance durable et la stabilité financière. Les principes directeurs ont été révisés en 2023 pour tenir compte des évolutions récentes des marchés de capitaux et des politiques et pratiques de gouvernance d'entreprise, et fournissent des orientations nouvelles et actualisées sur les droits des actionnaires, le rôle des investisseurs institutionnels, la publication d'informations par les entreprises, les responsabilités des conseils d'administration et, pour la première fois, la durabilité et la résilience, afin d'aider les entreprises à gérer les risques et les opportunités liés au climat et à d'autres aspects de la durabilité. Les principes ont été publiés pour la première fois en 1999, puis révisés et approuvés par les dirigeants du G20 en 2023.

Les **entreprises incluses dans le champ d'application du rapport sont les** suivantes

- **Limea-Fisma** Imballaggi metallici S.p.A. Via Alberto Einstein, 38-44, 20010 Marcallo con Casone MI;
- **Cavioni-Fustitalia S.p.A.** Viale Longarone, 21-25, 20058 Zibido San Giacomo (MI);
- **Ferlatta Centro Di Servizi S.p.A.** Via dei Mille 12, 20010, Bernate Ticino (MI);
- **Volta71 S.p.A.** Viale Longarone, 21-25, 20058 Zibido San Giacomo (MI).

Le rapport a été préparé avec l'assistance technique et méthodologique d'IMQ eAmbiente S.r.l., une société d'ingénierie et de conseil en environnement et en énergie, et n'a pas été vérifié par des tiers.

Pour plus de détails sur les objectifs, les indicateurs et les réalisations, ou pour des commentaires sur ce document, veuillez envoyer une demande à amministrazione@limeafisma.it.

FAITS MARQUANTS 2023



Ferlatta Centro Servizi S.p.A. a reçu un certificat de durabilité de **SCHÜTZ TICKET SERVICE** pour l'année 2023 pour avoir soumis 232 IBC (intermediate bulk containers) à un processus de reconditionnement.



Conclusion du processus d'adoption du **modèle 231** dans la société Limea-Fisma S.p.A. Code d'éthique et plateforme de dénonciation disponibles sur le site web.

Limea-Fisma S.p.A. a mis à jour la **notation Ecovadis** : la notation est restée stable avec la médaille d'argent, mais il y a eu une amélioration des paramètres.



Installation d'un système de **refroidissement/chauffage** à Ferlatta, qui rationalise la consommation de gaz.



Participation à l'événement **"Together Toward 2030"** en décembre 2023 à Venise, concernant les actions entreprises et les actions futures vers les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations unies.



Chiller installés sur les différentes lignes de production pour rationaliser l'utilisation et la consommation d'eau chez Limea-Fisma S.p.A.

01

1.1 Notre histoire

1.2 Nos valeurs et principes

1.3 Nos produits et services



QUI SOMMES- NOUS ?

Le **Groupe Volta71**, fondé en février 2022, détient toutes les actions de Limea-Fisma S.p.A., Cavioni-Fustitalia S.p.A. et 88 % de Ferlatta Centro Servizi S.p.A., toutes situées dans la province de Milan.

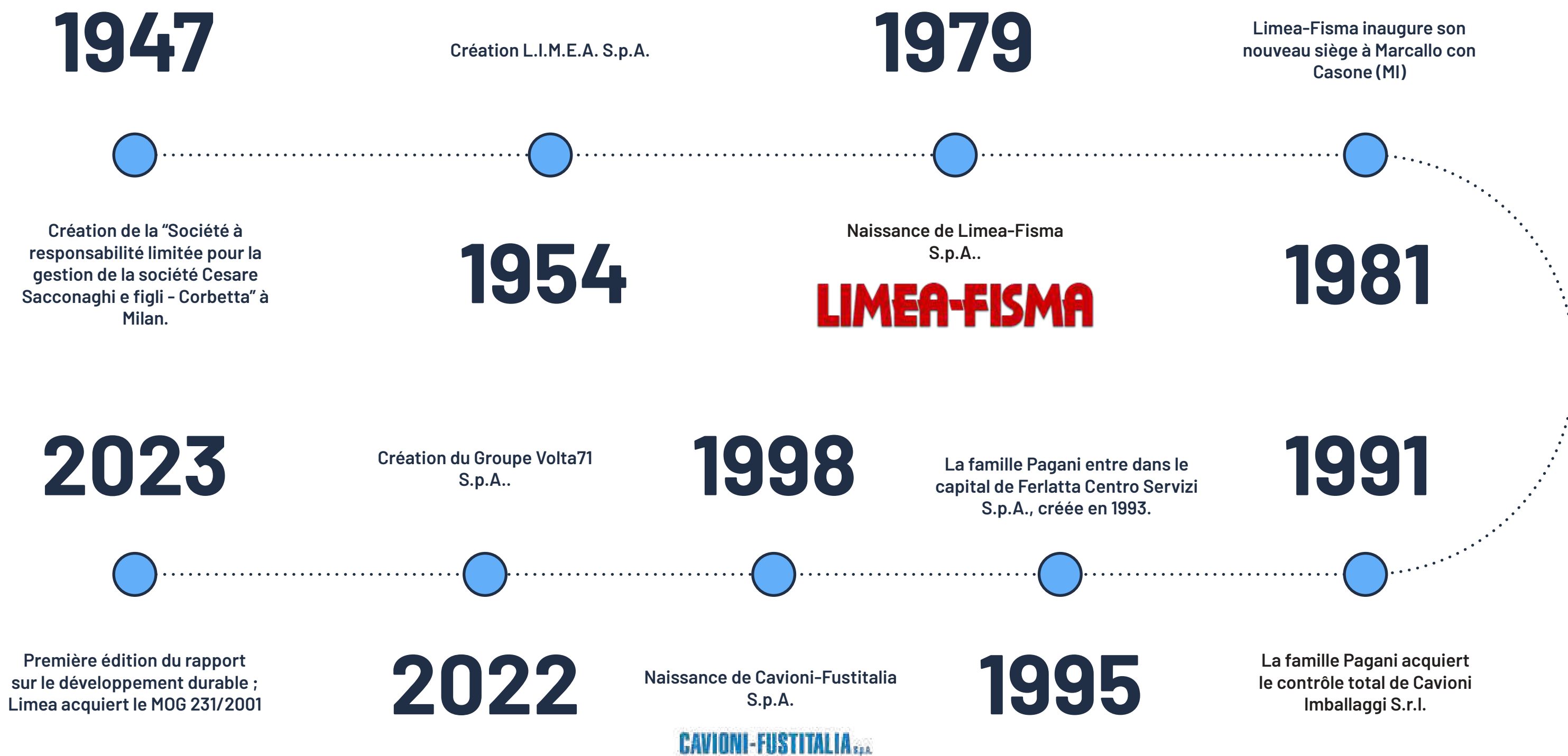
La structure organisationnelle récemment mise en place, tout en maintenant pratiquement inchangée la configuration des entreprises membres, favorise une gestion intégrée et plus organisée des entreprises appartenant au Groupe.

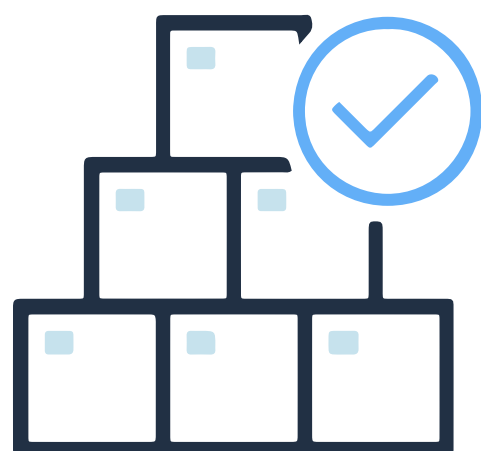
Fondée en 1947, **Limea-Fisma S.p.A.** est l'un des principaux fabricants italiens d'emballages en fer-blanc à usage industriel, fournissant une large gamme de conteneurs homologués pour le transport de marchandises dangereuses. Aujourd'hui, l'entreprise est un point de référence sur le marché international, allouant 76,56 % de sa production aux marchés de l'Union européenne, de la Grande-Bretagne, du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Cavioni-Fustitalia S.p.A., qui fait également partie du Groupe Volta, est spécialisée dans la production d'emballages métalliques pour le marché national et international. Fondée en 1998, Cavioni-Fustitalia S.p.A. se distingue par son savoir-faire, son expérience dans le secteur de la «ligne générale», sa flexibilité, l'utilisation de technologies de pointe et sa rapidité d'exécution.

Ferlatta Centro Servizi S.p.A., fondée en 1993, complète l'offre du Groupe. Leader dans le secteur de la lithographie sur métal, elle fournit des services de vernissage et d'impression offset de haute qualité sur des plaques métalliques pour des clients de divers secteurs du marché.







QUALITÉ DES PRODUITS

GARANTIR aux clients des produits de plus en plus performants grâce à une collaboration avec des fournisseurs de premier plan ;

L'UTILISATION de technologies de pointe pour soigner le produit aux différents stades de la transformation, grâce à des machines et des équipements innovants ;

ÉLARGIR the range of packaging approved for the transport of dangerous goods in accordance with current regulations ;

OPÉRER des contrôles stricts, en testant chaque emballage conformément à la politique du système de gestion de la qualité.

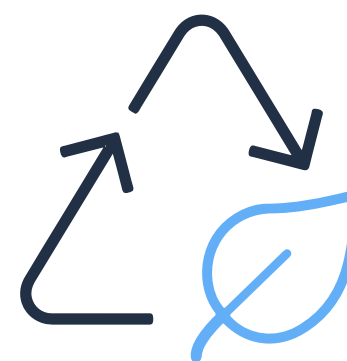


L'ORIENTATION CLIENT

ÉCOUTER ATTENTIVEMENT les besoins des clients afin de leur offrir des solutions sur mesure, la meilleure qualité de produit et une compétitivité maximale pour faire face au marché international ;

CONSTRUIRE DES RELATIONS de confiance avec les clients qui nous permettent de connaître leurs besoins à l'avance et de les soutenir en temps réel dans la gestion des commandes, la lithographie et la personnalisation ;

ASSURER des livraisons *en flux tendu* et, si possible, un service de gestion des stocks personnalisé en fonction des besoins des clients.



DURABILITÉ

ATTEINDRE le développement durable avec la réalisation d'une économie circulaire structurelle et durable ;

GARANTIR aux clients un achat responsable des matières premières en lançant des initiatives à faible impact à chaque étape du processus de production ;

PROMOUVOIR la récupération des matériaux et les politiques de recyclage connexes dans une optique de lutte contre le gaspillage et de respect de l'environnement ;

RÉDUIRE la consommation d'énergie comme à Limea en installant des panneaux photovoltaïques.



INNOVATION

AMÉLIORER continuellement la connaissance des produits en fonction des demandes du marché et des principes de durabilité, en recherchant des innovations technologiques et organisationnelles susceptibles d'améliorer les performances globales du Groupe ;

PROMOUVOIR le développement constant des systèmes informatiques, en assurant la réduction des erreurs, l'efficacité, l'identification et la traçabilité des matières premières, des composants et des produits semi-finis.



SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION

RESPECTER les réglementations contractuelles nationales, européennes et internationales, les exigences obligatoires et volontaires en matière de produits et de processus, inhérentes aux domaines de l'industrie, de la comptabilité et de la gestion du personnel ;

ÉLABORER une politique de sécurité au travail comprenant la prévention des accidents et la promotion de la santé au travail ;

METTRE EN ŒUVRE un système de gestion axé sur les processus, conformément à la norme EN ISO 9001, et promouvoir l'amélioration continue afin de fournir des produits et des services hautement qualifiés ;

METTRE EN PLACE des méthodes de travail permettant une identification et une traçabilité correctes des produits, afin de garantir la transparence et la qualité de chaque emballage.



EXPÉRIENCE

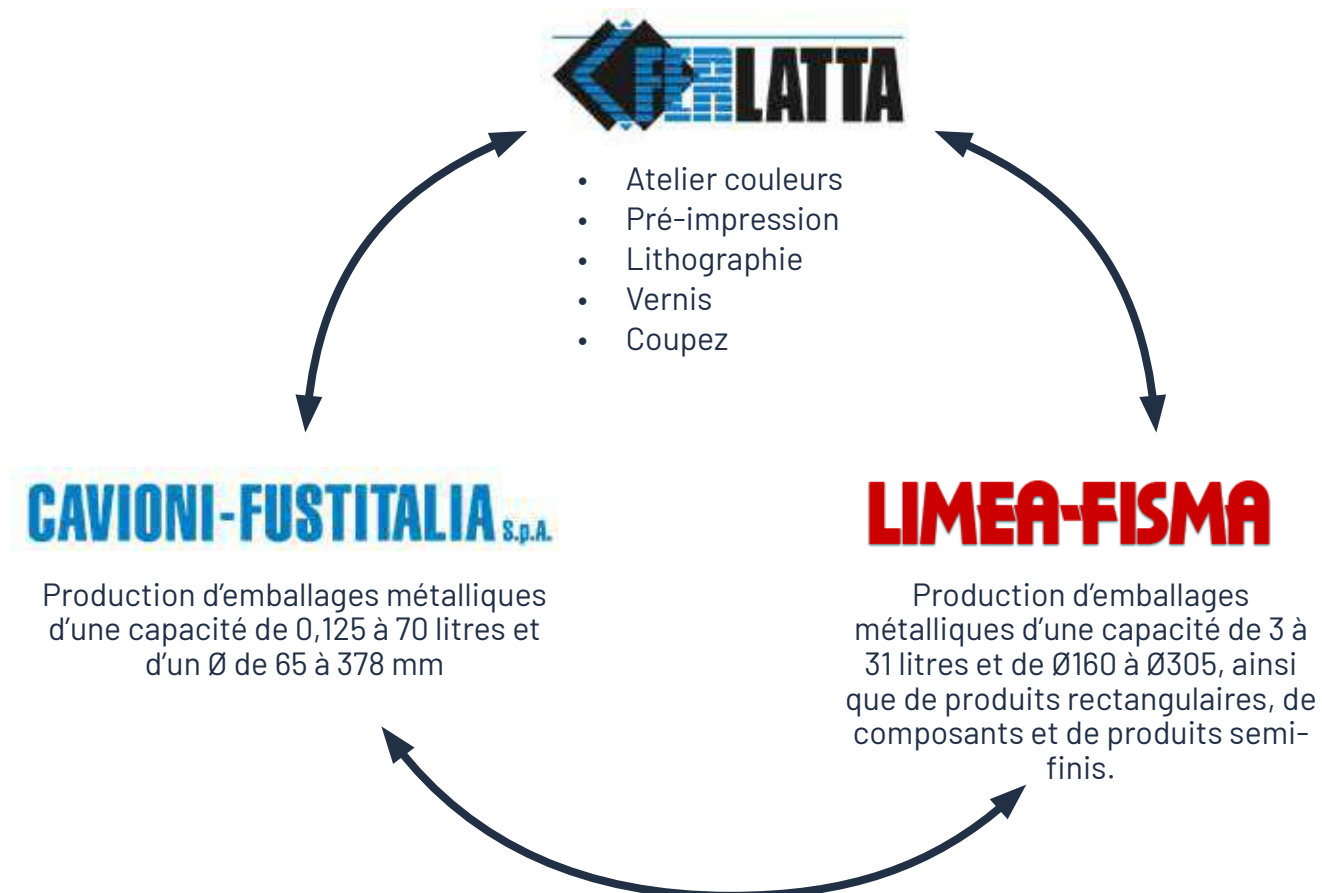
Les personnes sont le cœur du Groupe, sa ressource la plus authentique et la plus importante.

Le Groupe se caractérise par un personnel hautement expérimenté et spécialisé dans tous les domaines couverts, ce qui est garanti par le très faible taux de rotation du personnel.

Le Groupe Volta71 intègre la chaîne de production de l'emballage métallique en interne, grâce au travail coordonné de ses trois sociétés membres.

En particulier, Limea-Fisma et Cavioni-Fustitalia sont spécialisées dans la production de **Tonnelet, de seaux, de fûts** et de **boîtes de conserve**. Elles adoptent une approche sur mesure pour offrir aux clients la solution la mieux adaptée à leurs besoins.

Ferlatta Centro Servizi excelle dans le secteur de la **lithographie, en proposant** le vernissage et l'impression offset sur plaques métalliques. Ces activités requièrent un haut niveau d'expertise et l'utilisation de technologies de pointe qui, associées à un contrôle continu, garantissent la fiabilité et l'efficacité des processus.



EMBALLAGE MÉTALLIQUE

La vaste gamme et la qualité des emballages à usage professionnel, associées à un service clientèle constant et à la possibilité de personnaliser au maximum les produits, ont permis à Limea-Fisma de conquérir le marché international.

Dans les années 1960, l'entreprise a commencé à se développer à l'étranger grâce à une idée révolutionnaire : les godets coniques, faciles à empiler, ce qui permettait d'économiser de l'espace et de réduire les coûts de transport.

Les premiers pas ont été faits vers les pays arabes du Golfe. Aujourd'hui, après 76 ans, Limea-Fisma est présente dans plus de 30 pays.

Cavioni-Fustitalia produit également une large gamme d'emballages, dans le but d'élargir constamment son offre aux clients et d'être à l'avant-garde des nouvelles technologies.

Limea-Fisma S.p.A. et Cavioni-Fustitalia S.p.A. proposent tous deux différents types de poignées et de couvercles et disposent de versions homologuées pour le transport de marchandises dangereuses.

SERVICES AUXILIAIRES

Ferlatta Centro Servizi S.p.A. traite le fer-blanc avant qu'il ne parvienne aux principaux fabricants de conteneurs en métal. L'entreprise propose les services suivants :

- **Laboratoire de couleurs** : Ferlatta dispose d'un laboratoire de couleurs interne doté d'un système avancé de gestion des couleurs et de techniciens expérimentés et qualifiés qui peuvent ajuster la couleur avec une extrême précision, garantissant un résultat fidèle sur le métal ;
- **Pré-impression** : le personnel hautement qualifié du département de pré-impression (photolithographie) utilise des logiciels et des équipements de pointe. Du prototypage à la mise en page, le personnel travaille en totale synergie avec le client pour garantir un résultat optimal et unique ;
- **Lithographie** : grâce à une étroite collaboration avec les entreprises de recherche et de développement de l'industrie graphique, Ferlatta S.p.A. imprime avec des encres UV LED et conventionnelles ;
- **Peinture** : l'entreprise dispose de trois lignes de peinture et propose tous les types de finitions externes et internes, en fonction des exigences du produit ;
- **Découpage** : le service consiste à découper des bobines de fer-blanc et de fer-blanc laminé à froid d'une épaisseur de 0,17 à 0,60 mm. Conformément aux spécifications de la norme européenne UNI EN 10202, les tests nécessaires sont effectués pour garantir la qualité du fer-blanc et obtenir ainsi les meilleurs résultats lors des traitements ultérieurs.

02

2.1 Contexte de la durabilité

2.2 Les parties prenantes du Groupe

2.3 Analyse de la matérialité

2.4 Impacts liés aux questions matérielles
THEÈMES ENVIRONNEMENTAUX
QUESTIONS SOCIALES
QUESTIONS DE GOUVERNANCE

PARTIES PRENANTES ET QUESTIONS CLÉS



CONTEXTE DE LA DURABILITÉ

Le secteur de l'emballage en acier en Italie est fortement orienté vers la durabilité, un thème central pour les entreprises opérant dans ce domaine : ces matériaux, étant permanents, peuvent être recyclés à 100 % et indéfiniment, ce qui réduit considérablement l'impact sur l'environnement. Le Groupe Volta71, qui est membre d'**Anfima**, l'association nationale des fabricants d'emballages métalliques et assimilés, en est un exemple significatif.



plus de 50 entreprises italiennes	4.300 employés	700.000 tonnes d'acier et d'aluminium consommées
--------------------------------------	-------------------	--

Anfima soutient ses entreprises membres en leur fournissant des informations fondamentales sur la durabilité et l'impact environnemental de la production et de l'utilisation des emballages métalliques. Pour faire connaître l'exceptionnelle circularité des emballages en acier et en aluminium, Anfima travaille en étroite collaboration avec le **CIAL** (Consortium national pour les emballages en aluminium) et **Ricrea**, le consortium national pour le recyclage et la valorisation des emballages en acier, dont Li-mea-Fisma et Cavioni-Fustitalia sont des membres actifs.



487.548 t
emballage en acier mis
à la consommation

428.043 t
emballages en acier
envoyés au recyclage⁴

Ricrea est l'un des sept consortiums de la chaîne d'approvisionnement qui font partie du système **CONAI** (Consortium national de l'emballage), qui compte au total 317 entreprises membres, dont des producteurs de matières premières et d'emballages en acier.⁴ Captant l'intérêt croissant des consommateurs pour la durabilité des emballages métalliques, Anfima coordonne la campagne de communication « **Le métal est recyclé pour toujours** »⁵, lancée au niveau national par le CIAL et Ricrea et au niveau international en 2014 par Metal Packaging Europe, l'association européenne des fabricants d'emballages métalliques. Toutes les entreprises du Groupe sont membres de Metal Packaging Europe, l'association qui représente plus de 450 fabricants d'emballages métalliques en Europe, démontrant ainsi leur engagement en faveur de l'environnement et de l'innovation.



⁴ <https://www.consorzioricrea.org/2024/04/12/riciclo-degli-imballaggi-in-acciaio-da-record-litalia-raggiunge-1878-largamente-superato-lobiettivo-europeo-per-il-2030/>

⁵ <https://www.cial.it/mrf/>

La campagne a un ton éducatif et populaire clair, visant le Groupe cible social des consommateurs et des entrepreneurs: l'objectif est de **sensibiliser au potentiel durable de ces matériaux**, en communiquant leurs qualités permanentes et leur recyclabilité infinie. La campagne, qui utilise à la fois les médias et les réseaux sociaux, a également inclus la distribution du logo dans toute l'Europe, une tâche que Limea-Fisma et Cavioni-Fustitalia ont réalisée pour l'année 2023. Le **logo Metal Recycles Forever**, adopté par Metal Packaging Europe, a été créé pour transmettre efficacement des messages sur la durabilité des emballages fabriqués à partir d'acier et d'aluminium, qui sont des matières premières permanentes. Simple et sans ambiguïté, il élimine le désordre et la confusion créés par la fragmentation actuelle des messages de communication environnementale.

Cela dénote un contexte socio-économique caractérisé par une forte focalisation sur la question de la durabilité, en particulier sur la gestion vertueuse des matières premières, qui a vu **une forte collaboration entre les entreprises et les différentes entités du secteur** se renforcer au cours de la période de deux ans couverte par le rapport. En outre, la promotion de campagnes de sensibilisation met en évidence un engagement concret en faveur de la réduction de l'impact environnemental par la promotion de bonnes pratiques d'économie circulaire. Cette approche permet non seulement de protéger l'environnement, mais contribue également à la création d'un système de production plus efficace et responsable.

Pour preuve, des données⁶ significatives sur le recyclage de l'acier en Italie montrent que le pays est confirmé, même en 2023, comme un exemple d'excellence européenne en matière de collecte sélective de l'acier, le **matériau le plus recyclé en Europe**.

⁶ <https://www.consorzioricrea.org/2024/04/12/riciclo-degli-imballaggi-in-acciaio-da-record-litalia-raggiunge-l878-largamente-superato-lobiettivo-europeo-per-il-2030/>



COLLECTE ET RECYCLAGE

En 2023, 490 223 tonnes d'emballages en acier ont été collectées, soit une moyenne de **4,8 kg par habitant**. Cela représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

TAUX DE RECYCLAGE

Un taux de recyclage de **87,3 %** a été atteint pour les emballages en acier, dépassant les objectifs européens fixés à 80 % pour 2030.



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET D'ENVIRONNEMENT

Le recyclage des 428 043 tonnes d'emballages en acier a permis d'économiser **6 625 TJ d'énergie primaire** et d'éviter l'utilisation de 450 000 tonnes de matières premières vierges et la dispersion de **539 000 tonnes d'équivalent CO₂**.

Au niveau national, la gestion des déchets d'emballages en acier est confiée au consortium Ricrea, dont l'objectif est de maximiser les avantages environnementaux du recyclage. Les emballages en acier subissent des traitements spécifiques dans les usines de valorisation, tels que le **criblage, le broyage, le détagage, la réduction volumétrique et la régénération**, afin de les préparer au recyclage ou à la réutilisation. La réintroduction de matières premières secondaires dans le cycle de production **permet d'économiser de l'énergie et des matières premières** et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi de manière significative à la lutte contre le changement climatique.

Outre la réduction de l'impact sur l'environnement, la valorisation des emballages en acier génère des **avantages économiques** directs - par la réduction des dépenses en matières premières importées - et indirects, par la monétisation des avantages environnementaux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces résultats encourageants peuvent être attribués aux nombreuses initiatives de communication menées au niveau national et local, ainsi qu'à la **synergie** et à la **collaboration** bien structurée entre tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Le **Groupe Volta71**, fort de l'orientation vers la durabilité qui caractérise ses trois entreprises, continue de se concentrer sur sa stratégie de durabilité en participant à des événements publics, en améliorant structurellement la gouvernance et la gestion des ressources humaines, et en équipant et en formant efficacement le personnel. Avec le renouvellement du premier rapport de durabilité pour 2023, le Groupe promeut une communication et une divulgation transparentes sur la durabilité dans son secteur, en vue d'un alignement complet sur les objectifs européens.

En 2023, l'adhésion aux principes de responsabilité sociale et territoriale est confirmée comme un élément essen-

tiel de l'éthique et des pratiques opérationnelles du Groupe, qui se concentrent sur l'excellence technologique, le maintien de normes de sécurité élevées, la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique, ainsi que sur la formation, la sensibilisation et l'implication des employés.

Le Groupe obtient également des certifications de plus en plus poussées et standardise progressivement les politiques et procédures ESG pour les trois entreprises, **Limea-Fisma, Cavioni-Fustitalia et Ferlatta, afin d'aller au-delà des réglementations existantes et des normes industrielles élevées.**

Pour l'avenir, l'objectif est de continuer à travailler dur et sérieusement pour consolider et même améliorer les résultats obtenus.

ÉVALUATION D'ECOVADIS



En 2023, **Limea-Fisma a également remporté une médaille d'argent dans l'évaluation de la durabilité d'EcoVadis**, l'un des systèmes d'évaluation ESG les plus populaires qui surveille les performances en matière de durabilité dans plus de 220 secteurs.

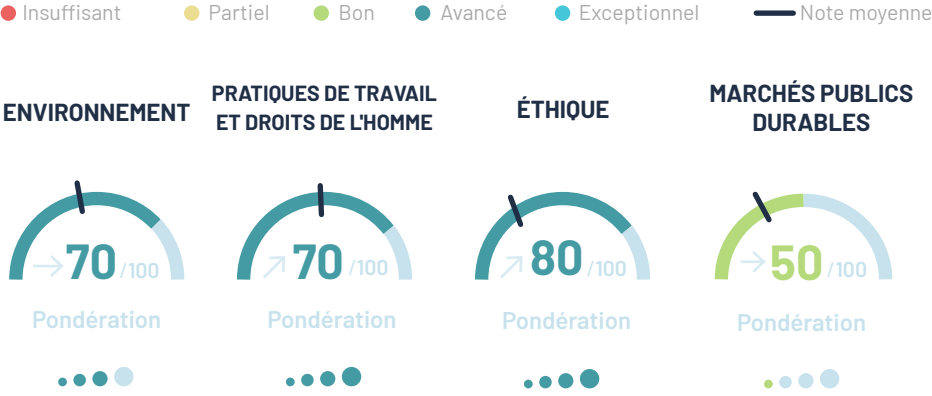
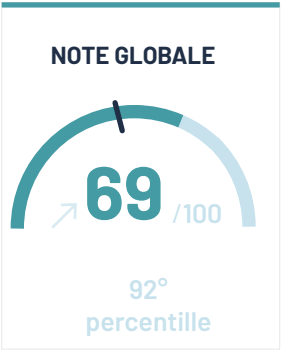
La manière dont les principes ESG et RSE sont intégrés dans la structure de l'entreprise et de la direction a été analysée spécifiquement pour Limea-Fisma en fonction de quatre macro-domaines :

- L'environnement ;
- Pratiques de travail et droits de l'homme ;
- Éthique ;
- Achats durables.

Il convient de souligner l'amélioration **globale du** classement des performances ESG de l'entreprise, en particulier dans le domaine du **leadership éthique**, où elle a obtenu le score le plus élevé, mais aussi dans le domaine social, avec les **pratiques de travail et le respect des droits de l'homme**. L'entreprise dispose d'un système avancé de gestion des questions éthiques et a stratégiquement mis en œuvre des mesures et des politiques appropriées, qui seront décrites dans les chapitres suivants.

Ce résultat consolide la position de Limea-Fisma parmi les entreprises évaluées par EcoVadis ayant les niveaux de durabilité les plus élevés – quel que soit le secteur – et dans la **première moitié des** entreprises du secteur évalué, démontrant clairement l'engagement fort de Limea-Fisma à promouvoir la durabilité dans tous les aspects de son activité.

Performance en matière de développement durable



Motivé par la conviction de l'importance des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), le Groupe Volta71 a abordé la rédaction du **rapport de durabilité 2023** avec une responsabilité et un engagement renouvelés, afin de suivre et d'améliorer ses performances sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette année encore, il reste fondamental d'informer et d'impliquer toutes les parties prenantes du Groupe dans le parcours de durabilité, en partageant les résultats obtenus dans chaque domaine ESG.

Afin de rendre compte de manière claire et transparente des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses activités, le Groupe Volta71 a d'abord identifié ses parties prenantes de référence, ou porteurs d'intérêts, c'est-à-dire les personnes les plus affectées par les décisions et les activités du Groupe.

ACTIONNAIRE	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	OUTILS D'INTERACTION
Salariés	- Égalité des chances - Clarté des objectifs et des systèmes de récompense - Formation et développement professionnel - Un environnement de travail stimulant et sûr - Implication dans la vie de l'entreprise - Promouvoir le bien-être, la santé et la sécurité	- Plans de formation - Dialogue direct avec la direction des ressources humaines - Représentants syndicaux
Clients	- Qualité du service - Fournir des produits et des services respectueux de l'environnement - Informations détaillées sur l'impact du produit	- Réseau de vente - Dynamique du marché - Participation aux évaluations de la satisfaction des clients, aux évaluations ESG, etc. - Site web et retour d'information social
Communautés et autorités locales	Soutien et développement régional	- Organisation d'événements et de réunions avec les communautés locales - Dons et projets
Fournisseurs	- Continuité de l'approvisionnement - Respect des obligations contractuelles	- Rapport quotidien - Évaluations des fournisseurs, questionnaires d'évaluation, etc. - Audits de tiers

Associations professionnelles	• Implication et information en temps utile sur les questions pertinentes pour la population de l'entreprise • Des mises à jour sur l'état d'avancement des plans de développement de l'entreprise	• Bureaux des députés, commissions • Conférences, réunions • Bulletins d'information, autres canaux
	Organes de régulation • Respect des réglementations générales et sectorielles	• Instruments conventionnels • Réunions spécifiques

La matérialité est un outil de décision clé qui guide les entreprises dans la préparation de leurs rapports de développement durable et dans la définition ultérieure de leurs stratégies. Elle implique l'inclusion d'informations sur les aspects qui ont un impact significatif sur la capacité de l'entreprise à générer de la valeur à long terme, à la fois pour l'entreprise elle-même et pour les principales parties prenantes.

Dans le contexte de la **matérialité**, le terme «**matériel**» fait **référence** à toutes les questions qui influencent les décisions, les actions et les performances du Groupe et de ses parties prenantes. Dans cette optique, le Groupe Volta71 a lancé un processus d'écoute et de dialogue sur les questions de développement durable pertinentes pour sa stratégie et ses parties prenantes, et a réalisé sa deuxième analyse de matérialité.

Dans cette optique, le Groupe Volta71 a renouvelé sa matérialité conformément au nouveau processus opérationnel appelé **Impact Materiality** de la **Global Reporting Initiative** (GRI), mis à jour par la norme de reporting de la GRI en 2021. L'objectif était de mettre davantage l'accent sur l'identification des enjeux matériels en utilisant les **métriques d'impact** comme élément distinctif pour déterminer objectivement et, dans la mesure du possible, quantitativement l'étendue réelle des enjeux matériels identifiés. En fait, cette approche consiste à identifier les principaux impacts pour chaque thème afin de créer une image aussi objective que possible de la manière dont l'entreprise crée ou érode de la valeur dans des domaines qui affectent les per-

sonnes, l'environnement et l'entreprise elle-même.

Il s'agit des **phases opérationnelles au cours desquelles** le Groupe a participé à une réévaluation de ses thèmes matériels :

Analyse du contexte organisationnel

L'objectif de cette première phase était de définir le cadre des activités du Groupe et de comprendre les principaux domaines affectés par ses opérations. L'analyse du contexte s'est appuyée sur l'analyse de matérialité précédente pour mettre en évidence les attentes et les perceptions des parties prenantes internes et externes. En outre, des informations supplémentaires ont été obtenues en analysant le contexte à partir de diverses sources, notamment :

- Lignes directrices du Sustainability Accounting Standards Board (**SASB**) pour le secteur des «**Conteneurs et des emballages**» ;
- la MSCI ESG Industry Materiality Map pour le sous-secteur «Materials» (matériaux) «**Metal, glass and plastic containers**» (**conteneurs en métal, en verre et en plastique**) ;
- les lignes directrices publiées par l'**EFRA**G (l'organisme de soutien technique de la Commission européenne) pour le secteur ESRS «Metal Processing», identifiant le sous-secteur «**Manufacture of light metal packaging**» comme le contexte le plus proche de celui du Groupe.

Cette étude a permis d'identifier deux thèmes matériels supplémentaires qui ont complété la matérialité du Groupe Volta71 pour l'année de reporting ESG 2023. Cela porte le nombre total de thèmes matériels à **neuf**.

Identifier et évaluer l'importance des impacts

Les normes GRI identifient **quatre types d'impact** : les impacts positifs réels, les impacts positifs potentiels, les impacts négatifs réels et les impacts négatifs potentiels.

Pour identifier les 71 impacts du Groupe Volta71 selon ces typologies, l'option du focus Group a été choisie, une discussion collective impliquant les principales parties prenantes internes telles que le Comité de développement durable et les représentants des principales fonctions de l'entreprise, afin d'obtenir une vision systémique de l'entreprise. En partant de ce qui a été présenté dans le rapport 2022 en termes d'impacts positifs et négatifs, le Groupe a identifié les impacts associés à chaque question matérielle pour les quatre types mentionnés ci-dessus, ce qui a donné lieu à une discussion constructive entre les parties prenantes et a généré une plus grande prise de conscience des zones d'impact individuelles considérées comme significatives pour tous.

Par la suite, les mêmes parties prenantes internes qui ont participé à la séance plénière d'identification ont attribué en collaboration une **note d'importance** à chaque impact, en suivant les variables de référence proposées par la GRI, sur la base d'une échelle de référence numérique valable pour tous les impacts identifiés. En particulier, les éléments suivants ont été pris en considération pour évaluer l'importance de chaque impact :

- **Échelle** → L'échelle d'un impact fait référence à l'ampleur de son effet, potentiel plutôt que réel ;
- **Portée La portée** → fait référence à l'étendue de l'impact ou à ce qui pourrait être touché (par exemple, le

nombre de personnes affectées ou l'étendue du phénomène) ;

- **Quantifier la probabilité** → que l'impact se produise ;
- **Préjudice irréparable** → Le préjudice irréparable se définit comme la difficulté de réparer ou de restaurer le résultat du préjudice.

L'évaluation de l'importance des impacts ESG varie selon le type considéré : pour les impacts positifs réels, l'**importance est** déterminée par le produit des variables Échelle et Portée, en relation avec la probabilité de réalisation de l'avantage dans le cas des impacts positifs potentiels. Les impacts négatifs réels sont également le produit des variables Échelle et Portée, mais en relation avec l'irréparabilité du dommage, tandis que les impacts négatifs potentiels prennent en compte la relation avec l'irréparabilité et la probabilité de survenance du dommage.

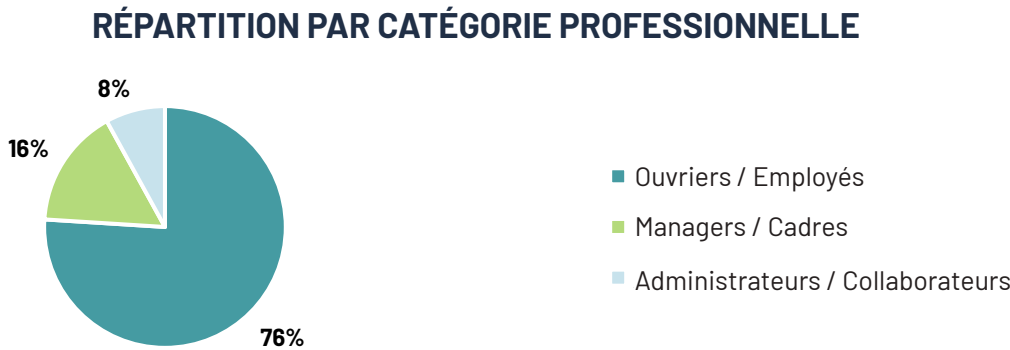
Participation des parties prenantes

Une fois que chaque impact a été confirmé en termes de type et de pertinence, des efforts ont été consacrés au renforcement du **dialogue avec les parties prenantes**. Le rétablissement du dialogue avec les parties prenantes clés a permis au Groupe de rester aligné sur les attentes et les besoins de ses parties prenantes et de transformer ces demandes en opportunités de création de valeur partagée.

À cette fin, deux **enquêtes ont été menées pour** recueillir des réponses anonymes, impliquant des parties prenantes internes et externes.

Le premier Groupe coïncide avec l'ensemble du **personnel de l'entreprise** et implique tous les employés dans un exercice initial visant à établir le profil des répondants, en analysant l'âge, le sexe, l'ancienneté, l'intérêt pour le parcours ESG du Groupe et l'expérience de l'engagement des parties prenantes. Le taux de réponse au questionnaire a été de **16%** de l'ensemble des employés.

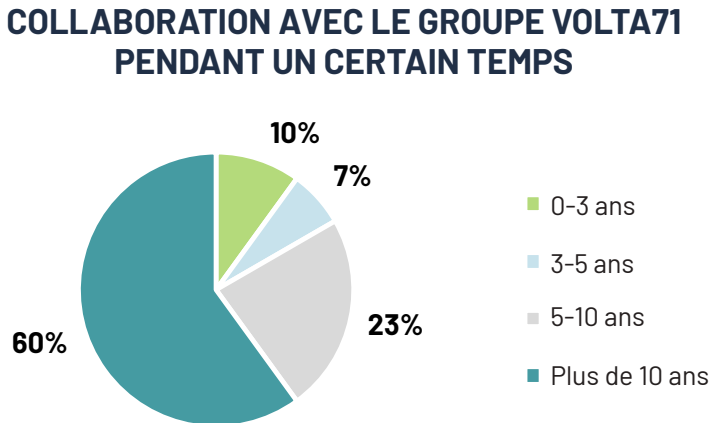
D'après les résultats du questionnaire, en ce qui concerne l'expérience professionnelle au sein du Groupe Volta71, il apparaît que la majorité des participants sont des **femmes** (76%), ce qui correspond à la catégorie professionnelle la plus réactive, celle des **ouvriers/employés** (76%).



La tranche d'âge la plus représentée est celle des **plus de 50 ans** (52%) ; ce dernier chiffre correspond à la composition de la main-d'œuvre de l'entreprise, qui est explorée plus en détail dans les chapitres suivants. En ce qui concerne l'expérience professionnelle, la réponse des employés qui travaillent dans le Groupe depuis **plus de 10 ans est** confirmée comme majoritaire, ce qui témoigne de leur fidélité et du faible taux de rotation enregistré dans les entreprises.

En outre, l'enquête montre positivement que, parmi tous les employés qui ont participé, **100 % sont intéressés à être à nouveau impliqués** et, surtout, informés des développements liés à la trajectoire ESG du Groupe Volta71. **56% d'entre eux ont** déjà consulté le rapport de durabilité publié pour l'année précédente, confirmant ainsi leur intérêt et leur participation.

Le second Groupe était composé de **parties prenantes externes**, telles que des fournisseurs et des clients, ce qui a permis d'élargir la perception interne à la vision systémique de l'entreprise vue de l'extérieur, afin de comparer les deux points de vue. Les questions de profilage étaient les mêmes, y compris pour les parties prenantes externes, traduites en anglais et en français.



Pour **70 % des** répondants, il s'agissait d'une première expérience d'engagement des parties prenantes.

30 parties prenantes externes ont répondu au questionnaire, dont **40%** avaient lu le précédent rapport de durabilité. L'analyse des résultats montre que la plupart des participants connaissent ou travaillent avec le Groupe Volta71 **depuis plus de 10 ans**, mais de manière hétérogène, comme le montre le graphique suivant.

COLLABORATION AVEC UNE OU PLUSIEURS ENTREPRISES DU GROUPE VOLTA71 :



L'enquête passe ensuite à une activité de confirmation ou de re-classement basée sur la perception subjective de l'importance des questions matérielles identifiées par le Groupe Volta71 : en utilisant la liste des questions matérielles définie dans le rapport précédent - c'est-à-dire tous les domaines d'impact les plus significatifs en termes ESG - tous les employés et un Groupe sélectionné de parties prenantes externes ont été invités à classer les questions les plus importantes et les plus urgentes sur lesquelles prendre des mesures, en tenant compte du secteur économique de référence.

Hierarchisation des impacts et définition des questions importantes

Le processus d'écoute des parties prenantes internes et externes a permis d'ouvrir une discussion sur les questions matérielles identifiées, notamment en observant si et dans quelle mesure les perceptions internes et externes des priorités ESG du Groupe divergent.

Cette activité a abouti à la création de deux listes finales de thèmes relatifs au matériel, réorganisées en fonction de l'importance subjective de chaque compilateur, comme indiqué ci-dessous :

LES PARTIES PRENANTES EXTERNES		LES PARTIES PRENANTES INTERNES
Gestion du cycle de vie des matières premières et des produits	1	Santé et sécurité sur le lieu de travail
Santé et sécurité sur le lieu de travail	2	Offres d'emploi
Consommation d'énergie	3	Gouvernance et gestion des risques
Gestion des déchets	4	Gestion du cycle de vie des matières premières et des produits
Émissions atmosphériques	5	Gestion des déchets
Qualité et sécurité des produits	6	Qualité et sécurité des produits
Offres d'emploi	7	Consommation d'énergie
Gouvernance et gestion des risques	8	Performance économique et création de valeur
Performance économique et création de valeur	9	Émissions atmosphériques

Cette répartition permet de concentrer l'attention et les ressources sur les questions clés qui sont pertinentes pour les parties prenantes et qui peuvent directement influencer le succès de l'organisation : il semble y avoir un décalage marqué entre les priorités perçues comme pertinentes pour les parties prenantes internes et externes. En particulier, dans la reclassification interne des questions matérielles, l'accent est mis sur les questions sociales, y compris la gestion des pratiques de

travail et des talents, ce qui place la question de la **santé et de la sécurité au travail** en tête de liste. Ce dernier point reste également sur le podium selon la perception externe, qui attache de l'importance à la **gestion des matières premières et du cycle de vie des produits**, compte tenu de leur pertinence thématique dans le contexte socio-économique du secteur concerné, ainsi qu'à la gestion de la consommation d'énergie. En revanche, les deux perspectives s'accordent sur la **qualité et la sécurité des produits**, que la plupart des compilateurs placent en milieu de classement.

Cela ouvre une **multitude d'opportunités de croissance et d'investissement pour le Groupe**, reflétant des points de vue internes et externes qui seront étendus à une multitude de parties prenantes de plus en plus nombreuses et variées dans le futur plan de reporting du Groupe Volta⁷¹.

En effet, l'identification et la gestion appropriées de ces questions sont essentielles pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins de toutes les parties prenantes, en réponse aux attentes des employés et du réseau de parties prenantes avec lesquelles les trois entreprises interagissent. Parallèlement, il est important de surveiller et de gérer les questions considérées comme moins importantes, mais qui présentent un profil de risque potentiel significatif, afin de s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence négative sur le Groupe dans son ensemble à long terme.

Les impacts ont été classés en fonction de leur degré d'importance et hiérarchisés selon un seuil d'**importance** établi par le

Comité du développement durable. ⁷Cette variable a été évaluée par rapport aux autres impacts identifiés par l'organisation, qui les a classés du plus significatif au moins significatif et a établi une valeur minimale ou un seuil pour déterminer quels impacts seraient rapportés. De cette manière, le comité pour le développement durable a déterminé des impacts très importants, importants, insignifiants et insignifiants, classés du plus important au plus faible. Le processus s'est achevé par la **confirmation finale de la liste des questions matérielles et de leurs impacts** positifs, négatifs, réels et potentiels.

⁷ Norme GRI 2021.

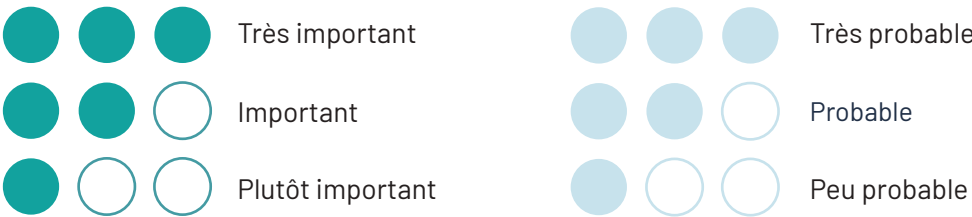
IMPACTS LIÉS AUX QUESTIONS MATÉRIELLES

L'analyse d'impact fournit une vue d'ensemble des effets qu'une organisation a, ou pourrait avoir, **sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les droits de l'homme, du fait de** ses activités et de ses relations. Les impacts peuvent être réels ou potentiels, positifs ou négatifs, à court ou à long terme, intentionnels ou non, réversibles ou irréversibles. Définir ces impacts permet de comprendre la contribution d'une organisation à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies dans l'**Agenda 2030**.



Les questions matérielles identifiées parmi tous les impacts évalués par le Groupe Volta71 sont présentées ci-dessous.

LÉGENDE

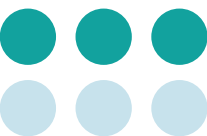
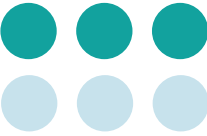


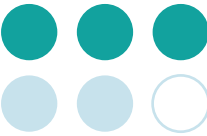
THÈMES ENVIRONNEMENTAUX

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Promouvoir la mise en œuvre de projets spécifiques consacrés au contrôle et à la réduction des gaz à effet de serre. Développer des initiatives en matière d'efficacité énergétique ainsi que la rationalisation et la refonte globales des processus de l'entreprise, dans une perspective de développement durable.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/ probabilité
Positif Efficace	A Limea-Fisma, de nouvelles lignes d'un diamètre de 198 et 160 ont été achetées pour remplacer les précédentes. À Cavioni - Fustitalia, une nouvelle ligne d'un diamètre de 155 a été achetée.	● ● ●

Positif Efficace	En 2021, Ferlatta a signé un contrat de crédit-bail pour l'achat d'une ligne d'impression dotée des caractéristique de la technologie 4.0. L'installation de cette ligne a été achevée en juin 2022, ce qui a permis d'améliorer la qualité des produits et de réduire la consommation de méthane en remplaçant un four conventionnel par un système de séchage utilisant des lampes LED UV.	
Positif Efficace	Projet d'installation de "refroidisseurs" sur diverses lignes de production et autres machines afin de rationaliser l'utilisation et la consommation d'eau (Limea-Fisma).	
Potentiel positif	Système photovoltaïque (524,80 kWp) construit à Marcallo Con Casone sur le toit de Limea-Fisma en 2013, fournissant 10 % d'énergie renouvelable autoproduite.	
Positif Efficace	Afin d'améliorer les performances et d'optimiser les processus, le Groupe obtiendra la certification ISO 50001:2018 à Ferlatta Centro Servizi (2024).	
Potentiel positif	Installation de panneaux photovoltaïques (également requis par la loi) sur le nouveau hangar prévu dans la zone en face de Limea-Fisma.	
Potentiel positif	À Limea-Fisma, une nouvelle ligne de 292 diamètres remplacera la ligne actuelle d'ici l'été 2024.	
Positive Potential	Installation de panneaux photovoltaïques à Ferlatta.	

Potentiel positif	Installation de stations de recharge.	
Négatif Efficace	Les lignes de production du Groupe nécessitent une consommation d'énergie, qui est principalement achetée auprès du réseau.	
Négatif Efficace	L'énergie consommée pour la production a un impact sur le changement climatique et l'utilisation de combustibles fossiles, tout comme l'achat d'électricité sur le réseau peut entraîner des émissions directes et indirectes.	
Potentiel Négatif	Augmentation des coûts d'approvisionnement en énergie.	

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Cette catégorie comprend les émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1) provenant de sources fixes (usines, centrales électriques) et mobiles (camions, véhicules de livraison, avions), qu'elles soient issues de la combustion de carburants ou d'émissions directes non brûlées au cours d'activités telles que l'extraction de ressources naturelles, la production d'électricité, l'utilisation des sols ou les processus biogéniques. Cette catégorie comprend également les risques et opportunités liés à la gestion des risques réglementaires, à la conformité environnementale et à la réputation, dans la mesure où ils sont liés aux émissions directes de gaz à effet de serre.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/ probabilité
Positif Efficace	Les émissions71 du Groupe Volta en 2022 se sont élevées à 4 057,8 t CO ₂ eq, soit 22 % de moins que l'année précédente.	
Positif Efficace	En 2022, Ferlatta Centro Servizi a installé une ligne de pressepressage dotée des caractéristiques de la technologie 4.0, ce qui a permis d'améliorer la qualité du produit et de réduire la consommation de méthane.	
Positif Efficace	Seule une petite partie des émissions de 2022, soit 0,1 %, est liée à l'utilisation de carburant par la propre flotte du Groupe, qui se compose principalement de machines destinées à la manutention des marchandises et à la production de matières premières.	

Positif Efficace	Un système de refroidissement et de chauffage a été installé dans une partie du hall, ce qui a permis d'améliorer l'environnement de travail et une rationalisation de la consommation de gaz à Ferlatta.	
Potentiel positif	Calculer l'empreinte carbone des produits.	
Potentiel positif	De 2024 à 2025, l'objectif est d'obtenir la certification 14001 pour Ferlatta.	
Potentiel positif	Changement progressif du système interne de protection interne des goujons et des soudures, qui passe d'un système de pulvérisation à un système enfichable, ce qui réduit la dispersion de la peinture dans l'air.	
Potentiel positif	Poursuivre le processus d'amélioration progressive de l'efficacité énergétique des bâtiments et des installations, ce qui devrait conduire à une réduction significative de l'empreinte carbone.	
Potentiel négatif	Émission dans l'atmosphère de gaz ayant un impact sur le climat, mais atténuée par la réduction des solvants.	

GESTION DES DÉCHETS

Gestion consciencieuse des déchets dangereux et non dangereux liés aux activités de l'entreprise, en promouvant des méthodes et des pratiques de gestion consciencieuses visant à la circularité et en maximisant les quantités destinées aux opérations de valorisation, y compris par le biais d'une collaboration avec des partenaires externes.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/probabilité
Positif Efficace	Les principaux types de déchets sont les emballages métalliques, c'est-à-dire le fer, l'acier et d'autres matériaux recyclables.	
Positif Efficace	Le Groupe s'est engagé à atteindre un taux élevé de récupération des déchets de ses lignes de production : 97 % des déchets sont récupérés.	
Positif Efficace	En 2020 et 2021, les déchets dangereux représentaient 4 % du total ; en 2022, 5 %.	
Positif Efficace	Tri des déchets avec des pratiques de collecte recyclées à Limea-Fisma et Cavioni - Fustitalia.	
Potentiel Positif	Extension de la collecte sélective des déchets à Ferlatta en 2025.	

Potentiel Positif	Mise en œuvre de la certification ISO 14001 à Ferlatta d'ici 2024/2025.	
Potentiel Positif	Renforcer la supervision et de la formation des employés en matière chargés de l'élimination des déchets.	
Négatif Efficace	Le film plastique ne peut pas être fabriqué à partir de matériaux recyclés, sinon il se décollerait, et les feuilles intercalaires en papier jetable.	
Potentiel Négatif	Sanctions en cas de non-respect des obligations en matière d'élimination des déchets.	
Potentiel Négatif	Atteinte à l'image de marque et de la réputation en raison d'une mauvaise gestion des déchets.	

LA GESTION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS

Promouvoir les principes de circularité en termes de développement de produits, d'utilisation d'emballages écologiques, d'attention portée aux matériaux utilisés, de gestion et de valorisation des déchets, en exploitant également la collaboration avec des partenaires externes pour maximiser les quantités destinées aux opérations de valorisation.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/probabilité
Positif Efficace	En n'achetant que des matériaux CMRT auto-certifiés, le Groupe Volta71 garantit que les produits finis sont "sans conflit" et que l'ensemble de la chaîne de valeur n'utilise pas de minerais ayant un impact négatif sur l'environnement ou les communautés.	
Positif Efficace	Commercialisation de produits qui intègrent des composants recyclables et prévoient/encouragent le recyclage en fin de vie : l'acier est 100 % recyclable à l'infini. Le recyclage réduit l'extraction des matières premières, la consommation d'énergie, l'impact négatif de l'extraction sur les écosystèmes des activités minières et la réduction des et les émissions de CO ₂ .	
Positif Efficace	À partir du 1er octobre 2023, le règlement "CBAM" sera obligatoire pour les entreprises qui importent des matières premières à forte intensité énergétique en provenance de pays non membres de l'UE. Le Groupe-Groupe Volta, qui importe de grandes quantités importantes de fer-blanc et de feuillards laminés à froid, doit tenir compte de cette exigence.	

Positif Efficace	En 2022, tous les nouveaux fournisseurs ont été évalués en fonction de critères environnementaux et sociaux et ont demandé la certification ISO 14001, lorsqu'elle était disponible.	
Potentiel Positif	CBAM : jusqu'en juillet 2024, il est prévu d'utiliser des valeurs par défaut pour les émissions de CO ₂ et les quantités d'énergie utilisées, basées sur les données de l'UE. Par la suite, les données fournies par les fabricants seront incluses, en excluant évidemment les fournisseurs qui ne fournissent pas ces valeurs conformément aux politiques d'achat du Groupe. Les émissions totales seront calculées au 31 décembre 2024. Le règlement entrera pleinement en vigueur à partir de 2026.	
Potentiel Positif	Cartographie des principaux fournisseurs du Groupe, avec certification approfondie des produits, critères environnementaux et diligence raisonnable pour les trois entreprises.	
Potentiel Positif	Inclusion de composants et de matières premières recyclables supplémentaires, dans la mesure du possible, dans le cycle de production et dans les nouveaux produits.	
Potentiel Positif	Poursuivre la rationalisation de l'utilisation des palettes, en encourageant une plus grande utilisation de matériaux recyclés, étant donné que la plupart d'entre elles utilisent déjà ce type de matériaux.	
Négatif Efficace	L'extraction de l'étain et la production d'acier peuvent avoir des répercussions sociales et environnementales sur les communautés locales, les travailleurs et les écosystèmes.	
Potentiel Négatif	Les mesures réglementaires ayant des conséquences négatives pour le secteur pourraient compliquer la continuité des activités.	

QUESTIONS SOCIALES

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Promouvoir une culture de la «sécurité d’abord», afin de surveiller et de prévenir tout risque potentiel, en tenant compte des collaborateurs internes et externes.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/probabilité
Positif Efficace	Le Groupe opère en pleine conformité avec la législation pertinente et considère la santé et la sécurité et la santé comme une priorité dans l'exécution de ses tâches et de ses activités.	
Positif Efficace	Compte tenu de la nature de nos activités, le Groupe accorde une attention constante aux incidents et à l'identification des situations de risque potentiel.	
Positif Efficace	Mettre en œuvre un entretien et un suivi réguliers pour créer et maintenir des conditions de travail sûres et saines, protéger la santé des travailleurs et prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.	
Positif Efficace	Un système de refroidissement/chauffage a été installé dans une partie du hall, ce qui améliorera l'environnement de travail et rationalisera la consommation de gaz à Ferlatta.	

Positif Efficace	Mise à jour fréquente du DVR et de l'évaluation des risques.	
Positif Efficace	Zéro cas de maladie professionnelle.	
Potentiel Positif	Améliorer la sécurité lors de l'installation de nouvelles machines.	
Potentiel Positif	Renouvellement de la ligne de coupe à Ferlatta.	
Potentiel Positif	Étendre le système de surveillance des quasi-accidents, et pas seulement à Limea-Fisma.	
Potentiel Positif	Maintenance systématique des machines de manière uniforme pour tous les départements des trois entreprises, mise à jour de la documentation technique pour les équipements les plus obsolètes et remplacement progressif de ces derniers.	
Négatif Efficace	Il convient de noter que la fréquence des accidents a augmenté de 20 % au cours de la période de trois ans, bien que le taux de gravité ait légèrement diminué.	

EMPLOI

Améliorer la gestion des ressources humaines et les programmes de développement du potentiel afin de retenir et d’attirer de nouveaux talents grâce à des activités de formation et d’amélioration des compétences qui contribuent à l’avancement personnel. Assurer l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à un système de *bien-être* qui répond aux besoins des employés. Promouvoir les initiatives de bien-être personnel et le travail flexible.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/ probabilité
Positif Efficace	Les ressources humaines sont gérées sans exclusion ni discrimination fondée sur le sexe, la race, la nationalité ou la religion, et dans le respect de la loi et des contrats de travail.	
Positif Efficace	Le Groupe Volta71 soutient et propose des activités de formation continue à ses employés et collaborateurs, favorisant ainsi le développement personnel et professionnel de son personnel.	
Positif Efficace	Le Groupe Volta71 est impliqué dans des activités caritatives et des projets de solidarité.	
Potentiel Positif	La publication du code de déontologie n'est pas encore prévue.	
Potentiel Positif	Continuer à proposer des formations sur les compétences non techniques.	

Potentiel Positif	Définition éventuelle de primes/malus liés à la réalisation d'objectifs environnementaux.	
Potentiel Positif	Rédaction d'une enquête d'analyse du climat de l'entreprise afin d'impliquer les employés dans l'amélioration de l'environnement de travail et du bien-être du personnel.	
Négatif Efficace	Faible représentation de la tranche d'âge la plus jeune (moins de 30 ans) parmi les salariés des trois entreprises : renouvellement des générations lié au faible taux de rotation du personnel.	
Potentiel Négatif	Faible motivation/engagement du personnel, ce qui a un impact sur la productivité.	
Potentiel Négatif	Un environnement de travail non inclusif et un manque de respect pour la diversité et l'égalité des chances peuvent conduire à la discrimination et avoir un impact négatif sur les possibilités de développement personnel et professionnel des employés.	
Negative Potential	Peu d'initiatives en faveur du bien-être du personnel peuvent avoir un impact négatif sur la productivité et le bien-être.	

QUESTIONS DE GOUVERNANCE

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET CRÉATION DE VALEUR

Ce thème couvre la performance économique, la valeur économique directe générée et distribuée, les pratiques d’approvisionnement qui favorisent les fournisseurs locaux, la relation de confiance avec les fournisseurs et la relation entre la croissance économique et la création de valeur au sein de la communauté dans laquelle nous opérons. Les investissements visant à accélérer la transition écologique de l’organisation, la numérisation et l’innovation sont également inclus.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/probabilité
Positif Efficace	En consolidant sa croissance économique, le Groupe Volta71 génère également de la valeur économique pour ses parties prenantes et la communauté dans laquelle il opère.	
Positif Efficace	La réorganisation de la société en holding, avec une structure sociétaire inchangée, permet une gestion intégrée et organique du Groupe, ainsi que la création d'un comité de développement durable inter-entreprises.	
Positif Efficace	En 2023, le projet logistique complexe entre Limea-Fisma et Cavioni-Fustitalia a été achevé.	

Positif Efficace	En 2021, Ferlatta a signé un contrat de crédit-bail pour l'achat d'une ligne d'impression dotée des caractéristiques de la technologie 4.0. L'installation de cette ligne a été achevée en juin 2022, ce qui a permis d'améliorer la qualité des produits et de réduire la consommation de méthane en remplaçant un four conventionnel par un système de séchage utilisant des lampes LED UV.	
Positif Efficace	À Limea - Fisma, des nouveaux diamètres 198 et 160 pour remplacent les précédents. Un nouveau diamètre 292 pour remplacer l'existant. À Cavioni - Fustitalia, un nouveau diamètre de 155 mm.	
Positif Efficace	11 % de la valeur générée a été conservée par le Groupe pour soutenir la croissance économique grâce à des investissements dans de nouvelles lignes de production et des mises à niveau technologiques des machines.	
Potentiel Positif	Investissements visant à améliorer la productivité et l'efficacité des processus, tels que le remplacement de lignes de production supplémentaires si nécessaire.	
Potentiel Positif	Investissement économique dans les compétences non techniques des employés et les nouvelles technologies.	
Potentiel Positif	Adoption de plateformes pour la numérisation des données.	
Potentiel Positif	Accès aux fonds et au financement des projets de développement durable.	

GOVERNANCE ET GESTION DES RISQUES

Mener des activités commerciales de manière juste et équitable, dans le respect des lois et des réglementations. Créer des systèmes de contrôle interne adéquats et diffuser une culture d'entreprise fondée sur l'intégrité, l'éthique professionnelle et l'honnêteté, afin d'établir des relations de confiance avec les parties prenantes. Promouvoir la formation des employés à la lutte contre la corruption, conformément aux valeurs de transparence et de responsabilité. Garantir le respect des droits de l'homme. Meilleures pratiques en matière de stratégie d'entreprise.

Type d'impact	Description des principaux impacts du Groupe Volta71	Importance/ probabilité
Positif Efficace	Une gestion prudente des risques et une conduite éthique des affaires allant au-delà de la simple conformité légale ont un effet Positif sur le Groupe et l'environnement.	● ● ●
Positif Efficace	L'attractivité de la marque et la perception positive du Groupe lui-même, qui en tire son succès commercial et sa compétitivité à long terme.	● ● ●
Positif Efficace	Création d'un comité de développement durable pour renforcer l'engagement en faveur des questions ESG, en les intégrant dans le modèle d'entreprise, la stratégie et l'analyse des risques.	● ● ●

Positif Efficace	Introduction de la MOC 231/01 pour l'entreprise Limea-Fisma et adoption du système de surveillance des dénonciations par le biais d'une plate-forme informatique avec la mise en place du conseil de surveillance.	● ● ●
Potentiel Positif	Évaluation de l'extension de la MOC 231 aux deux autres entreprises, Cavioni-Fustitalia et Ferlatta Centro Servizi, y compris le suivi des dénonciations.	● ● ● ● ● ●
Potentiel Positif	Approfondir l'analyse de la matérialité des impacts avec les parties prenantes internes.	● ● ● ● ● ●
Potentiel Positif	Formation sur le modèle 231, et l'utilisation de la plateforme de dénonciation.	● ● ● ● ● ●
Potentiel Positif	Intégration des risques climatiques (physiques et transitoires) dans la gestion des risques.	● ● ● ● ● ●
Potentiel Négatif	Une conduite commerciale contraire à l'éthique et ne respectant pas les exigences légales minimales peut entraîner des amendes, des pénalités et une perte de réputation de la marque, ce qui suscite la méfiance des clients, des investisseurs et des prêteurs.	● ● ● ● ● ●
Potentiel Négatif	Une mauvaise gestion de l'entreprise pourrait compromettre la capacité du Groupe à attirer et à retenir les talents.	● ● ● ● ● ●

03

**3.1 Systèmes de gestion
et certification**

**3.2 Modèle
d'organisation 231**

3.3 Code d'éthique

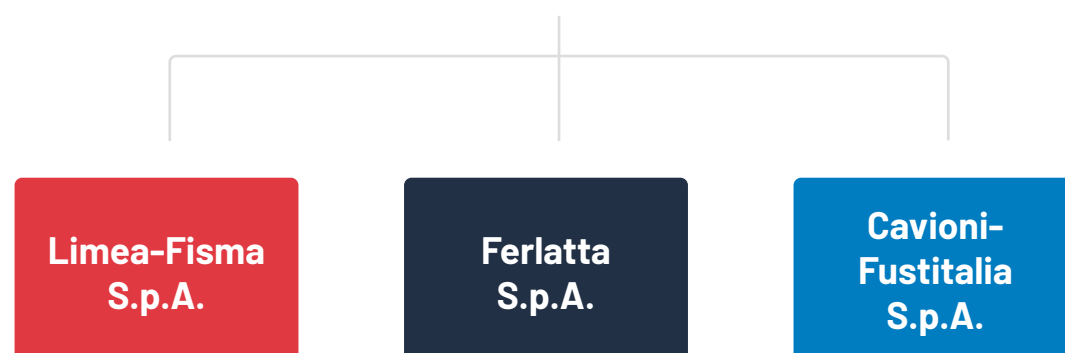
**3.4 Conformité
environnementale et
sociale**

3.5 Le Bat-Blower

3.6 Vie privée

LA GOUVERNANCE RESPONSABLE

Groupe Volta71



L'engagement en faveur de la responsabilité sociale et territoriale est désormais indissociable des principes et du comportement du Groupe, qui met l'accent sur l'excellence technologique et organisationnelle, le maintien de normes de sécurité élevées, la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique, ainsi que sur la formation, la sensibilisation et l'implication du personnel.

Une bonne gouvernance d'entreprise et une communication transparente sont essentielles pour répondre aux attentes d'un large éventail de parties prenantes, y compris les investisseurs externes, les prêteurs, les actionnaires, les employés, les fournisseurs, les entrepreneurs, les clients, les régulateurs, la société et l'environnement. C'est pourquoi le Groupe Volta71 vise une gestion prudente des risques et un comportement éthique qui va au-delà du simple respect de la loi, générant ainsi un impact positif plus important pour l'ensemble de l'«écosystème» du

Groupe. Ce comportement accroît l'attractivité et la perception positive du Groupe, ce qui contribue au succès commercial et à la compétitivité à long terme.

Pour Limea-Fisma, **le modèle d'organisation, de gestion et de contrôle 231/01 a été** introduit et un système de surveillance des dénonciations a été adopté par le biais d'une plate-forme informatique, avec la création du conseil de surveillance. En ce qui concerne l'extension du MOC 231 aux deux autres entreprises, Cavioni-Fustitalia et Ferlatta Centro Servizi, y compris la surveillance des dénonciations, le Groupe a décidé d'entamer un processus de mise en œuvre. Ce processus implique un examen détaillé des structures organisationnelles et des activités opérationnelles de chaque entreprise afin d'identifier les risques et les vulnérabilités spécifiques et d'adapter la MOG en conséquence. En outre, les employés des entreprises concernées recevront une formation sur le modèle 231 et sur l'utilisation de la plateforme de dénonciation, afin de s'assurer que les procédures sont bien comprises et respectées.

L'intégration des risques climatiques, tant physiques que transitoires, dans la gestion globale des risques d'une entreprise est une étape importante vers plus de durabilité et de résilience. Les entreprises du Groupe, en particulier celles qui disposent de systèmes de gestion certifiés, procèdent donc à une évaluation approfondie des risques climatiques liés à leurs activités et les intègrent dans leurs processus décisionnels et leur planification stratégique.

La société mère Volta71 a mis en place un système structuré d'administration et de contrôle, basé sur le modèle traditionnel, qui comprend:

- le conseil d'administration, composé d'un président, d'un vice-président et de deux administrateurs (le conseil est composé de

quatre membres, dont deux femmes, avec une moyenne d'âge supérieure à 50 ans). Cet organe est responsable de la gestion ordinaire et extraordinaire du Groupe, de la définition des orientations stratégiques, de l'évaluation de l'adéquation de la structure organisationnelle, administrative et comptable et du contrôle de la performance globale de l'entreprise ;

- le collège des commissaires aux comptes est composé de trois commissaires aux comptes (et de deux suppléants), dont le rôle est de veiller au respect de la loi, des statuts et des principes de bonne administration ;
- un contrôleur légal des comptes, chargé de l'audit ;
- l'assemblée générale des actionnaires, qui a le pouvoir de nommer les membres du conseil d'administration, du conseil des commissaires aux comptes et du commissaire aux comptes, et d'approuver les états financiers.

Le président et le vice-président s'engagent à veiller à ce que la **vision du développement durable** du Groupe soit comprise, développée et cohérente avec les valeurs qui guident les activités de l'entreprise.

Pour renforcer l'engagement envers les questions ESG (environnementales, sociales et de gouvernance), **un comité de durabilité** interentreprises a été créé en novembre 2022, qui intègre ces questions dans le modèle d'entreprise, la stratégie d'entreprise et l'analyse des risques. Ce comité a des fonctions de proposition et de conseil auprès du conseil d'administration, contribuant aux évaluations et aux décisions en matière d'éthique et de durabilité.

Les tâches de la commission du développement durable sont les suivantes :

- promouvoir l'intégration du développement durable dans les stratégies et la culture du Groupe, en encourageant sa diffusion parmi les employés, les actionnaires, les utilisateurs, les clients, la communauté locale et toutes les parties prenantes ;
- superviser les questions de développement durable liées aux activités de l'entreprise et aux interactions avec les parties prenantes, en examinant les principales règles et procédures de l'entreprise relatives à ces interactions ;
- examiner les lignes directrices du plan de développement durable et la manière de les mettre en œuvre ;
- suivre la mise en œuvre du plan de développement durable ;
- évaluer les questions liées à la transition climatique, notamment la décarbonisation opérationnelle grâce à l'innovation technologique et à l'économie circulaire, afin de garantir la création de valeur au fil du temps pour les actionnaires et les autres parties prenantes ;
- examiner les stratégies du Groupe dans le secteur non marchand ;
- contrôler l'adéquation des politiques de l'entreprise et leur mise en œuvre dans les domaines relevant de leur compétence ;
- donner des conseils sur d'autres questions liées au développement durable à la demande du conseil d'administration ;
- faire rapport au conseil d'administration au moins tous les six mois, et au plus tard à la date limite d'approbation des rapports financiers annuels et semestriels, sur les activités exercées ;
- collaborer avec les structures et organes compétents de l'entreprise sur les questions d'éthique et de développement durable.

Il est clairement reconnu que l'ouverture des conseils d'administration à des administrateurs externes indépendants est considérée comme une opportunité importante pour l'entreprise, qui devrait être poursuivie dans un avenir proche.

“

En tant que Groupe Volta71, nous avons pris des mesures concrètes pour soutenir et poursuivre les objectifs de l'Agenda 2030.

Tout d'abord, je voudrais souligner que notre matière première, l'acier, est intrinsèquement durable car elle peut être recyclée indéfiniment. Par conséquent, le matériau qui compose nos produits reste disponible pour les générations futures.

Nous avons réalisé des progrès tangibles, comme l'installation de nouvelles machines, y compris une ligne d'impression six couleurs ultramoderne qui utilise des fours LED au lieu des fours traditionnels, réduisant ainsi la consommation de gaz et les émissions atmosphériques.

Nous avons également introduit un nouveau système de gestion de l'énergie conforme à la norme ISO 50001.

En tant qu'entrepreneurs du Groupe Volta71, nous travaillons concrètement à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. J'espère que des mesures concrètes seront également prises au niveau institutionnel pour soutenir les entrepreneurs et la société dans son ensemble vers un monde durable et joyeux pour les générations futures.

”



C'est par ces mots que Lucia Pagani, responsable de la gestion intégrée de la qualité et de l'environnement du Groupe, a lancé un signal important lors de l'événement "Ensemble vers 2030" organisé par l'IMQ eAmbiente, démontrant ainsi l'engagement du Groupe en faveur de la durabilité.

Dans le cadre de ses activités, **Limea-Fisma** s'engage à poursuivre un développement commercial qui tient compte de la qualité des produits et de la durabilité environnementale.



À cette fin, Limea-Fisma S.p.A. met en œuvre un système intégré de gestion de la qualité et de l'environnement conformément aux normes internationales **UNI EN ISO 9001:2015 et UNI EN ISO 14001:2015**.

Dans le document décrivant sa politique environnementale, l'entreprise expose ses lignes directrices en matière de qualité et de protection de l'environnement afin de diffuser et de partager ses principes :

- le respect de toutes les lois et exigences applicables auxquelles l'entreprise a volontairement adhéré ;
- Nous évaluons les performances, les besoins et les exigences des clients nationaux et internationaux, avec les-

quels nous établissons des relations de confiance tout au long du cycle contractuel : de la production à la livraison ;

- le développement, l'organisation et la production de produits conçus pour répondre aux besoins et aux attentes des clients en termes de qualité et d'environnement, en améliorant constamment les connaissances technologiques des produits, en travaillant en étroite collaboration avec les principaux fournisseurs et en utilisant des machines et des équipements de plus en plus modernes et performants ;
- l'adoption de pratiques durables et la protection de l'environnement en tant qu'élément fondamental de l'activité de l'entreprise, ce qui se reflète également dans la sélection des fournisseurs ;
- l'intégration du principe de développement durable de manière structurelle et durable, par exemple par l'utilisation responsable de matières premières telles que le fer-blanc et l'acier laminé à froid ;
- le respect des droits des travailleurs et leur renforcement par la formation continue ;
- Mise en œuvre de mesures visant à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir l'inclusion, avec la possibilité pour les employés de signaler tout abus de manière anonyme ;
- l'application des principes d'amélioration continue des systèmes de gestion des entreprises et des performances environnementales, en tenant compte également des aspects liés à la santé et à la sécurité au travail ;
- promouvoir des initiatives et des investissements visant à réduire l'impact sur l'environnement et la consommation d'énergie, en

mettant l'accent sur la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles ;

- une gestion responsable des déchets produits, dans le but d'encourager le recyclage ou la valorisation dans la mesure du possible.

Limea-Fisma est évaluée par la **plateforme EcoVadis** depuis 2019, se distinguant dans le secteur «Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.⁸». Pour l'évaluation des fournisseurs, l'adhésion à EcoVadis est une étape importante vers une chaîne d'approvisionnement durable et responsable. Pour cette raison, il a été décidé de commencer le processus d'enregistrement et de travailler activement avec les fournisseurs pour améliorer leur performance en matière de durabilité en promouvant des pratiques éthiques et responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.



En 2007, **Cavioni-Fustitalia** a fait le premier pas vers la durabilité en obtenant la certification de son système d'assurance qualité selon la norme **UNI EN ISO 9001:2000**. Cet engagement envers la qualité a ensuite été renforcé et mis à jour selon les dernières normes ISO 9001:2015, une pratique qui continue d'être suivie avec un dévouement inébranlable.

⁸ La description de l'activité d'un type de code N.C.A. signifie : activité/produit non classé(e) ailleurs, c'est-à-dire non spécifiquement identifié(e) ailleurs - https://www.ch.camcom.it/uploaded/Guida_Ateco.pdf

En 2022, dans le cadre de son engagement en faveur de l'environnement et de la durabilité, Cavioni-Fustitalia a étendu son système de gestion aux questions environnementales. Cette étape importante a conduit à la certification du système de gestion environnementale selon **la norme ISO 14001:2015**, démontrant un engagement concret en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion de pratiques commerciales durables.



L'entreprise est très consciente des questions environnementales et a donc décidé de se concentrer sur des emballages métalliques sûrs, incassables, fiables et respectueux de l'environnement. Chaque jour, l'entreprise œuvre pour un avenir durable en utilisant intelligemment les ressources naturelles et l'énergie, et s'efforce de réduire constamment les déchets et les émissions de gaz.

L'engagement de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et territoriale est devenu un élément fondamental de ses principes et de son comportement, orienté vers l'excellence technologique, la sécurité, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sensibilisation du personnel aux questions de responsabilité sociale.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours de la dernière période, comme la mise à jour de **l'évaluation des risques de l'entreprise**. Aucun accident grave n'a été signalé parmi les employés et l'entreprise n'a pas de litige en cours avec des employés ou d'anciens employés.

La gestion de l'environnement, au même titre que la sécurité (soutenue par le RSPP externe), est l'une des questions les plus importantes pour l'entreprise. L'obtention de la certification ISO 14001 est une étape importante pour démontrer aux tiers la prise en charge et le contrôle des aspects environnementaux.

Pour **Ferlatta**, la gestion de l'environnement, au même titre que la sécurité (soutenue par le RSPP externe), est l'un des sujets les plus importants. L'obtention de la certification **ISO 14001:2015** est une étape importante pour démontrer aux tiers notre attention et notre contrôle des aspects environnementaux.



La politique d'entreprise de Ferlatta S.p.A., établie par la direction et soumise à une révision périodique, vise à garantir une adhésion constante aux besoins des clients, du marché et de l'organisation. Elle est communiquée à toutes les ressources internes et externes par le biais de réunions formelles et d'une divulgation adéquate.

Ferlatta S.p.A. accorde une attention particulière au respect de l'environnement à chaque étape du processus de production. La matière première transformée est un exemple clair d'économie circulaire, car elle est permanente et recyclable.

L'entreprise se caractérise par une gestion efficace des ressources, un principe essentiel qui imprègne son travail.

Les déchets de production sont soigneusement sélectionnés et envoyés au recyclage, pour être réutilisés et transformés en nouvel acier, dans un cycle vertueux qui respecte l'environnement et préserve les ressources.

Au fil des ans, l'entreprise a accordé une attention croissante à l'amélioration de la santé et de la sécurité de ses travailleurs, perfectionnant constamment ses pratiques dans ce domaine.

L'entreprise a entamé le processus d'obtention de la **certification ISO 50001:2018**, qui confirme la mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie conforme aux normes internationales.

Cette reconnaissance atteste de **l'engagement de l'entreprise en faveur de l'efficacité énergétique et de la durabilité environnementale, dans le but de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer la performance opérationnelle**. La certification ISO 50001:2018 reflète l'engagement de l'entreprise à maintenir des niveaux élevés d'efficacité et à **réduire l'impact environnemental de ses activités**.

Le Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle représente l'ensemble des règles de fonctionnement adoptées par **Limea-Fisma** pour prévenir la commission des infractions prévues par le décret législatif 231/01. Le cadre réglementaire et de contrôle de Limea-Fisma est représenté par un ensemble de documents structurés, étroitement intégrés aux procédures de l'entreprise et aux systèmes de gestion ISO 9001 et ISO 14001, qui établissent des règles de conduite et des outils de surveillance visant à réduire le risque de commettre les infractions prévues par la loi 231. Ce modèle se réfère également aux procédures de l'entreprise pour en assurer la cohérence et l'accessibilité, facilitant ainsi la consultation par les représentants de l'entreprise.

Le système de contrôle interne de la société implique le conseil d'administration et le conseil des commissaires aux comptes, ainsi que tous les responsables de la société, en distinguant clairement les tâches opérationnelles et les tâches de contrôle. Conformément au décret, la société a décidé de renforcer ses structures de contrôle en adoptant et en appliquant effectivement le modèle, non seulement pour bénéficier de l'exemption prévue par le règlement, mais aussi pour améliorer le système de gouvernance d'entreprise existant.

L'objectif principal du modèle est de créer un système organisé de principes et de procédures de contrôle visant à prévenir ou à réduire le risque de violation de la loi 231. Le modèle contribue à la diffusion d'une culture d'entreprise caractérisée par l'équité, la transparence et la légalité, en parfaite harmonie avec le code d'éthique.

En outre, le modèle est intégré dans les protocoles et procédures adoptés par l'entreprise, qui sont pertinents aux fins du décret, et vise à :

- Fournir des informations aux employés et aux personnes associées à l'entreprise sur les activités et les comportements susceptibles d'enfreindre la loi 231 ;
- Promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'État de droit, en condamnant les comportements contraires à la loi et aux règlements internes ;
- Diffuser une mentalité basée sur la prévention et le contrôle ;
- Mettre en œuvre une organisation commerciale efficace et équilibrée en mettant l'accent sur la transparence de la prise de décision, la planification du contrôle et la gestion de l'information interne et externe ;
- Identifier les mesures permettant d'atténuer le risque de violation de la loi 231.

En adoptant le Code d'éthique, **Limea-Fisma** entend consolider parmi ses représentants les principes fondamentaux d'équité, de loyauté, d'intégrité et de transparence qui doivent constamment inspirer les actions de l'entreprise.

Consciente de l'importance de la **préservation de l'environnement** et du **respect du droit des personnes** à vivre dans un environnement sain, Limea-Fisma s'engage à contrôler quotidiennement ses produits et ses installations. La réalisation de ces objectifs est le résultat de l'engagement des personnes qui travaillent dans l'entreprise et de l'investissement constant dans l'innovation technologique. Cet engagement a permis à l'entreprise de développer des solutions qui répondent à des **normes** élevées de **qualité, de sécurité et de durabilité**.

Les sociétés du Groupe ne sont pas impliquées dans des litiges civils ou pénaux liés à des dommages ou à des infractions environnementales.

Conformément aux dispositions du décret législatif 81/08 sur la sécurité des travailleurs, les entreprises ont mis en œuvre diverses activités et procédures, notamment la formation continue des employés et des collaborateurs, les examens médicaux périodiques, l'organisation et la formation d'équipes d'intervention conformément à la réglementation, le contrôle continu par le responsable du service de prévention et de protection (RSPP), ainsi que la préparation et la distribution des documents exigés par le décret législatif 81/08.

Le système de dénonciation de Limea-Fisma S.p.A. est l'une des actions et initiatives mises en œuvre par la société pour garantir une **gestion éthique, transparente et intégrée**, pleinement conforme à ses valeurs. Afin de promouvoir et de renforcer ces normes, Limea-Fisma a adopté une procédure spécifique de dénonciation, conformément aux dispositions du décret législatif n° 231/2001, qui prévoit la responsabilité administrative/pénale de la société pour certaines infractions commises par ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés ou des tiers autorisés, lorsqu'elles sont commises dans l'intérêt ou à l'avantage de la société elle-même.

La procédure envisagée en cas d'adoption de la MOC 231 vise à :

1. Définir les obligations de l'entreprise en matière de non-discrimination des dénonciateurs et de protection de leur confidentialité ;
2. Identification des garanties pour les lanceurs d'alerte ;
3. Mettre en place des canaux d'information internes, conformément aux dispositions du décret susmentionné ;
4. Contrecarrer tout acte de représailles ou de discrimination à l'encontre des dénonciateurs ;
5. Inclure dans le système disciplinaire des sanctions pour ceux qui violent les mesures de protection des dénonciateurs et pour ceux qui font des rapports non fondés avec une intention malveillante ou une négligence grave.

Limea-Fisma S.p.A souhaite fournir des informations adéquates aux personnes physiques agissant au nom des fournisseurs, clients, partenaires et autres parties, conformément à l'article 13 du Règlement UE 2016/679⁹ et à la législation nationale sur la protection des données personnelles. Les données personnelles sont traitées pour l'exécution du contrat auquel chaque fournisseur, client, partenaire ou autre partie est partie, ainsi que pour l'exécution des mesures précontractuelles ou postcontractuelles requises par celui-ci.

Conformément aux articles 12 à 22 du règlement de l'UE, la personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition à la prise de décision automatisée.

Le document contenant ces informations, qui en est à sa cinquième édition, est une mise à jour du document de politique de sécurité que l'entreprise rédige depuis 2006, conformément au Code de protection de la vie privée jusqu'en 2011, et par la suite comme un acte volontaire de suivi des mesures adoptées pour la protection des données. Avec l'introduction du GDPR (General Data Protection Regulation), l'entreprise a poursuivi le suivi de ce document, afin de recueillir toutes les mesures adoptées et les documents visant à protéger les données personnelles et à sauvegarder le savoir-faire de l'entreprise. Le document a été rebaptisé «**modèle organisationnel de protection de la vie privée**» (OPM).

⁹ Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, c'est-à-dire le nouveau règlement général de l'UE sur la protection des données (le "règlement"), régit le traitement des données à caractère personnel relatives aux personnes physiques dans l'UE, par des personnes, des entreprises ou des organisations.

Dans le cadre de ses activités, **Limea-Fisma** traite les données personnelles décrites ci-dessous et, par le biais du MOP, recueille et fournit des informations utiles pour identifier les mesures de sécurité organisationnelles, physiques et logiques mises en place pour protéger les données traitées.

En particulier, le document fournit des informations appropriées sur :

- la liste des traitements de données à caractère personnel, avec l'identification des données à **caractère personnel traitées**, une description des zones, des locaux et des outils avec lesquels les traitements sont effectués, ainsi qu'une carte des traitements effectués ;
- la **répartition des tâches et des responsabilités au sein** des structures chargées du traitement des données ;
- l'**analyse des risques** auxquels les données sont exposées ;
- les mesures prises et à prendre pour garantir l'**intégrité et la disponibilité des données** ¹⁰ ;
- les critères et les procédures de **restauration des données** après destruction ou endommagement et la procédure en cas de violation des données ;
- l'adoption de **mesures de sécurité minimales** en cas de traitement externalisé de données à caractère personnel ;
- procédures de **contrôle de sécurité** ;
- **des informations** ;
- la gestion du **modèle organisationnel de protection de la vie privée**.

¹⁰ Violation de données : violation de la sécurité entraînant accidentellement ou illégalement la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, stockées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès à ces données.

L'entreprise, dans le cadre de son processus de mise en conformité avec la législation nationale en matière de protection des données et de sa volonté de protéger ses systèmes informatiques et les protections qui y sont liées, décide de mettre à jour le PdP chaque année. En ce qui concerne le traitement des données relatives aux personnes morales, cela n'est pas pertinent, car les seules données traitées relatives aux personnes morales concernent les clients et les fournisseurs avec lesquels des contrats ont été conclus, et ne font donc pas l'objet d'une demande de consentement.

Dans le cadre de son activité, **Limea-Fisma** n'effectue pas de traitements nécessitant la désignation d'un délégué à la protection des données, comme l'exige l'article 37 du règlement (UE) 2016/679. Par conséquent, la direction de Limea-Fisma n'a pas jugé nécessaire de désigner une telle personne. Si, à l'avenir, les traitements effectués par Limea-Fisma font partie de ceux qui nécessitent la désignation d'un délégué à la protection des données, cette personne sera identifiée et désignée au préalable, avec l'attribution des tâches prévues à l'article 39 du règlement (UE) 2016/679.

Au moins une fois par an, ou en cas de changements significatifs dans les processus et les activités de Limea-Fisma, l'existence des conditions pour la nomination d'une telle personnalité est vérifiée.

Conformément à la mise à jour réglementaire sur la vie privée, **Cavio-ni-Fustitalia** a également mis en œuvre les mesures nécessaires. Le Manuel opérationnel sur la protection de la vie privée (MOP) est mis à jour chaque année.

Dans le cadre de cette mise à jour, un contrôle et une vérification des exigences en matière de protection des données ont été effectués,

presque exclusivement sur les données relatives aux employés, qui n'ont pas présenté de problèmes critiques particuliers.

Le manuel, qui en est à sa cinquième édition, est la version actualisée du document de politique de sécurité que l'entreprise rédige depuis 2006, conformément au Code de protection de la vie privée jusqu'en 2011, puis comme acte volontaire de contrôle des mesures prises pour protéger les données. Avec l'introduction du **GDPR**, l'entreprise a poursuivi le suivi de ce document dans le but de recueillir toutes les mesures mises en place et les documents visant à protéger les données personnelles, ainsi que le savoir-faire de l'entreprise ; le document a donc été rebaptisé **Privacy Organisational Model** (OPM).

Étant donné que **Cavioni-Fustitalia** traite des données personnelles comme décrit ci-dessous, ce document rassemble et fournit les informations nécessaires pour identifier les mesures de sécurité organisationnelles, physiques et logiques mises en place pour protéger les données traitées. Ce document fournit des informations détaillées sur

1. la liste des traitements de données à caractère personnel, y compris :
 - o identification des données personnelles traitées ;
 - o une description des zones, des locaux et des outils utilisés pour le traitement ;
 - o établir une carte des traitements effectués ;
2. la répartition des tâches et des responsabilités au sein des structures chargées du traitement des données ;
3. l'analyse des risques auxquels les données sont exposées ;
4. les mesures prises et à prendre pour garantir l'intégrité et la

disponibilité des données ;

5. les critères et procédures de restauration des données après destruction ou endommagement et la procédure en cas de violation des données ;
6. l'adoption de mesures de sécurité minimales en cas de traitement externalisé de données à caractère personnel ;
7. procédures de contrôle de sécurité ;
8. les différentes informations ;
9. la gestion du modèle organisationnel de protection de la vie privée.

Dans le cadre du processus de mise en conformité avec la législation nationale sur la protection des données et de la volonté de protéger ses systèmes informatiques et les protections connexes, l'entreprise a décidé de mettre à jour le POP chaque année.

Tout comme Limea-Fisma, les activités de Cavioni-Fustitalia ne comprennent pas de traitements nécessitant la désignation d'un délégué à la protection des données. Au moins une fois par an, ou en cas de changements significatifs dans les processus et les activités de Cavioni-Fustitalia, l'existence d'éventuelles exigences relatives à la désignation d'une telle personne est réévaluée.

Avec l'introduction du GDPR, **Ferlatta** a également géré la transition du document de politique de sécurité vers le **modèle organisationnel de confidentialité (OPM)**, dans le but de compiler les mesures prises pour protéger les données personnelles et sauvegarder le savoir-faire de l'entreprise.

Dans le cadre de ses activités, Ferlatta traite des données à caractère personnel. Le POS fournit les informations nécessaires pour identifier les mesures de sécurité organisationnelles, physiques et logiques adoptées. Il comprend la liste des opérations de traitement des données à caractère personnel, la répartition des tâches et des responsabilités, l'analyse des risques, les mesures d'intégrité et de disponibilité des données, les méthodes de récupération en cas de violation des données, les mesures de sécurité minimales pour les données confiées à l'extérieur, les procédures de contrôle de la sécurité, les divulgations et la gestion du modèle organisationnel de protection de la vie privée.

L'entreprise, comme les autres du Groupe, met à jour le MOP annuellement, ce qui est conforme aux réglementations nationales en matière de protection des données.

04

4.1 La valeur
économique
générée et
redistribuée

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

The background of the slide features a close-up, slightly blurred image of a magnifying glass resting on a document. The document contains a bar chart with teal bars and a line graph with teal lines and circular markers. A silver pen and a black marker are also visible on the document. The overall color scheme is a mix of light green and teal.

FAITS MARQUANTS

51 millions d'euros	Chiffre d'affaires en 2023
-7%	Réduction des coûts par rapport à 2022
9.000 €	Investissements dans la Communauté 2023

Le reporting des données sur la valeur économique générée et distribuée établit un lien entre le rapport économico-financier et le rapport de durabilité, en mettant en évidence les interactions entre l'entité économique du Groupe Volta71 et le contexte socio-économique dans lequel il opère. A travers l'examen des états financiers consolidés, il s'agit de vérifier comment et dans quelle mesure la prospérité générée par le Groupe a été transférée aux principales catégories de parties prenantes:

- o fournisseurs ;
- o employés ;
- o investisseurs ;
- o organismes publics ;
- o les communautés locales.

VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTEMENT
GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE (€) | 2021 - 2023

	2021	2022	2023
VALEUR ÉCONOMIQUE GÉNÉRÉE	47.128.252 €	50.096.136 €	50.551.469 €
VALEUR ÉCONOMIQUE DISTRIBUÉE	34.101.293 €	45.571.074 €	44.838.987 €
Coûts de fonctionnement	35.081.858 €	36.148.516 €	33.631.276 €
Salaires et avantages	7.808.617 €	7.690.929 €	8.058.936 €
Paielements aux fournisseurs de capitaux	1.194.574 €	639.090 €	1.801.335 €
Paielements aux autorités publiques	425.678 €	1.085.309 €	1.338.116 €
Investissements dans la Communauté	7.090 €	7.230 €	9.324 €
VALEUR ÉCONOMIQUE CONSERVÉE	2.610.435 €	4.525.062 €	5.712.482 €

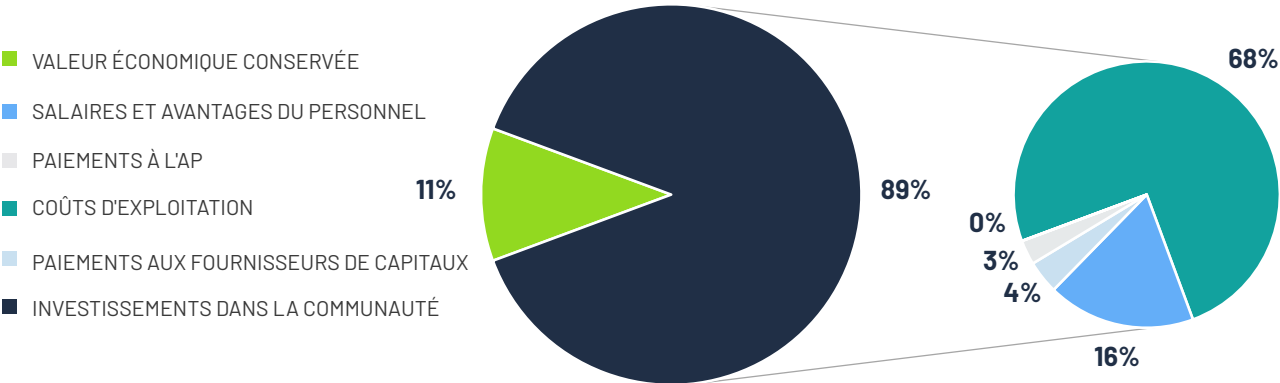


Au cours de l'année 2023, le Groupe a généré une valeur totale de plus de 50 millions d'euros, dont 89 % ont été redistribués entre les différentes parties prenantes, notamment les fournisseurs, les employés, les autorités publiques et les fournisseurs de capitaux. En outre, une partie de la valeur générée, plus de 9 000 euros, a été réinvestie dans la communauté locale au cours de la même année.

Les coûts d'exploitation se sont élevés à plus de 33,5 millions d'euros, soit une baisse d'environ 7 % par rapport à l'année précédente. 16 % de la valeur générée sont allés aux salariés, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. Les paiements aux fournisseurs de capitaux ont presque triplé par rapport à l'année précédente, passant de 639 090 euros en 2022 à 1 801 335 euros en 2023. En outre, plus d'un million d'euros a été transféré à l'administration publique en 2023, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.

Enfin, 11 % de la valeur générée a été conservée par le Groupe pour soutenir la croissance économique grâce à des investissements dans de nouvelles lignes de production et des mises à niveau technologiques des machines.

VALEUR GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE 2023



INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES

Le Groupe Volta71 croit en l'importance du progrès technologique comme moyen de réduire son impact sur l'environnement et d'améliorer la productivité et l'efficacité de ses processus.

Un **système de refroidissement/chauffage** sera installé dans une partie de la salle, ce qui améliorera l'environnement de travail et rationalisera la consommation de gaz.

Enfin, grâce au projet MES, le **système de communication entre les lignes de production** et le système d'information de l'entreprise a été complété, permettant le contrôle des lignes de production via un tableau de bord. Une formation adéquate a également été dispensée.

Au cours de l'année, **Cavioni-Fustitalia a réalisé une** série de processus d'innovation et d'investissement sur plusieurs fronts. Nous soulignons en particulier la mise en œuvre de nouveaux programmes, procédures et structures. L'achèvement et la mise en service d'une **nouvelle ligne de production**, qui a été livrée, installée et mise en service en plus de la précédente, sont particulièrement importants. L'investissement, caractérisé par une technologie avancée, a bénéficié des avantages fiscaux prévus pour les investissements dans le cadre de l'**Industrie 4.0**.

En outre, l'entreprise a alloué des ressources importantes à la mise en œuvre d'un système d'information de gestion logistique, confirmant ainsi son engagement à optimiser les processus d'entreprise grâce à l'utilisation des technologies les plus modernes disponibles.

Limea-Fisma a acheté une **nouvelle ligne de production de godets coniques d'un diamètre de 292**. Cet achat s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable. La nouvelle ligne remplacera l'usine précédente. Le remplacement a prévu des stocks minimaux de matériaux pour une période de quatre à cinq mois afin d'assurer la continuité de la consommation prévue. En outre, les nouvelles lignes pour les diamètres 198 et 160 sont déjà opérationnelles et remplaceront les précédentes.

En outre, le projet d'installation de **«refroidisseurs»** sur les différentes lignes de production et autres machines, afin de rationaliser l'utilisation et la consommation d'eau, a été mené à bien, et le processus de remplacement des tuyaux du système de refroidissement par des tuyaux en plastique au lieu de tuyaux en fer, afin d'éviter les fuites d'eau, a été achevé.

05

5.1 Le personnel

5.2 Santé et sécurité

5.3 Formation

**5.4 Commitment
to the local
community**

**5.5 Écouter et
satisfaire les
clients**

**5.6 Une relation de
confiance avec
nos fournisseurs**

ASPECTS SOCIAUX

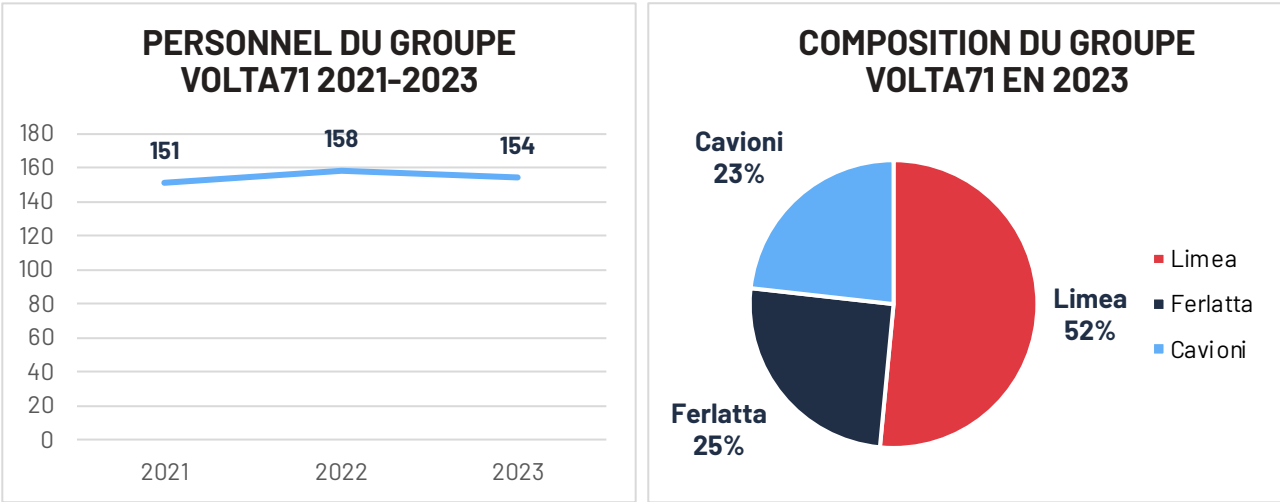


5.1 LE PERSONNEL

FAITS MARQUANTS	
154	Effectifs du Groupe Volta71 en 2023
100%	Recrutement pour une durée indéterminée
3,8%	Taux d'embauche en 2023
6	Accidents en 2023
10,16	Nombre moyen d'heures de formation par salarié 2023
24%	Pourcentage de la formation consacrée à la santé et à la sécurité

Afin de créer et de maintenir une réalité saine et solide, le Groupe Volta71 s'engage à veiller à ce que la **croissance** de l'entreprise et celle de ses collaborateurs soient également équilibrées.

Par rapport à 2022, il y aura une réduction des effectifs en 2023 (-2%) : il y aura **154** employés au niveau consolidé, dont 52% à Limea-Fisma.



L'analyse des effectifs du Groupe Volta71 par sexe, âge et catégorie professionnelle révèle une polarisation par sexe et catégorie professionnelle : principalement des hommes et des ouvriers.

La catégorie des **cadres** comprend 3 hommes, tandis que la catégorie des cadres moyens comprend 3 hommes âgés de plus de 50 ans et 1 homme âgé de 30 à 50 ans.



Personnel du Groupe Le Groupe Volta71 est composé comme suit sexe, âge, catégorie d'emploi en 2023									
	<30		30-50		>50		Total		
	H	F	H	F	H	F	Les hommes	Les femmes	Tot.
Gestionnaires	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Quadrichromie	-	-	1	-	3	-	4	-	4
Salariés	2	2	2	10	3	14	7	26	33
Travailleurs	10	-	40	5	56	4	106	8	114
Tot.	12	2	42	15	65	18	120	34	154

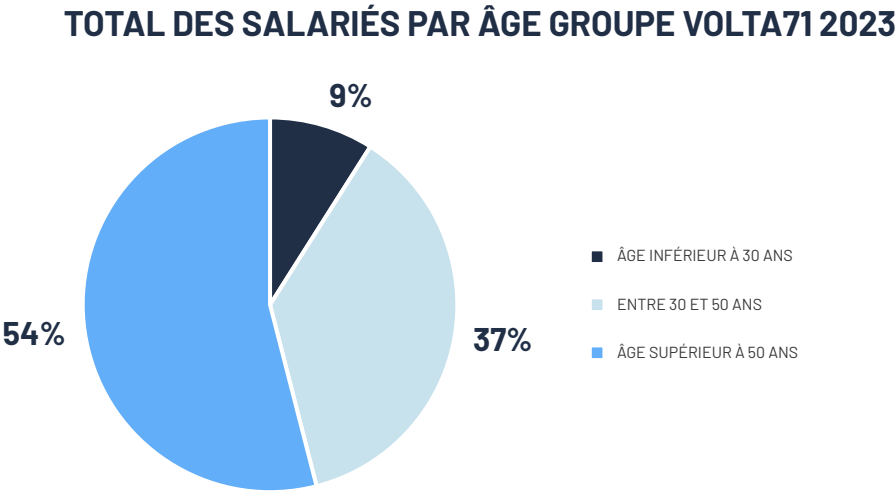
Effectifs du Groupe Volta71 par sexe pour la période 2021-2023									
	2021			2022			2023		
	H	F	Tot.	H	F	Tot	H	F	Tot
Total	118	33	151	125	33	158	120	34	154
%	72	28	100	74	26	100	72	28	100

La **catégorie professionnelle** qui compte le plus grand nombre de salariés est celle des ouvriers (68 %), le cœur du Groupe, qui se concentre principalement dans la tranche d'âge des plus de 50 ans.

Si l'on considère l'ensemble des entreprises du périmètre de reporting, les **femmes** représentent 28% du total et sont principalement employées dans les bureaux (26 femmes sur un total de 35).

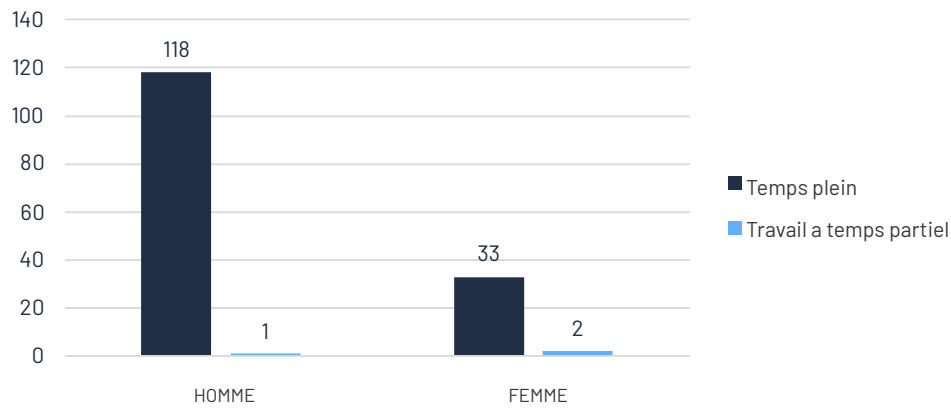
Le Groupe compte également 3 employés dans des **catégories vulnérables**.

Si l'on analyse la situation par **Groupe d'âge**, les salariés de plus de 50 ans constituent la majorité de la main-d'œuvre (54 % du total), tandis que les salariés âgés de 30 à 50 ans représentent 37 % du total et ceux de moins de 30 ans, 9 %.



Au cours de la période de trois ans considérée, tous les employés ont été embauchés sous contrat à **durée indéterminée**, conformément à la politique du Groupe qui consiste à créer des relations de travail fondées sur une perspective à long terme. Afin de répondre aux besoins des employés, 3 personnes (2 femmes et 1 homme) sont employées avec des contrats à temps partiel. Cette flexibilité a permis au Groupe de s'adapter aux différents besoins des employés, en leur garantissant **un équilibre entre vie professionnelle et vie privée**.

NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS PAR SEXE ET TYPE
D'EMPLOI GROUPE VOLTA71 2023



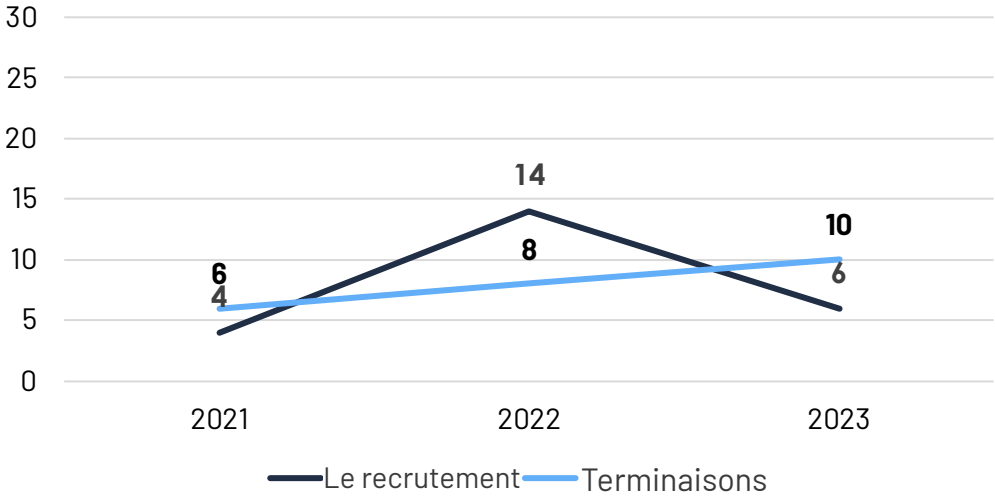
Par ailleurs, sur la période de trois ans, 100 % des employés du Groupe Volta71 sont couverts par des conventions **collectives**.

Le Groupe Volta71 a eu très peu recours à la **main d'œuvre externe** sur la période 2021-2023. Plus précisément, les contrats actifs au 31 décembre concernent 3 hommes avec des contrats à durée déterminée/administratifs en 2021 et 2023, et aucun en 2022. L'un des travailleurs employés sous contrat administratif appartient aux catégories protégées ; aucun travailleur indépendant ou para-employé n'est employé au cours de la période de trois ans.

Nombre de travailleurs externes pour le Groupe Volta71 actifs au 31/12 au cours de la période 2021-2023									
	2021			2022			2023		
	H	F	Tot.	H	F	Tot	H	F	Tot
Temporaire/ Administré	3	-	3	-	-	-	3	-	3

En ce qui concerne la **rotation du personnel** au sein du Groupe, 6 nouvelles embauches ont été enregistrées pour 2023 (8 de moins qu'en 2022), dont 4 hommes. Parmi ces nouvelles embauches, 4 sont âgées de 30 à 50 ans. En revanche, 10 départs ont été enregistrés en 2023. Parmi ceux-ci, 2 sont des licenciements (2 hommes de moins de 50 ans), 1 démission volontaire et 1 suite à l'expiration d'un contrat. Les 6 autres départs sont des départs à la retraite.

GROUPE VOLTA71 TENDANCES EN MATIÈRE D'EMBAUCHES
ET DE LICENCIEMENTS 2021-2023



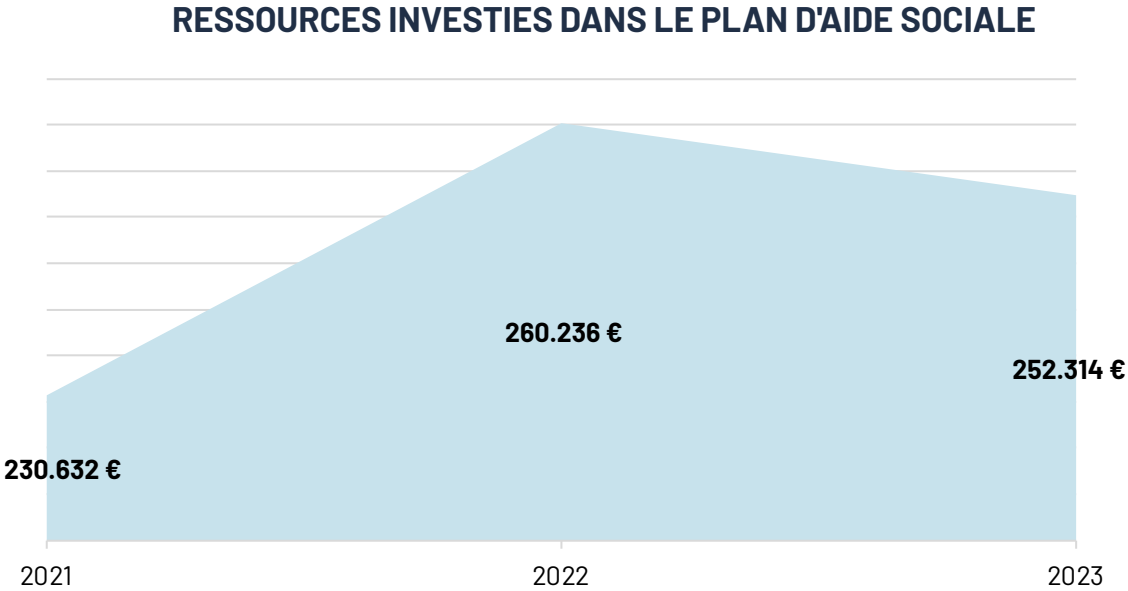
Un indicateur important pour évaluer la durabilité des pratiques de gestion des ressources humaines du Groupe Volta71 est le **taux de rotation**, qui est utilisé pour suivre les performances de la société sur la période de trois ans 2021-2023. Les taux de rotation positifs et négatifs sont présentés ci-dessous. Dans l'ensemble, le Groupe Volta71 a réussi à créer un environnement de travail positif, fondé sur des politiques et des pratiques de gestion efficaces : l'entreprise est donc en mesure de conserver son personnel au fil du temps, en récompensant l'engagement et l'attachement des employés. La continuité de l'activité et la stabilité de l'emploi sont ainsi garanties.

Taux de rotation positif	nouvelles entrées dans la période / effectifs au début de la période * 100
Chiffre d'affaires négatif	sorties au cours de la période / effectifs au début de la période * 100

Bien que l’on observe une augmentation progressive du taux de rotation des employés sortants, de 4 % en 2021, à 5 % en 2022 et 6 % en 2023, il convient de souligner que ces valeurs restent très faibles, notamment en raison du contexte très instable du marché du travail, caractérisé par le phénomène des «grandes démissions». Par ailleurs, il est important de noter que la plupart des départs du Groupe sur la période de trois ans sont dus à des retraites, ce qui confirme la stabilité de la main-d’œuvre.

	N. Recrutement			Chiffre de vente positifs			N. Terminaisons			Ventes négatives		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Les homme	3	11	4	2%	7,3%	2,5%	6	4	9	4	2,7	5,7
<30 ans	1	5	-				-	1	1			
30-50 ans	2	3	3				2	2	2			
>50 ans	-	2	1				4	1	6			
Les femmes	1	3	2	0,7%	2%	1,3%	0	4	1	-	2,7	0,6%
<30 ans	-	-	1				-	2	-			
30-50 ans	-	3	1				-	1	-		1	
>50 ans	1	-	-				-	1	1			
Total	4	14	6	2,6%	9,2%	3,8%	6	8	11	4%	5,3%	6,3%

En ce qui concerne le plan social du Groupe, nous soulignons notre volonté de soutenir davantage nos employés et les travailleurs contractuels éligibles, qui bénéficient des mêmes conditions que les employés. En 2023, les ressources investies dans le plan social s’élèvent à 252.314 EUR, bénéficiant à tous les employés, 156 (y compris 2 employés démissionnaires). En particulier, des chèques-carburant, des chèques-repas, des cartes prépayées et des chèques d’une valeur de 200,00 EUR par employé sont fournis. En outre, afin de faciliter l’accès des travailleurs aux services médicaux en dehors du travail, Limea-Fisma et Cavioni-Fustitalia sont affiliées au Fonds Metasalute, prévu par la CCNL de référence pour l’industrie métallurgique, dont les cotisations sont payées par les deux entreprises pour tous les employés permanents (sauf renonciation expresse de la part du travailleur). Pour Ferlatta Centro Servizi, au moins jusqu’au 31.12.2023 (avant le renouvellement de la CCNL pour les industries graphiques et connexes), il est prévu une affiliation obligatoire au Fondo Salute Sempre/Unisalute, dont les cotisations sont versées par l’entreprise pour tous les salariés permanents.



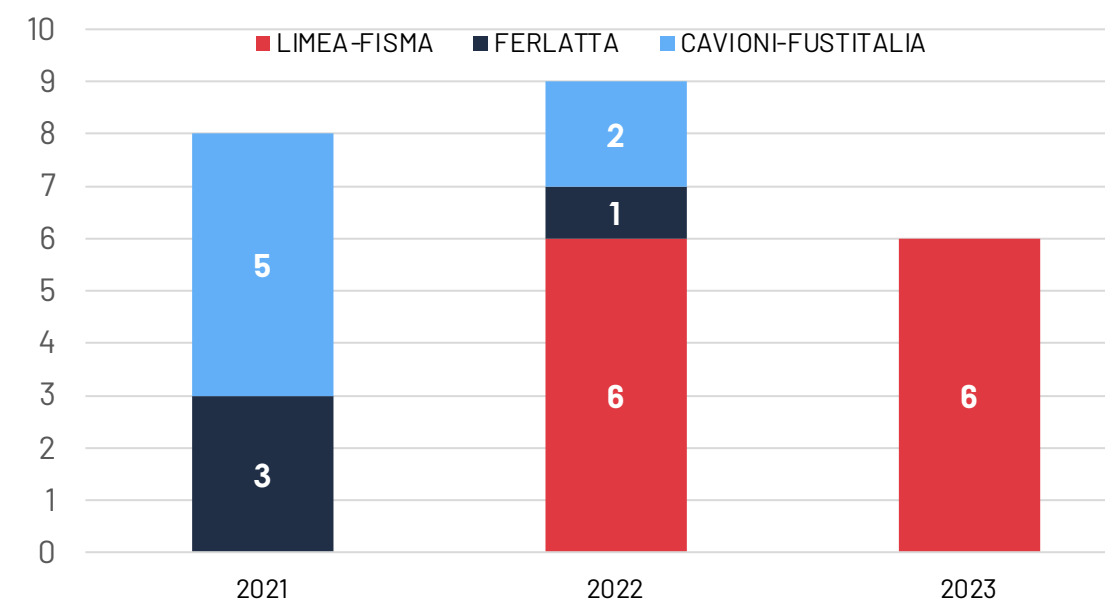
Le Groupe Volta71 s'engage activement et constamment à contrôler les conditions de santé et de sécurité au travail, en investissant continuellement de l'énergie, des ressources et du temps dans la formation de ses employés et en contrôlant systématiquement les accidents.

Le Groupe s'engage à diffuser et à consolider une **culture de la sécurité** parmi tous les employés, à développer la conscience des risques et à promouvoir un comportement responsable et sûr de la part de tous.

Les **documents d'évaluation des risques** des trois entreprises montrent que les risques pour la santé et la sécurité au travail sont principalement de nature chimique, mécanique, physique et ergonomique. Seule Limea-Fisma présente des risques élevés liés au bruit, à la manipulation manuelle de charge, à la surcharge mécanique des bras, aux postes surélevés et au stress lié au travail. Les autres catégories de risques analysées dans les trois entreprises sont tolérables ou insignifiantes.

Aucun cas de maladie professionnelle n'est survenu au cours de la période de référence. Les dangers pouvant constituer un risque de maladie professionnelle pour le Groupe Volta71 concernent principalement : les lésions de l'appareil auditif, hypoacousie, le bruit et la manipulation manuelle de charges. Cependant, ils sont évités par la mise à disposition et le suivi de l'utilisation des EPI (Équipements de protection individuelle), y compris les EPI personnalisés, les enquêtes annuelles et le document d'évaluation de l'exposition au bruit.

NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS GROUPE VOLTA71 2021-2023



Le **nombre d'accidents survenus au cours de la** période de trois ans au sein du Groupe est resté plus ou moins stable entre 2021 et 2022, n'augmentant que d'une unité, passant de 8 à 9, tandis qu'entre 2022 et 2023, il a diminué de 3 unités, passant de 9 à 6. Ce fait est mis en évidence. En outre, en 2023, par rapport à la tendance des années précédentes, les accidents n'ont eu lieu qu'à Limea-Fisma, la plus grande entreprise du Groupe avec 79 employés, contre 36 à Cavioni-Fustitalia et 39 à Ferlatta.

Limea-Fisma	Ferlatta Centro Servizi	Cavioni-Fustitalia
Les blessures à Limea-Fisma sont liées à des chocs, des coupures accidentelles, des écrasements/contusions des membres supérieurs, des chutes d'objets en hauteur et des brûlures. L'augmentation des accidents en 2023 est principalement due à des épisodes occasionnels et à un manque d'attention dû à la répétitivité de certaines opérations, qui sont atténués par la formation et l'information sur l'utilisation des EPI et les dangers indiqués dans le DVR.	La plupart des blessures à Ferlatta ont été causées par des blessures aux membres supérieurs lors de la coupe. À cet égard, une campagne de sensibilisation à l'utilisation des EPI a été menée, ce qui a entraîné une réduction significative du nombre d'accidents au cours de la période considérée.	Les accidents enregistrés à Cavioni-Fustitalia concernent principalement des blessures par coupure dues à un contact accidentel avec la tôle d'acier, des contusions ou des luxations des membres supérieurs dues à des mouvements inappropriés. Le nombre de ces blessures a diminué au fil des ans, grâce à la mise à disposition d'équipements de protection, d'équipements de sécurité obligatoires et de formations.

Les indices d'accidents sont utiles pour fournir des données sur les niveaux de risque, indiquant les départements, Groupes de travailleurs, opérations ou conditions de travail critiques, où les interventions de prévention devraient être prioritaires.

Les résultats du calcul des indices de fréquence et de gravité des accidents enregistrés par le Groupe Volta71 au cours de la période de référence sont présentés ci-dessous.

Indice de fréquence

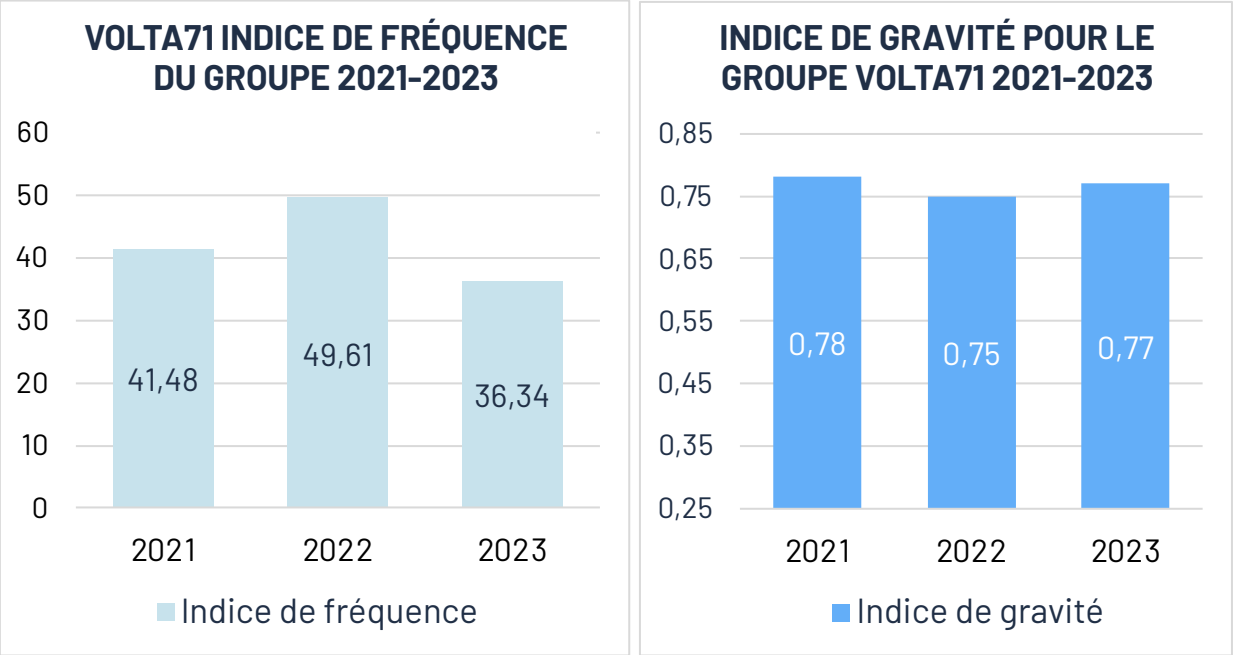
Le nombre d'accidents par million d'heures travaillées au cours d'une période donnée.

Indice de fréquence = nombre d'accidents x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Indice de gravité

Nombre de jours d'absence pour cause de blessure au cours d'une période donnée.

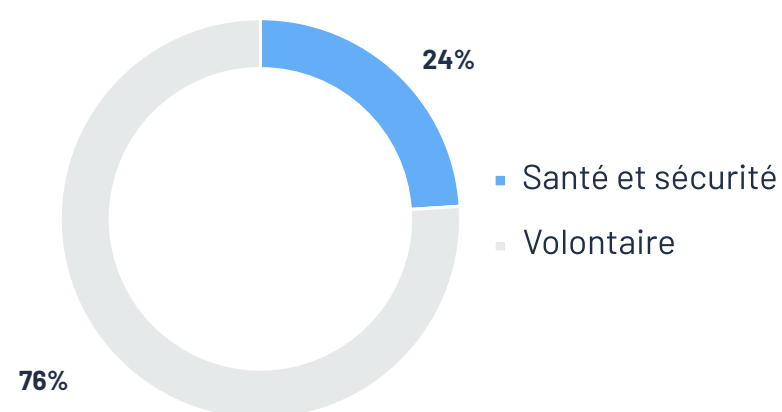
Indice de gravité = nombre de jours perdus pour cause d'accident x 1 000 / nombre d'heures travaillées



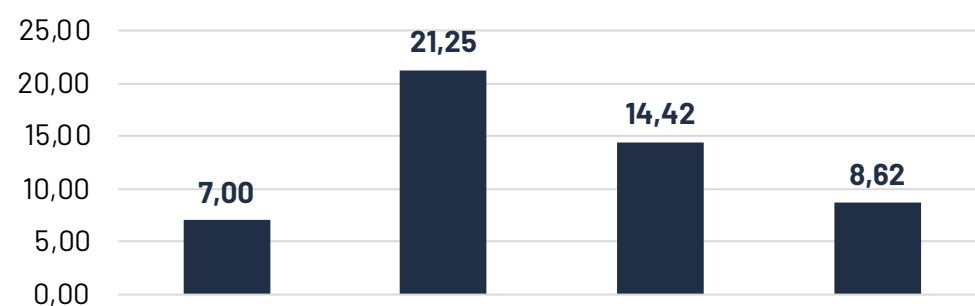
Les données montrent que la fréquence des accidents du travail a augmenté de 20 % entre 2021 et 2022, tandis qu'elle a diminué de 27 % entre 2022 et 2023. En revanche, la tendance est relativement stable en ce qui concerne la gravité des accidents, qui est restée pratiquement inchangée entre 2021 et 2023, demeurant globalement faible puisqu'il n'y a pas eu d'accident ayant des conséquences graves.

Investir dans la **formation et l'amélioration des compétences, c'est investir** dans le **développement des personnes**, un élément essentiel pour assurer le succès et la compétitivité à long terme d'une entreprise. Chaque jour, le Groupe s'engage à développer les compétences et les capacités de ses employés, en offrant à chacun d'entre eux des opportunités de croissance et d'avancement professionnels.

FORMATION DISPENSÉE GROUPE VOLTA71 2023



NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE 2023



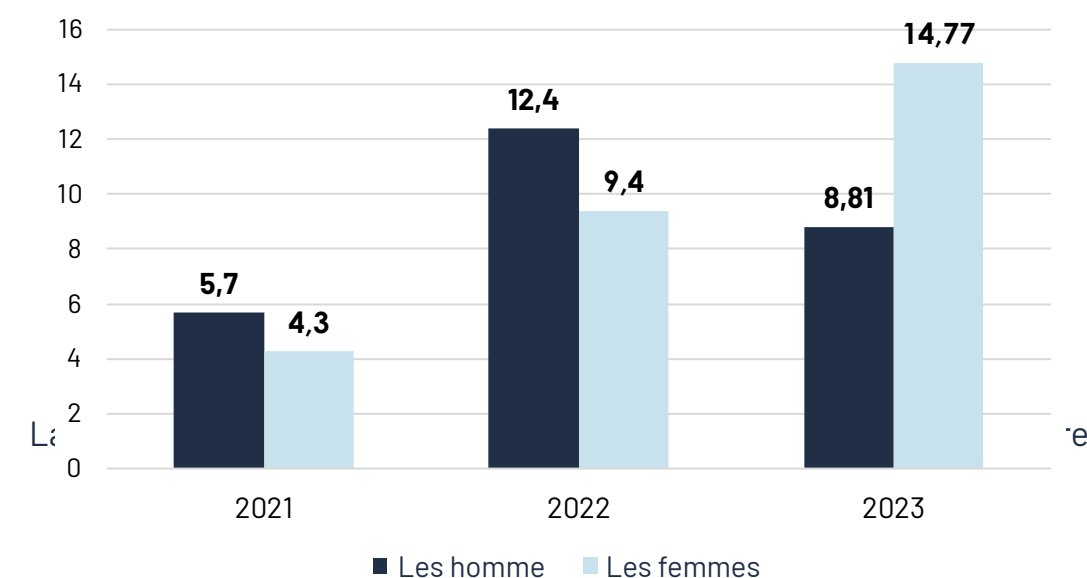
En 2023, le Groupe a dispensé un total de **1565** heures de for-

mation, réparties principalement entre la santé et la sécurité et la formation volontaire. Les formations en matière de santé et de sécurité ont représenté 24 % du nombre total d'heures et ont concerné tous les employés du Groupe.

En outre, des cours spécifiques ont été organisés pour les employés ayant des missions particulières, tels que les représentants de la sécurité des travailleurs (RLS), les membres des équipes de premiers secours et de lutte contre l'incendie et les opérateurs de chariots élévateurs. La formation ciblée a contribué à garantir que le Groupe maintient des normes élevées de santé et de sécurité sur le lieu de travail et que tous les employés sont préparés à faire face à des situations d'urgence ou à des missions spéciales de manière sûre et efficace.

La tendance sur la période de trois ans est positive. Le nombre absolu et le nombre moyen d'heures de formation augmentent. En particulier, le nombre total d'heures de formation a augmenté de manière significative, passant de 811 en 2021 à 1842 en 2022 et 1565 en 2023.

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR SEXE 2021-2023



total d'heures de formation du Groupe - s'est concentrée sur les thèmes suivants :

- Logiciel MES ;
- gestion environnementale ISO 14001:2015 ;
- littératie numérique ;
- le changement, la gestion du stress et des conflits ;
- gestion des déchets ;
- logistique et procédures de facturation (mise à jour) ;
- une formation technique sur les produits et les ressources.

L'ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ LOCALE

Le Groupe Volta71 croit fermement que pour s'établir dans la région en tant qu'entreprise prospère, il est essentiel de fournir des ressources à des projets à forte **valeur sociale**. Voici quelques exemples de notre engagement envers la communauté locale.



Malgré son âme internationale, le Groupe ne perd jamais de vue ses racines nationales et la région dans laquelle il est né et s'est développé. C'est pourquoi il a **soutenu** la désormais traditionnelle **procession votive aux flambeaux**, qui aura lieu au début du mois de septembre **2023** et concernera les oratoires situés dans les zones de Marcallo con Casone - site des usines Limea-Fisma -, Mesero et Boffalora sopra Ticino. Il s'agit d'une initiative impliquant des jeunes et des très jeunes, qui courront et passeront le flambeau le long d'un parcours qui, partant de la ville de Pellegrino Parmense (PR), serpente sur pas moins de 190 kilomètres. Il s'agit d'un événement d'une grande portée symbolique qui nous donne l'occasion de promouvoir les valeurs auxquelles le Groupe croit : avant tout le dynamisme, l'énergie, la solidarité et un regard ouvert sur l'avenir, représenté par les nouvelles générations.



À partir de 2020, toutes les entreprises du Groupe Volta71 s'associeront à la campagne promue par la **Fondazione Umberto Veronesi** ETS pour la recherche médicale et scientifique "Tomate. Bonne pour vous, bonne pour la recherche". La **contribution** de l'entreprise à l'initiative sociale a été faite, également en **2023**, par l'achat et la distribution aux employés de boîtes de tomates spécialement conçues.

En outre, Limea-Fisma et Cavioni-Fustitalia ont fait un don à la **recherche sur le cancer pédiatrique**, en soutenant la Fondation ETS Umberto Veronesi par l'achat du "panettone pour la recherche" offert dans une boîte spéciale aux clients et aux fournisseurs.



La participation active de Cavioni-Fustitalia au **projet de mobilité garantie** en collaboration avec la municipalité de Zibido San Giacomo (MI) a également été importante. En avril **2022**, l'entreprise a sponsorisé l'achat d'un véhicule destiné à fournir assistance et **transport aux personnes âgées et handicapées de la région**.

Cette initiative démontre l'**engagement** fort de Cavioni-Fustitalia à **soutenir la communauté locale**, en aidant à améliorer la qualité de vie des personnes les plus vulnérables. Le parrainage du véhicule souligne la volonté de l'entreprise de jouer un rôle positif dans la promotion du bien-être de la communauté dans laquelle elle opère.



La responsabilité sociale du Groupe Volta71 s'est également manifestée par son soutien à la solidarité et à l'inclusion de l'**association Children in Crisis Italy**, qui a vu l'entreprise soutenir en décembre **2023** des projets visant à améliorer les conditions de vie des enfants en difficulté et à promouvoir des activités éducatives, sportives et culturelles auprès des jeunes.

ÉCOUTER ET SATISFAIRE LES CLIENTS

L'écoute et la satisfaction des clients sont essentielles au succès du Groupe Volta71. L'écoute attentive des clients nous permet de comprendre leurs besoins et leurs préférences et d'améliorer les produits et les services que nous offrons. Les sociétés du Groupe aident les clients à choisir l'emballage le mieux adapté à leurs besoins, à le personnaliser et à l'imprimer, à planifier les livraisons et à assurer le service après-vente. L'objectif est de garantir une fonctionnalité et une qualité optimales des produits et de répondre aux besoins des clients, en s'efforçant de dépasser leurs attentes.

La satisfaction des clients est mesurée notamment dans les domaines suivants :

- qualité du produit ;
- délai de livraison ;
- qualité du processus (documentation du produit, niveau de service, conditions d'emballage et de transport) ;
- certification de produits pour des lignes spécifiques ;
- durabilité des fournisseurs.

Le Groupe dispose d'un système de gestion de la qualité certifié ISO 9001:2015 dans toutes ses activités depuis de nombreuses années. Les entreprises du Groupe s'engagent à mettre en œuvre des méthodes de travail qui assurent la traçabilité et la transparence de la qualité des produits et de la chaîne d'approvisionnement.

Les résultats de la **satisfaction des clients** confirment également un bon résultat pour 2023 :

- les résultats des ventes sont constamment positifs et les volumes de production sont élevés, malgré le contexte national et international de récession ;
- la tendance aux réclamations est faible par rapport aux volumes de production et elles sont rapidement résolues grâce à des actions correctives et préventives ;
- des visites de clients dans les entreprises du Groupe et vice-versa sont prévues pour consolider la relation commerciale et instaurer la confiance entre les parties ;
- le temps de préparation de l'offre est limité (maximum 3 jours ouvrables) ;
- l'accent mis sur la durabilité, qui souligne l'engagement du Groupe en la matière, est apprécié et de plus en plus demandé par les clients.

La satisfaction des clients, mesurée par des évaluations qualitatives et quantitatives, est contrôlée directement et régulièrement par la direction : les résultats à l'horizon 2023 démontrent l'attention constante portée aux besoins des clients et la confiance qu'ils accordent au Groupe, ce qui est considéré comme fondamental pour le succès de l'entreprise. Les plaintes sont enregistrées, suivies et résolues, en temps opportun, par un règlement à l'amiable ou par un crédit et un remplacement, en fonction des conditions préalables du cas.

Le système informatique est également constamment modifié et mis à jour afin d'améliorer la qualité du service client, ce qui est l'objectif du Groupe. C'est pourquoi, depuis 2021, le Groupe s'est engagé à renforcer et à communiquer son image et son identité en tant que Groupe, souhaitant communiquer ses valeurs à travers les médias sociaux tels qu'Instagram et LinkedIn, ainsi qu'à travers le renouvellement de ses sites web. Ces activités visent également à augmenter les points de contact avec les personnes potentiellement intéressées par une adhésion. En effet, les entreprises du Groupe ont jugé essentiel de pouvoir agir sur le front de la communication, en utilisant des outils nouveaux et plus efficaces. Ces approches font l'objet d'un suivi attentif pour vérifier leur efficacité, afin de comprendre quelles sont les stratégies les plus efficaces pour attirer de nouveaux talents.

5.6

UNE RELATION DE CONFIANCE
AVEC NOS FOURNISSEURS

Un élément clé de la réussite du Groupe est la création et le maintien de **relations de confiance** avec les fournisseurs, en les reconnaissant comme des partenaires stratégiques dans la réalisation des objectifs de durabilité et la création d’une valeur partagée.

L’approvisionnement stratégique du Groupe Volta71 repose sur une **sélection rigoureuse des fournisseurs**, des **critères de qualité et de durabilité** stricts et des achats diversifiés à l’échelle mondiale. Cette approche garantit la **continuité de l’approvisionnement**, la **qualité des produits** et des **normes environnementales** élevées.

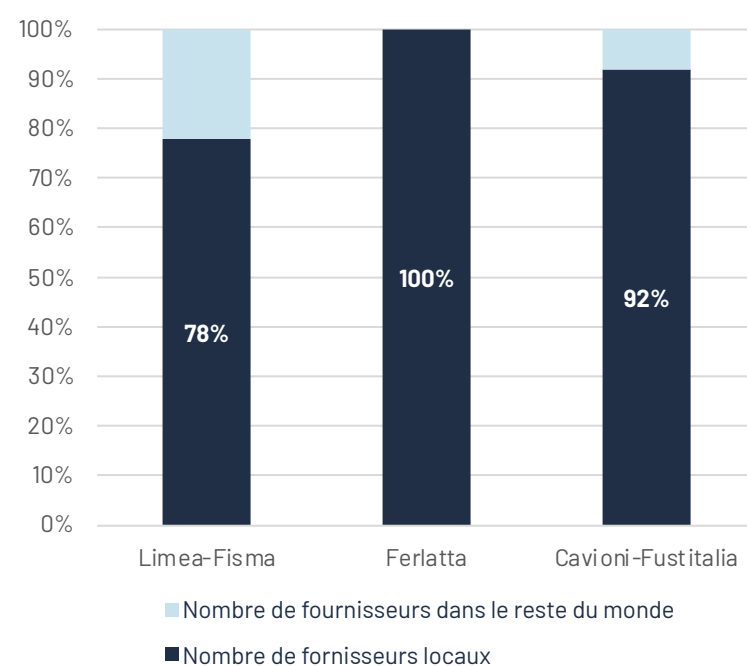
La principale matière première utilisée (surtout à Limea-Fisma et à Cavioni-Fustitalia) est le fer-blanc : acier laminé à faible teneur en carbone, recouvert des deux côtés d’une fine couche d’étain.

La production de fer-blanc dans l’UE étant inférieure à la consommation, il est nécessaire de diversifier les sources d’approvisionnement, en se tournant également vers des pays non européens (principalement la Chine) où la capacité de production est supérieure à la consommation intérieure.

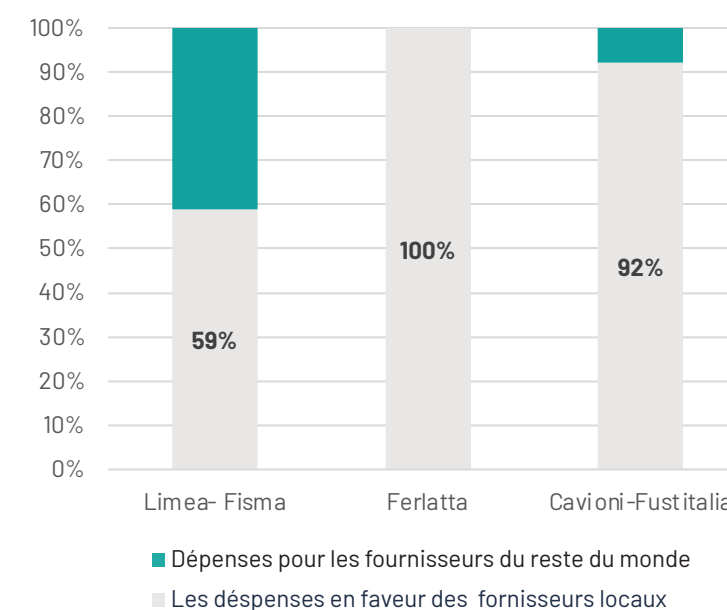
LES POINTS FORTS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

	Années	Limea-Fisma	Ferlatta	Cavioni-Fustitalia	Volta71-Gruppe
Dépenses des fournisseurs locaux/total	2020	51%	100%	99%	33%
	2021	50%	100%	93%	63%
	2022	49%	100%	83%	57%
	2023	59%	100%	92%	71%
Fournisseurs locaux/total	2020	74%	100%	98%	87%
	2021	76%	100%	94%	86%
	2022	72%	100%	94%	84%
	2023	78%	100%	92%	88%

NOMBRE DE FOURNISSEURS LOCAUX PAR ENTREPRISE 2023



DÉPENSES POUR LES FOURNISSEURS LOCAUX PAR ENTREPRISE 2023



Dans toutes les sociétés du groupe, les services chargés de la gestion opérationnelle des achats suivent une liste de fournisseurs par catégorie : fournisseurs de fer-blanc, de services, de maintenance, de composants et autres consommables, transporteurs, laboratoires d'analyse et fournisseurs de produits disposant des certifications nécessaires.

L'analyse du nombre de fournisseurs directs locaux (résidant en Italie) et des coûts encourus pour l'approvisionnement en matériaux - pour chaque entreprise individuelle - révèle une image sensiblement différente pour les trois entreprises.

Dans le cas de Ferlatta Centro Servizi (qui s'occupe principalement d'encre et de produits de revêtement) on constate que, au cours de la

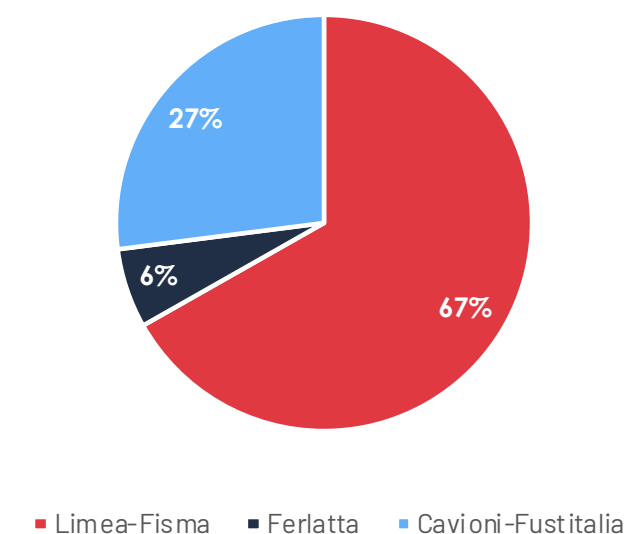
période de trois ans considérée, la totalité de la base de fournisseurs est constituée d'approvisionnements locaux. Toutefois, le nombre total de fournisseurs directs de Ferlatta est nettement inférieur à celui des autres sociétés du Groupe - comme l'année précédente et ne représente que **6 %** des dépenses totales du Groupe en matières premières.

Pour Cavioni-Fustitalia également, le pourcentage de dépenses auprès des fournisseurs locaux est très élevé, atteignant **92 %** en **2023**, ce qui représente une forte reprise par rapport à l'année précédente, bien que le chiffre ait chuté de près de 10 points par rapport à 2020.

En 2023, la plupart des coûts encourus auprès des fournisseurs ont été supportés par Limea-Fisma, représentant **67%** du total des achats. Le pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs locaux **a augmenté par rapport à l'année précédente (de 46 % en 2022 à 59 % en 2023)**.

D'une manière générale, on constate que le **lien de confiance** établi au fil du temps avec les fournisseurs a permis de **maintenir des partenariats stables** dans les trois entreprises.

IMPACT PAR ENTREPRISE SUR LES DÉPENSES TOTALES DES FOURNISSEURS 2023



En fonction de la matière première et de sa disponibilité, le Groupe Volta71 a progressivement choisi de conclure des partenariats à long terme avec des fournisseurs italiens dans la mesure du possible. La proximité géographique est l'un des facteurs pris en compte lors de la sélection des fournisseurs. **En 2023, 88% des 71 fournisseurs directs du Groupe Volta seront basés en Italie, un chiffre globalement en ligne - bien qu'en légère augmentation - avec les années précédentes (84% en 2022, 86% en 2021 et 87% en 2020)**. D'autre part, le pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs italiens a augmenté de manière significative au cours des deux dernières années, passant de 57% en 2022 à 71% en 2023.

SÉLECTION RIGOUREUSE DES FOURNISSEURS DE FER-BLANC

L'achat de fer-blanc, un composant clé des produits du Groupe Volta71, est géré directement par le vice-président du conseil d'administration de Limea - Fisma S.p.A. Des accords commerciaux, y compris des contrats-cadres et des visites de sites, garantissent la sélection de fournisseurs fiables. Le fer-blanc arrive ensuite à Ferlatta pour la découpe et la lithographie, où le directeur de l'usine supervise les achats.

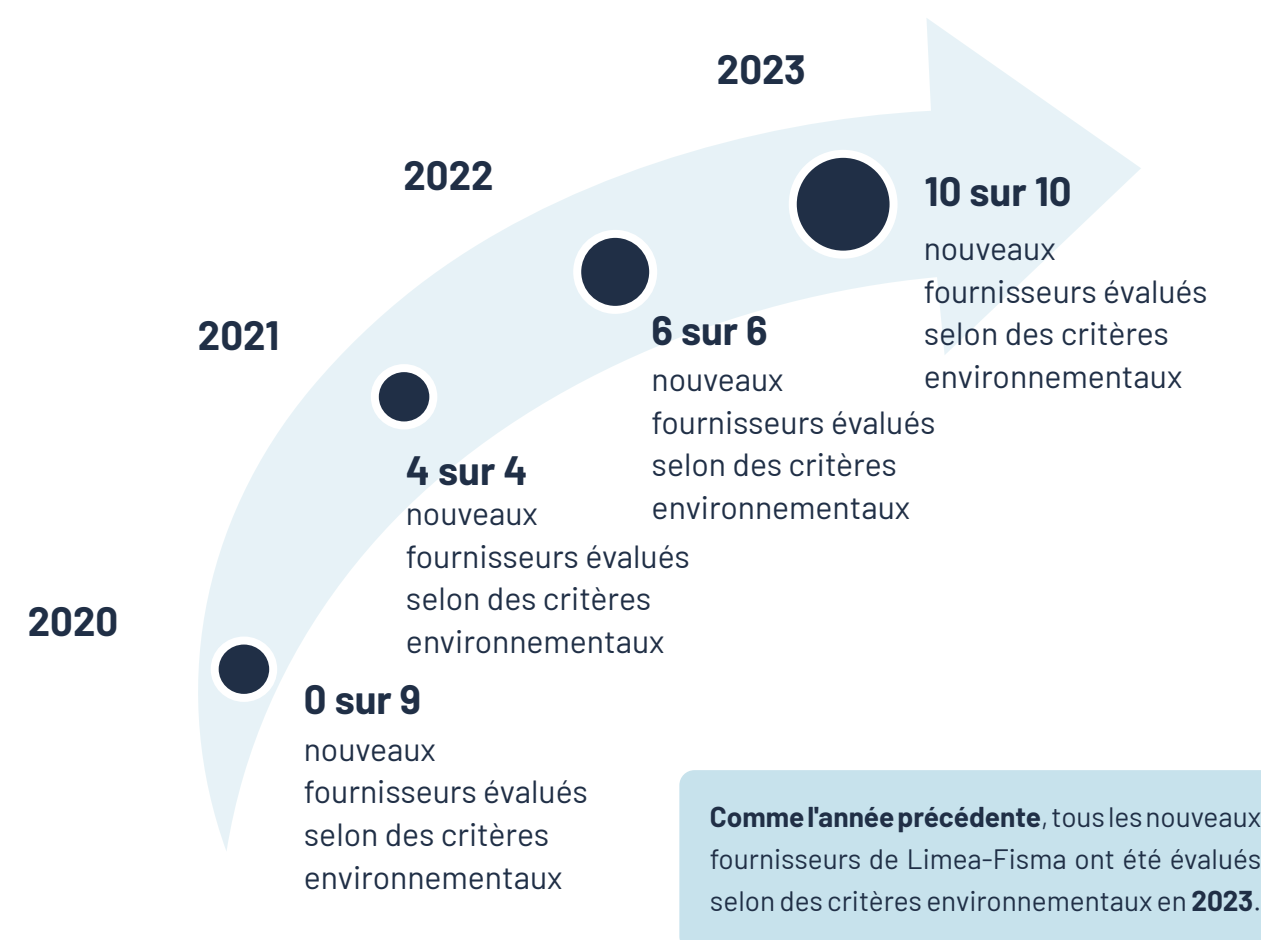
De même, Cavioni-Fustitalia et Ferlatta gèrent les achats pour leurs sites respectifs, avec le soutien d'une ressource interne. Dans les trois sociétés d'exploitation, une liste de fournisseurs agréés par catégorie garantit la **qualité** et la **continuité** des approvisionnements.

Dans le cadre du processus d'évaluation des fournisseurs, le Groupe prend en compte non seulement les facteurs économiques, mais aussi les performances **environnementales** et **sociales**, démontrant ainsi sa volonté d'adopter des critères d'évaluation qui s'étendent au domaine plus large de la durabilité.

Évaluation des performances environnementales

Lors de l'évaluation de nouveaux fournisseurs, Limea-Fisma se réserve le droit, si elle le juge opportun et si la législation en vigueur ne l'exige pas strictement, de demander la consultation de certains documents tels que les autorisations nécessaires à l'exercice des activités, les autorisations environnementales (émissions, rejets, etc.) et l'application des procédures/instructions relatives aux aspects environnementaux.

Le suivi des fournisseurs stratégiques comprend également des inspections sur site principalement pour vérifier l'application des critères de qualité. En termes de documentation, on vérifie principalement des aspects tels que l'adhésion à un système de gestion certifié UNI EN ISO 14001:2015 et, de préférence, la possession d'un système de gestion certifié ISO 50001:2018 et, en général, d'autres certifications.



Évaluation des performances sociales



En 2022, Limea-Fisma a entamé un processus de sélection des fournisseurs de fer-blanc en évaluant également leur performance sociale, qui **se poursuivra en 2023**. L'entreprise a notamment choisi l'évaluation CMRT comme critère de sélection, qui est un élément clé dans le secteur de la transformation de l'acier et de l'emballage.

Le modèle de rapport sur les minerais de conflit (CMRT) est un modèle de rapport développé par la Responsible Minerals Initiative (RMI) qui facilite le transfert d'informations de la chaîne d'approvisionnement sur le pays d'origine des minerais et les fonderies et raffineries utilisées.

L'exploitation minière est un processus intensif qui comporte des risques sociaux et environnementaux potentiels. De plus, dans certains cas, l'extraction de métaux et de minéraux a lieu dans des zones de conflit et les revenus générés par cette activité financent les conflits locaux. Les métaux tels que l'étain, le tungstène, le tantale et l'or (connus sous le nom de 3TG) sont souvent utilisés dans les processus de production d'acier, en particulier le fer-blanc, qui consiste en une fine feuille d'acier recouverte d'une fine couche d'étain pour éviter l'oxydation.

Depuis 2022, Limea-Fisma a donc décidé d'appliquer des critères de diligence raisonnable en demandant aux fournisseurs de fer-blanc de remplir le CMRT (*Conflict Minerals Reporting Template*). L'entreprise examine les informations fournies dans le CMRT pour s'assurer qu'elles sont complètes et raisonnables.

En 2023, 13 fournisseurs principaux ont été évalués selon ces critères.

En n'achetant que des matériaux CMRT auto-certifiés, le Groupe Volta71 garantit que ses produits finis sont «sans conflit» et que l'ensemble de la chaîne de valeur n'utilise pas de minerais ayant un impact négatif sur l'environnement ou les personnes.

06

- 6.1 La stratégie
environnementale
du Groupe Volta 71
- 6.2 La gestion des
matières première
- 6.3 Adaptation au
CBAM
- 6.4 La consommation
d'énergie
- 6.5 Les émissions de
CO₂ et la lutte contre
le changement
climatique
- 6.6 Prélèvements d'eau
- 6.7 Déchets

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

FAITS MARQUANTS

-4%	Consommation d'électricité par rapport à 2022
-6%	Consommation de gaz naturel par rapport à 2022
1.786 GJ	Énergie autoproduite à partir de panneaux photovoltaïques en 2023
96%	Déchets générés par les opérations de valorisation
-24%	Réduction des émissions de CO ₂ -eq (Scope1+2) par rapport à 2021
164,26 t de CO ₂	Économisés par la production d'énergie photovoltaïque en 2023



Pour le Groupe Volta71, il est fondamental d’impliquer et d’informer toutes les parties prenantes dans le processus de durabilité, en partageant les résultats environnementaux, économiques et sociaux obtenus. En particulier, la stratégie environnementale du Groupe repose sur les principes suivants :



Pour atteindre ces objectifs et démontrer son engagement en faveur de l’environnement, le Groupe a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures et prévoit d’en étendre la portée :

- l’installation et l’utilisation de panneaux solaires ;
- le recyclage de la plupart des matières premières, en particulier le métal et le cuivre ;
- la réduction des émissions de gaz ;
- la séparation correcte des déchets.

Les principales matières premières utilisées par le Groupe Volta71 sont le fer-blanc et les tôles d'acier laminées à froid, ces dernières étant utilisées exclusivement par Cavioni-Fustitalia.

Le fer-blanc, également connu sous le nom d'étain, est constitué d'une feuille d'acier recouverte des deux côtés d'une couche d'étain. Cette couche protège efficacement le contenu, assure une hygiène optimale (elle évite le contact direct avec l'acier) et fournit une surface adaptée à l'impression lithographique sur les boîtes de conserve.

En 2023, le Groupe a acheté 10 662 tonnes de fer-blanc, soit une baisse de 7% par rapport à l'année précédente, en raison de l'utilisation du stock excédentaire de l'année précédente. En outre, 1 078 tonnes de tôles d'acier ont été achetées, soit une augmentation de 8% par rapport à 2022. Pour le Groupe Volta71, le fer-blanc représente 71% du poids total des matières premières achetées, le bois d'emballage 10% et la tôle d'acier 7%.

Ferlatta Centro Servizi, société du Groupe spécialisée dans l'impression et la découpe de métaux, utilise principalement de la laque et des diluants comme matières premières. En 2023, Ferlatta a enregistré des achats de 300 tonnes de laques, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente, et de 38 tonnes de diluants, en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente.

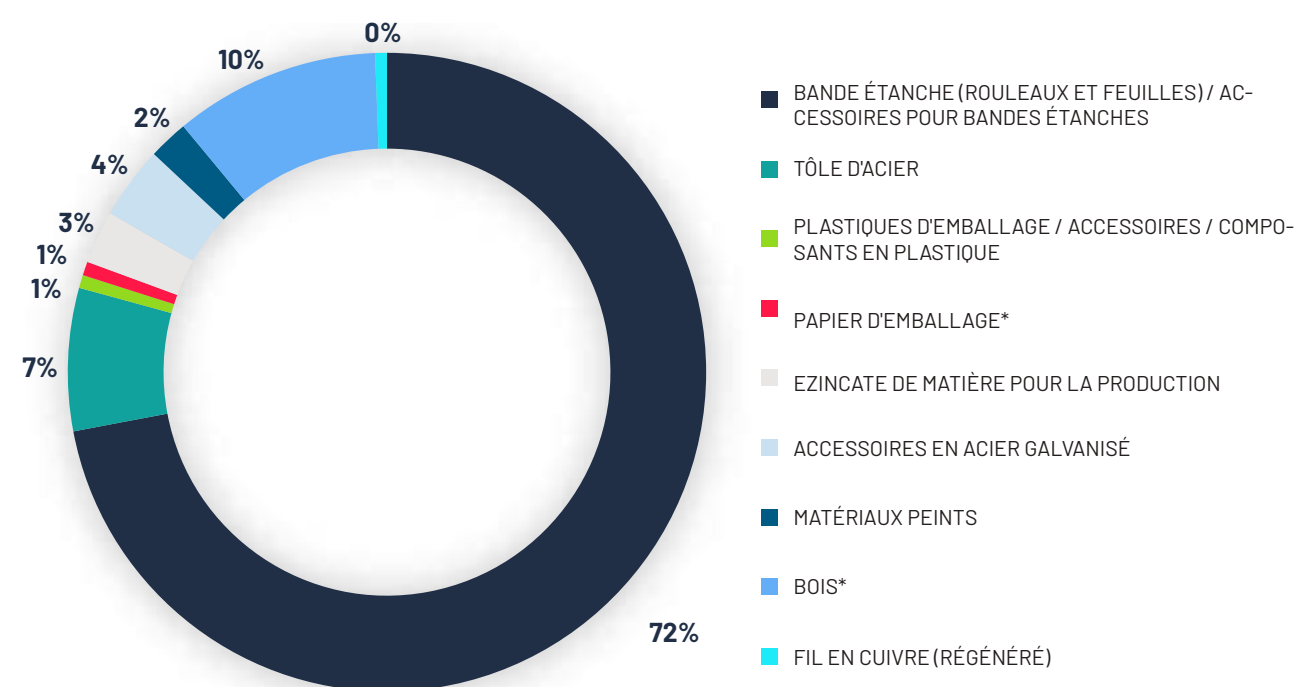
MATÉRIAUX ACHETÉS PAR LE GROUPE VOLTA71 EN POIDS (T)

CATÉGORIES DE MATÉRIAUX	2021	2022	2023
Fer-blanc (rouleaux et feuilles)	17.104,6	11.426,7	10.662,76
Tôle d'acier	1.375,0	989,0	1078,0
Accessoires en fer-blanc	95,1	81,7	81,3
Plastiques d'emballage	56,9	46,8	59,4
Accessoires/composants en plastique	61,4	42,2	39,0
Papier d'emballage*	206,9	180,0	104,2
Matériel galvanisé pour la production	438,6	349,9	399,7
Accessoires en acier galvanisé	655,9	543,4	548,6
Bande en acier inoxydable	3,7	3,9	2,6
Diluant	38,7	35,9	38,3
Matériaux de peinture	386,1	308,4	301,0
Joint	70,8	60,5	67,8
Huiles	3,4	3,7	3,9
Aluminium	-	-	-
Bois*	1.882,2	1.459,9	1553,5
Caoutchouc*	1,6	1,9	1,8
Fil en cuivre (régénéré)	76,8	61,3	89,2
TOTAL	22.457,7	15.595,1	15.031,1

* Les données indiquées ont été obtenues par mesure directe. Dans le cas des huiles et de certains diluants, le poids a été déterminé en prenant la densité moyenne du matériau.

Le total des matériaux achetés aux fournisseurs en 2023 s'élève-
ra à 15 031 tonnes, soit 4 % de moins qu'en 2022¹¹.

PRINCIPALES MATIÈRES ACHETÉES EN POIDS - GROUPE VOLTA71 (2023)



En 2023, Ferlatta a choisi d'utiliser des cerclages en plastique pour des raisons économiques, ce qui a entraîné une augmentation des achats de matériaux d'emballage en plastique. Cependant, l'achat total de matières plastiques a diminué, passant de 42 tonnes à 39 tonnes en 2022. Cette baisse peut être attribuée au fait que le Groupe a principalement épuisé ses stocks en 2023. En outre, l'achat de bobines de fil en cuivre a augmenté en 2023, car les bobines de 300 kg ont été remplacées par des bobines de

1 500 kg, ce qui a permis de diviser par cinq le nombre de changements de bobines au cours de la production. Ce changement permet d'économiser environ 30 minutes par changement et 20 mètres de fil en cuivre qui seraient autrement gaspillés pendant les tests.

¹¹ Les achats de composants par Vima n'ont pas été pris en compte dans cette analyse.



Le Groupe Volta71, qui importe de grandes quantités de fer-blanc et de feuillards laminés à froid, doit se conformer au règlement «CBAM», qui sera obligatoire à partir du 1er octobre 2023 pour toutes les entreprises qui importent des matières premières à forte intensité de carbone en provenance de pays tiers.

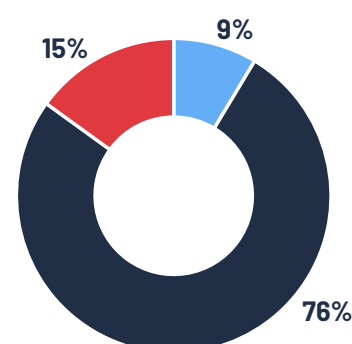
En bref, pour se conformer au règlement, les déclarants CBAM autorisés à partir du 1er janvier 2026 devront acheter une quantité spécifique de certificats CBAM correspondant aux émissions incorporées dans les biens importés. La procédure est gérée en ligne et contrôlée par la Commission européenne via un portail en ligne. Les déclarants doivent remettre un nombre de certificats CBAM équivalent aux émissions déclarées contenues dans les biens importés. En outre, ils doivent s'assurer qu'à la fin de chaque trimestre, au moins 80 % des émissions incorporées dans les biens importés depuis le début de l'année civile sont couvertes par des certificats CBAM.

En ce qui concerne le Groupe Volta71, le premier rapport sur les quantités de marchandises en provenance de pays tiers reçues au cours du quatrième trimestre 2023, en particulier le fer blanc et les bandes laminées à froid, a été compilé avant le 31 janvier 2024. Ce rapport est compilé sur une base trimestrielle et téléchargé sur la plateforme dédiée. ²Jusqu'en juillet 2024, des valeurs par défaut pour les émissions de CO₂ et la quantité d'énergie utilisée seront utilisées, sur la base des données fournies par l'UE. Par la suite, les données fournies par les fabricants seront utilisées ; si elles ne sont pas déclarées, les fournisseurs seront exclus, conformément aux politiques d'achat du Groupe.

L'énergie et l'efficacité énergétique sont des questions clés pour le Groupe Volta71.

La principale consommation d'énergie du Groupe Volta71 est l'électricité et le gaz naturel. L'entreprise qui consomme le plus est Ferlatta (76%), tandis que Limea-Fisma et Cavioni-Fustitalia consomment respectivement 15% et 9% du total.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL - GJ - GROUPE VOLTA71 2023

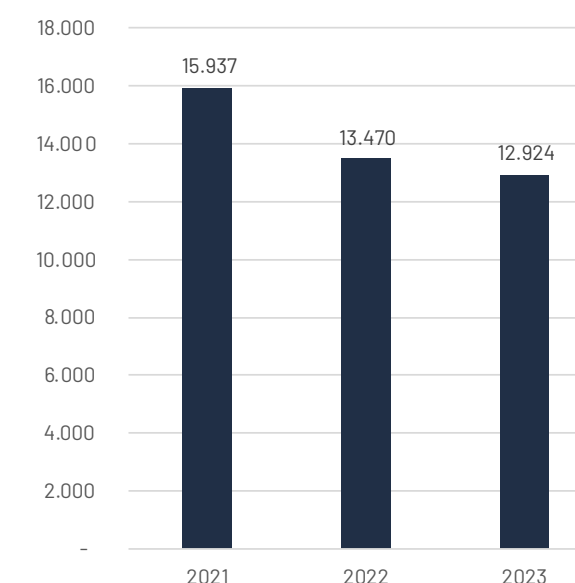


Cavioni-Fustitalia ■ Ferlatta Centro di Servizi ■ Limea-Fisma

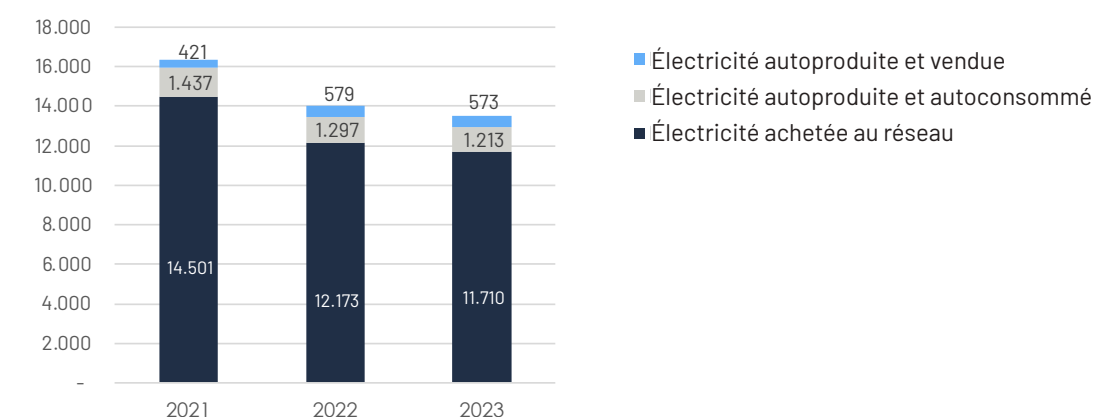
En 2023, le Groupe Volta71 a consommé 12 924 GJ d'électricité, soit 4 % de moins qu'en 2022. Sur la consommation totale consolidée du Groupe, 91 % de l'énergie utilisée, soit 11 710 GJ, provient du réseau, tandis que les 9 % restants, équivalant à 1 213 GJ, sont des énergies renouvelables autoproduites. Cette

dernière est utilisée exclusivement par Limea-Fisma et est produite par la centrale photovoltaïque installée sur le toit de l'usine de Marcallo con Casone. Au cours de la période de trois ans, une partie de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque a été vendue à l'extérieur de l'organisation : en 2023, elle s'élevait à environ 570 GJ.

ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE DANS LE RÉSEAU - GJ - GROUPE VOLTA71

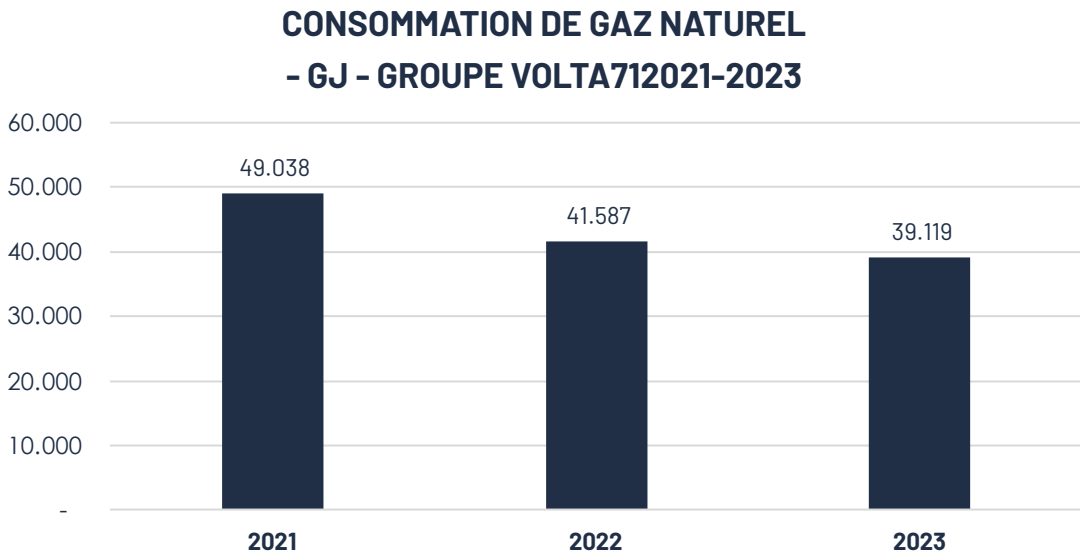


ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE - GJ - GROUPE VOLTA71



		2021	2022	2023
	CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE POUR L'ÉNERGIE THERMIQUE			
Gaz naturel	GJ	49.037,93	41.587,23	39.118,72
GPL		20,38	13,07	13,80
Énergie thermique totale consommée		49.058,31	41.600,30	39.132,52
	LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ			
Électricité achetée au réseau	GJ	14.500,53	12.172,92	11.710,35
Électricité photovoltaïque autoproduite et autoconsommée		1.436,88	1.297,04	1.213,45
Total de l'électricité consommée		15.937,41	12.469,96	12.923,80
	FLOTTE APPARTENANT À L'ENTREPRISE			
	CONSOMMATION DE CARBURANT			
Consommation de diesel	GJ	35,23	30,59	40,10
Consommation d'essence de carburant		14,02	13,75	14,78

En 2023, la consommation de gaz naturel s’est élevée à 39 119 GJ, soit une baisse de 6 % par rapport à l’année précédente. Sur ce total, environ 33 803 GJ (84 % du total) ont été utilisés par Ferlatta. La plus grande consommation de gaz naturel de Ferlatta est due aux lignes de production spécifiques de l’entreprise, qui utilisent des fours pour le séchage après la phase de vernissage et des post-combustion pour les fumées (issues du vernissage). Malgré la grande quantité de gaz utilisée, Ferlatta a réduit sa consommation de 2 % en 2023 par rapport à l’année précédente, principalement grâce à l’installation de la nouvelle ligne Print 4.0



Dans les autres sociétés du Groupe, le gaz naturel est principalement utilisé pour le chauffage. La consommation de carburant en 2023 sera de 54,88 GJ (40,1 GJ de diesel et 14,78 GJ d'essence), soit une augmentation de 24 % par rapport à 2022. Cette augmentation est liée à l'utilisation accrue des voitures de société, la logistique des marchandises étant externalisée et entièrement assurée par des coursiers.

ISO 50001 SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE

D'ici 2024, Ferlatta Centro Servizi s'est fixé pour objectif de mettre en place un système de gestion de l'énergie conforme à la norme ISO 50001:2018 sur son site de Bernate Ticino. Cela comprend l'installation d'un système de surveillance pour détecter avec précision la consommation des différents vecteurs énergétiques dans les différentes zones de travail, en accordant une attention particulière à celles qui consomment le plus d'énergie. En outre, une analyse énergétique sera effectuée pour identifier, par le biais des flux d'électricité et de gaz, les processus les plus énergivores et/ou ceux qui présentent le plus grand potentiel d'amélioration de l'efficacité. Les indices de performance des entreprises seront également évalués et serviront de référence pour mesurer les économies et les tendances au fil du temps. L'analyse visera également à identifier les mesures potentielles d'efficacité énergétique à mettre en œuvre.

La certification ISO 50001 exige un engagement permanent pour maintenir et améliorer l'utilisation des sources d'énergie:

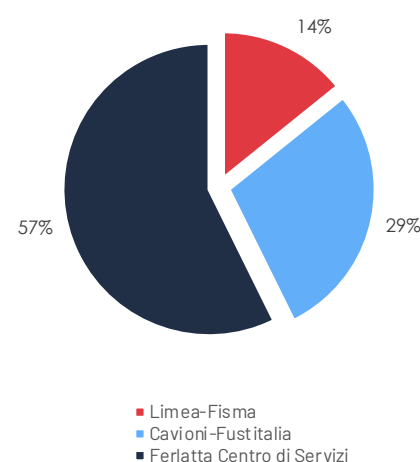
- dans l'élaboration de la politique énergétique par l'encadrement supérieur
- dans la mise en œuvre de mesures d'efficacité
- améliorer en permanence la performance énergétique de l'entreprise en mettant en place des procédures, des formulaires et des instructions pour sensibiliser le personnel aux questions énergétiques telles que les achats, la production de produits finis et la vie de l'entreprise.

LES ÉMISSIONS DE CO₂ ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les émissions directes (Scope 1) sont des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant d'activités ou d'actifs directement contrôlés par l'entreprise.

Les émissions indirectes (Scope 2) comprennent les émissions provenant de la production d'énergie achetée et utilisée par l'organisation sous forme d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de refroidissement.

**ÉMISSIONS PAR ENTREPRISE
- T CO₂ EQ - 2023**



**INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE - T CO₂ EQ/MIL-
LE - GROUPE VOLTA71 2021-2023**

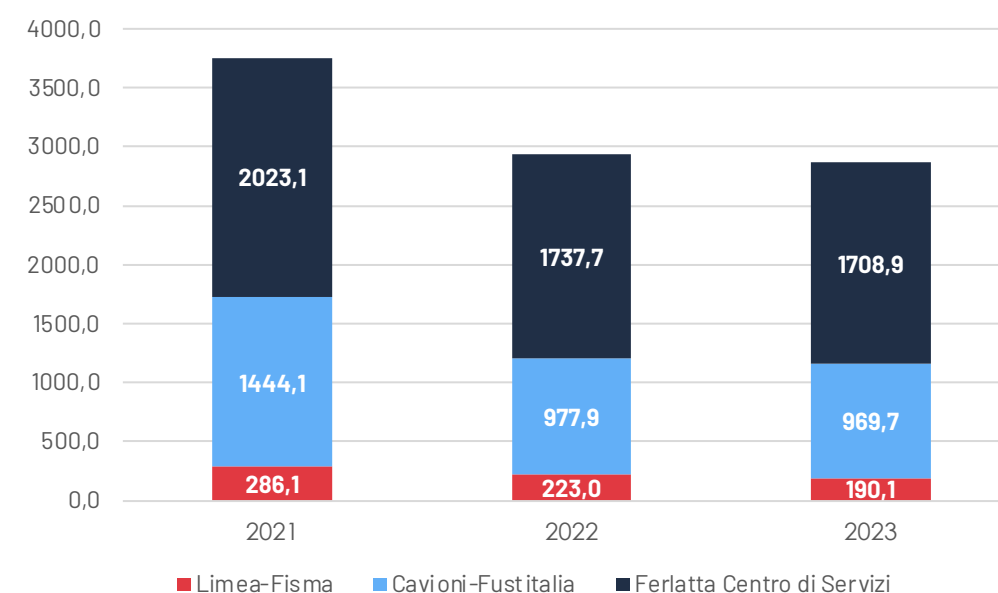


Dans le champ d'application 1, les émissions liées à la consommation de gaz naturel sur les sites, aux fuites de gaz réfrigérant des équipements de climatisation et à la consommation du parc automobile de l'entreprise ont donc été incluses. Dans le champ d'application 2, en revanche, les émissions liées à la fourniture d'électricité, calculées selon la méthodologie basée sur les sites, ont été déclarées.

57 % des émissions du Groupe Volta71 proviennent de Ferlatta, 29 % de Cavioni-Fustitalia et les 14 % restants de Limea-Fisma. Au fil des ans, l'intensité des émissions, calculée comme le rapport entre les émissions des champs d'application 1 et 2 et le chiffre d'affaires en milliers d'euros, a diminué, passant de 0,111 en 2021 à 0,078 en 2023.

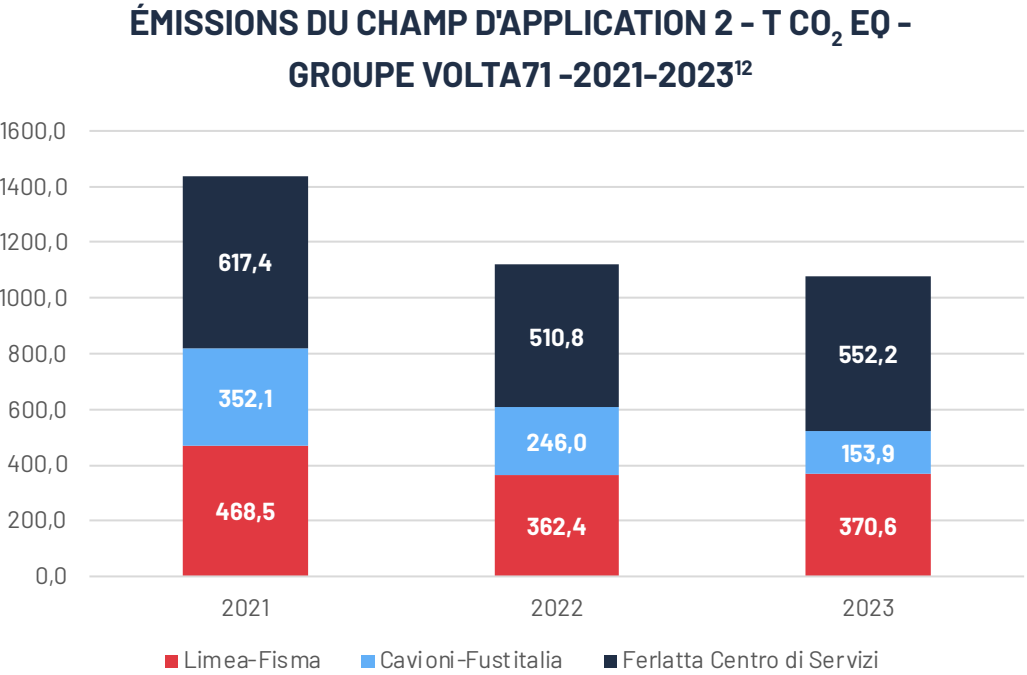
En 2023, les émissions du champ d'application 1 générées par l'utilisation de gaz naturel et de combustibles par l'entreprise s'élevaient à 2 868,7 tonnes d'équivalent CO₂, soit une diminution de 2 % par rapport à l'année précédente.

**EMISSIONS SCOPE 1 - T CO₂ EQ -
GROUPE VOLTA71 2021-2023**



En 2023, les émissions du champ d'application 2 associées à la consommation d'électricité s'élevaient à **1 076,7** tonnes d'équivalent CO₂, soit une diminution de **4 %** par rapport à 2022. L'utilisation d'énergie renouvelable provenant de la centrale photovoltaïque a permis à Limea-Fisma d'éviter des émissions de **164,26** tonnes d'équivalent CO en 2023.

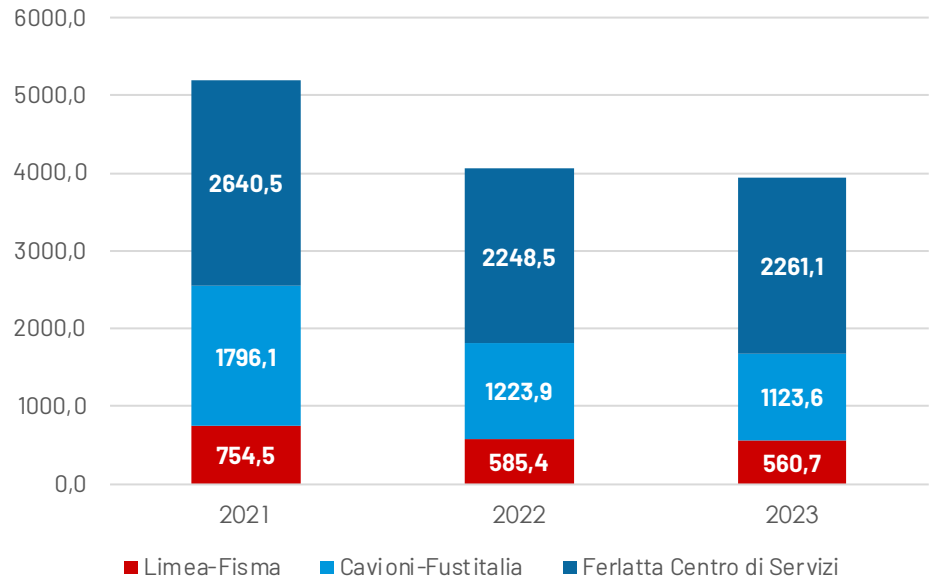
Au total, l'entreprise a évité l'émission de **507,56** tonnes d'équivalent CO₂ sur la période de trois ans.



¹² Les émissions d'électricité du champ d'application 2, exprimées en tonnes de CO₂, sont calculées à l'aide de facteurs d'émission moyens liés à la gamme spécifique de fournisseurs nationaux (pour 2020, les données proviennent d'AIB European Residual Mixes 2020, pour 2021, d'AIB European Residual Mixes 2021, pour 2023, d'AIB European Residual Mixes 2022).

Globalement, les émissions⁷¹ du Groupe Volta en 2023 seront de 3 945,4 t CO₂ eq, soit 3 % de moins que l'année précédente. La diminution sur la période de trois ans est principalement due à la baisse de la consommation de gaz naturel suite à l'achat de lignes plus efficaces ou à l'adoption de nouvelles technologie.

ÉMISSIONS TOTALES - T CO₂ EQ- GROUPE VOLTA71 -2021-2023



72,6 % des émissions du Groupe proviennent de l'utilisation du gaz naturel, tandis que 27,3 % sont imputables à l'électricité. Seulement 0,1 % des émissions en 2023 sont dues à l'utilisation de carburant par la flotte du Groupe.

L'analyse de la composition du parc automobile de l'entreprise montre qu'il s'agit principalement de machines telles que des chariots élévateurs à fourche utilisés pour déplacer des marchandises et des matières premières pendant la production. Il existe toutefois un nombre limité de voitures, qui ont été utilisées par les employés dans une plus large me-

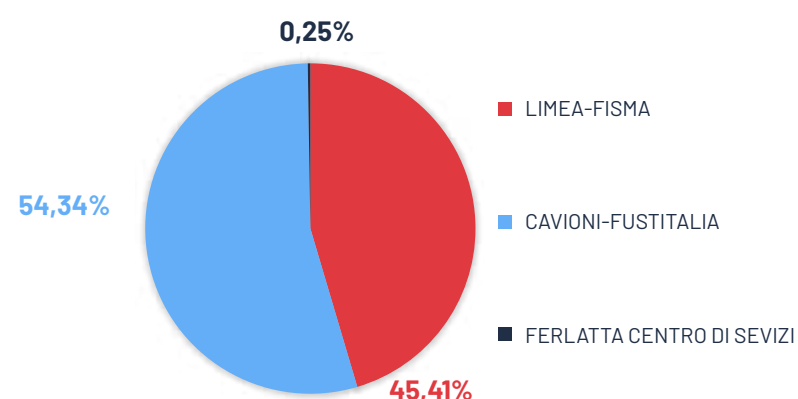
sure que l'année précédente, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation de carburant.

COMPOSITION DE LA FLOTTE D'ENTREPRISE - 2021-2023

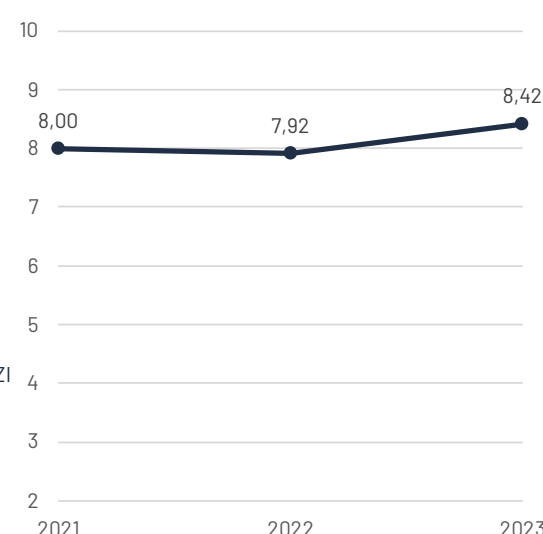
	2021			2022			2023		
	Propriétés	Embau-cher	Total	Propriétés	Embau-cher	Total	Propriétés	Embau-cher	Total
Camions	1	0	1	1	0	1	1	0	1
diesel	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Voitures	4	3	7	3	3	6	3	3	6
essence	1	0	1	1	0	1	1	0	1
diesel	3	3	6	2	3	5	2	3	5
Équipements mécaniques (par exemple, chariots élévateurs à fourche)	40	0	40	42	0	42	44	1	45
électrique	40	0	40	42	0	42	44	1	45
Total	45	3	48	46	3	49	48	4	52

La consommation d'eau au sein du Groupe Volta71 est principalement attribuable à Limea-Fisma, avec 54,3 % des prélèvements, et à Cavioni-Fustitalia, avec 45,4 % des prélèvements totaux. Sur la période de trois ans, l'intensité des prélèvements d'eau, mesurée par le rapport entre les prélèvements totaux (en mégalitres) et le chiffre d'affaires (en millions d'euros), a légèrement augmenté, passant de 8 en 2021 à 8,4 en 2023.

PRÉLÈVEMENTS D'EAU - EN % DES PRÉLÈVEMENTS TOTAUX RÉPARTITION PAR ENTREPRISE - 2023

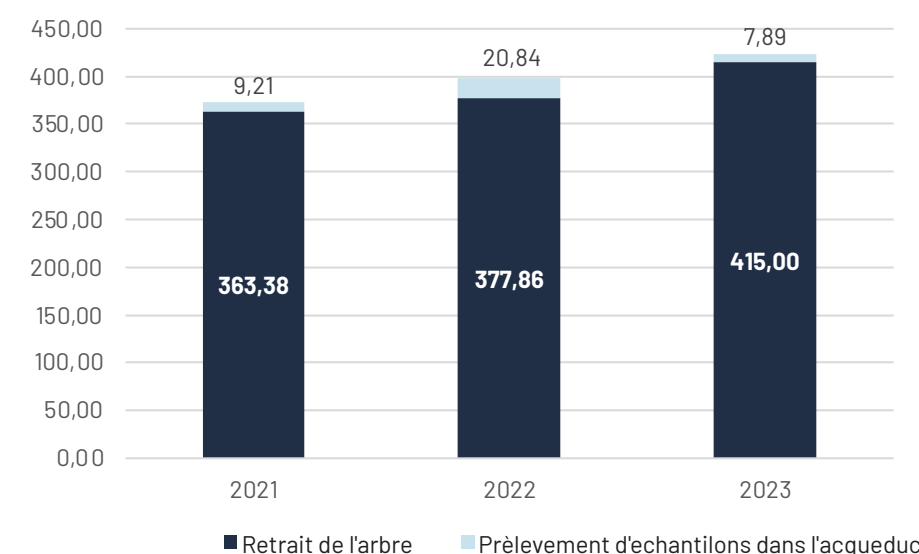


INTENSITÉ DE PRÉLÈVEMENT D'EAU - ML/M€ - GROUPE VOLTA71 2021-2023



Les prélèvements d'eau pour le Groupe sont attribuables à l'utilisation des toilettes et au refroidissement des locaux de travail. En 2023, environ 415 ML d'eau ont été prélevés dans les puits et 7,89 ML dans le réseau d'eau. Il y a donc eu une augmentation des prélèvements, avec une augmentation globale d'environ 6 % par rapport à 2022.

PRÉLÈVEMENTS D'EAU - ML - GROUPE VOLTA71 - 2021-2023¹³



L'augmentation de l'eau prélevée dans les puits est due à la mise en service de la centrale de refroidissement Cavioni-Fustitalia à la fin de l'année 2022. Cette installation utilise de l'eau non potable prélevée dans des puits pour refroidir les locaux. Ayant été installée en septembre 2022, la consommation sur l'année est nettement inférieure à celle de 2023 (224 713 m³), même si l'installation a été mise en service en avril 2023 en raison de la hausse des températures.

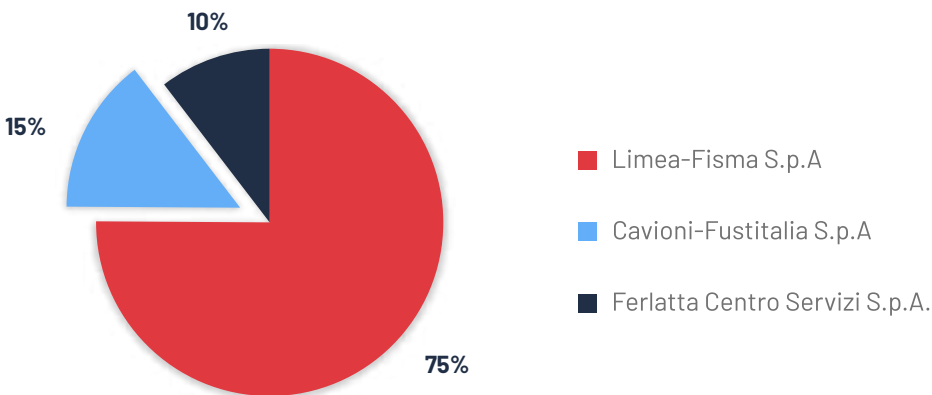
¹³ Le Groupe Volta71 ne prélève pas d'eau dans des zones considérées comme soumises à un stress hydrique.

Type de prélèvement d'eau	Udm	2021		2022		2023	
		A boire	Non potable	A boire	Non potable	A boire	Non potable
Eaux souterraines	m³	363 362	13	302 862	75 000	190 290	224 713
Ressources en eau des tiers	m³	9 212	0	20 840	0	8 432	0
Total des prélèvements d'eau	m³	372 574	13	323 702	75 000	198 722	224 713

Toutefois, l’eau prélevée dans les puits, après avoir été utilisée dans l’usine, est rejetée dans un fossé d’irrigation de surface pour lequel une redevance d’utilisation est payée.

Un aspect important pour le Groupe Volta71 est la gestion des déchets produits au cours du processus de production. 75 % des déchets sont produits par Limea-Fisma, tandis que les 25 % restants sont répartis entre Cavioni-Fustitalia (15 %) et Ferlatta Centro Servizi (10 %).

QUANTITÉ DE DÉCHETS ÉMIS PAR ENTREPRISE - T 2023



Les déchets produits par Cavioni-Fustitalia et Limea-Fisma sont principalement constitués de ferraille et de déchets de transformation. Le processus de découpe et d’usinage de la tôle et du fer-blanc génère ces résidus, qui sont entièrement recyclés.

En 2023, 1 755,9 tonnes de ferraille et de déchets ont été envoyées au recyclage, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2022. En outre, 22,7 tonnes de fer et d’acier ont été envoyées au recyclage, soit une baisse de 64 % par rapport à l’année précédente. Cet écart peut être attribué au démantèlement de la plupart des machines et équipements obsolètes en 2022.

Les emballages en matériaux mixtes sont également envoyés à la récupération.

En 2023, chez Ferlatta, une entreprise spécialisée dans les services d’impression et de lithographie, la principale composante des déchets était les solvants et leurs mélanges, pour un total de 21,48 tonnes.

Codes EER	Type	2021	2022	2023
150104	Emballage métallique	1979,9	1726,17	1755,9
150106	Emballage en matériaux mixtes	89,16	80,27	65,4
170405	Fer et acier	43,28	62,96	22,7
140603	Autres solvants et mélanges de solvants	16,57	12,26	21,9

METAL recycles forever



Le Groupe Volta71 soutient la récupération des emballages métalliques par les consommateurs en s’associant à la campagne de promotion du recyclage «Metal recycles forever». Ce label, créé et détenu par Metal Packaging Europe, fait partie d’une initiative visant à transformer le comportement des consommateurs en les aidant à comprendre l’importance de leur rôle dans le recyclage des conteneurs vides afin de maintenir les matériaux dans le cycle économique sans gaspillage.

Les métaux sont des éléments naturels qui conservent leurs propriétés physiques au fil du temps, c’est pourquoi ils sont considérés comme des matériaux permanents. Le recyclage d’une tonne de ferraille permet d’économiser **95 % d’énergie** par rapport à la production de matières premières, **50 % de matières premières** et 95 % d’émissions de CO₂.

Le recyclage des métaux s’effectue à tous les niveaux, depuis les entreprises qui produisent la ferraille jusqu’aux consommateurs qui utilisent les conteneurs.

En Italie, avec un taux de recyclage de 80,6 %, l’objectif européen de 70 % d’emballages en acier recyclés d’ici 2025 a été largement dépassé. L’acier est actuellement le matériau d’emballage le plus recyclé, tant en Italie qu’en Europe.

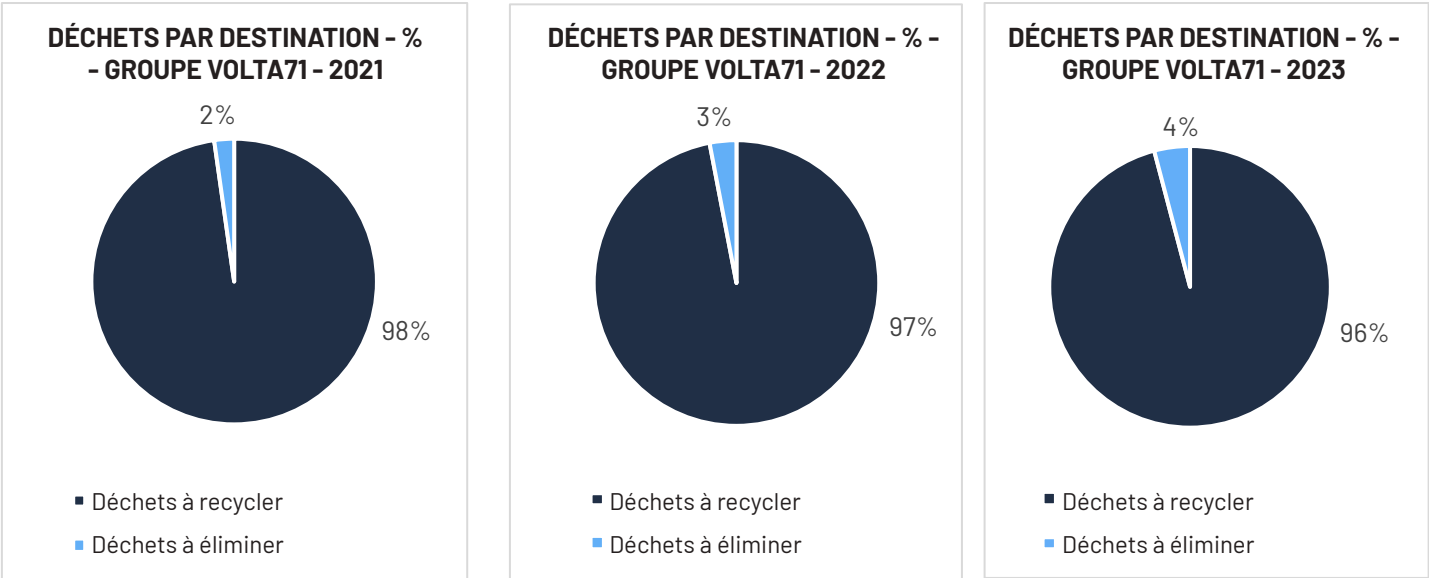


SCHÜTZ TICKET SERVICE

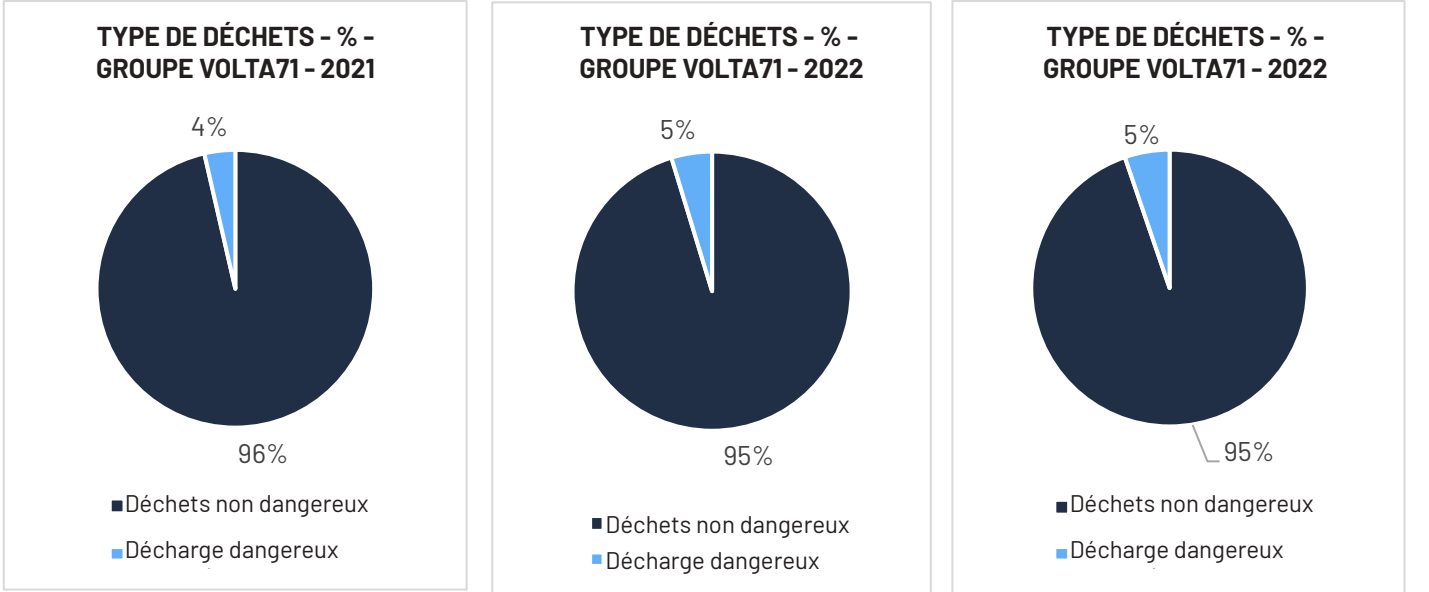
Ferlatta Centro di Servizi S.p.A a obtenu le certificat de durabilité dans le cadre du programme **SCHÜTZ TICKET SERVICE**, grâce au reconditionnement écologique de 232 IBC (Intermediate Bulk Containers). Le processus a permis d'économiser **9 tonnes d'acier**, **3,4 tonnes de plastique** et **24,8 tonnes d'émissions de CO₂** par rapport à la production de nouveaux IBC.

Au cours de cette période de trois ans, plus de 96 % des déchets produits ont été valorisés, ce qui représente une tendance stable dans le temps. En outre, la plupart de ces déchets, environ 95 %, sont classés comme non dangereux. La gestion et le traitement des déchets sont externalisés.

DÉCHETS PAR DESTINATION (t)	2021	2022	2023
Déchets à recycler	2207,964	2002	1924,923
Déchets à éliminer	50,651	62,457	82,359



DÉCHETS PAR CATÉGORIE (t)	2021	2022	2023
Une décharge dangereuse	81,104	97,255	105,77
Déchets non dangereux	2177,511	1967,202	1902,012



07

7.1 Indice de
corrélation
GRI

LA STRATÉGIE ESG DU GROUPE



GOVERNEMENT

Thème matériel	Objectifs	Horizon temporel	
		2023 -2025	2025 -2030
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET CRÉATION DE VALEUR	Investissements pour améliorer la productivité et l'efficacité des processus. Construction d'un nouveau hangar/entrepôt près de l'usine de Limea-Fisma (un système photovoltaïque sera installé sur le toit)	X	X
	Évaluation des partenariats avec des universités et des start-ups, des clients ou des acteurs pertinents en vue de l'innovation (nouvelles technologies de revêtement)	X	
GESTION DES RISQUES	Création d'un comité de développement durable pour renforcer l'engagement en faveur des questions ESG, en les intégrant dans le modèle d'entreprise, la stratégie et l'analyse des risques.	✓	
	Introduction du MOG 231/01 pour la région de Limea-Fisma,	✓	
	Évaluation de l'extension de l'OMC 231 aux deux autres entreprises Cavioni-Fustitalia et Ferlatta Centro Servizi	X	
	Intégration des risques climatiques dans l'analyse et la gestion des risques (physiques et transitoires)	X	
	Analyse approfondie de la matérialité des impacts avec les parties prenantes internes et - éventuellement -, le cas échéant, externes.	✓	
CHAÎNE DE APPROVISIONNEMENT	Enregistrement ECOVADIS pour l'évaluation des fournisseurs (pour Limea-Fisma)	X	
	Améliorer le module d'évaluation des fournisseurs en y ajoutant des critères ESG	En cours	

NOUVE

SOCIAL

Thème matériel	Objectifs	Horizon temporel	
		2023-2025	2025 -2030
PROFESSION GESTION DU CAPITAL HUMAIN	Activation de parcours spécifiques avec les universités pour attirer de nouveaux talents ou la promotion de activités pour assurer le changement de génération (instituts techniques professionnels)		X
	Promotion de cours de formation pour les employés (formation volontaire)	X	
SANTÉ ET SÉCURITÉ	Observation des situations à risque et extension de la détection des quasi-accidents évités de justesse à Cavioni-Fustitalia et Ferlatta	X	
	Avec la mise en œuvre progressive du modèle d'organisation, de gestion et de contrôle prévus par le décret législatif 231/2001 étant progressivement mis en œuvre, des procédures spécifiques relatives à la en matière de santé et à la sécurité sur le lieu de travail seront également mises en place	X	
	Amélioration des aspects de sécurité liés à l'installation de nouvelles machines	X	

ENVIRONNEMENT

Thème matériel	Objectifs	Horizon temporel	
		2023 -2025	2025 -2030
GESTION DES MATIÈRES PREMIÈRES	Cartographie des principaux fournisseurs du Groupe (pour les trois entreprises) avec des informations sur la certification des produits ou l'empreinte carbone des matières premières utilisées.		X
	Extension de la certification ISO 14001: 2018 à Ferlatta	X	
SYSTÈMES DE GESTION	Certification ISO 50001:2018 pour Ferlatta	En cours	
	Évaluation de l'extension de la certification ISO 50001:2018 à d'autres sociétés du Groupe		X
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	Étude de conception d'un système de refroidissement/chauffage à installer dans une partie de l'entrepôt, qui améliorera l'environnement de travail et rationalisera la consommation de gaz à Ferlatta.	✓	
	Projet d'installation de "refroidisseurs" sur diverses lignes de production et autres machines afin de rationaliser l'utilisation et la consommation d'eau (Limea-Fisma)	✓	
	Construction d'une installation photovoltaïque sur le toit du hangar/entrepôt à construire à Marcallo con Casone à Limea-Fisma		X
	Calculer l'empreinte carbone des produits		X

INDICE DE CORRÉLATION GRI

Déclaration d'utilisation

Le Groupe Volta71 a rapporté les informations contenues dans cet indice de contenu GRI pour la période 01/01/23 - 31/12/23 par référence aux normes GRI en mode "par référence à".

NORMES GRI	RAPPORT D'INFORMATION	PARAGRAPHE - NOTES
GRI 2 : Informations générales 2021		
2-1	Informations sur l'organisation	CHAP. 1 QUI SOMMES-NOUS - P. 18
2-2	Entités incluses dans le rapport de développement durable de l'organisation	NOTE MÉTHODOLOGIQUE - P. 8
2-3	Période de rapport, fréquence et point de contact	NOTE MÉTHODOLOGIQUE - P. 8
2-5	Assurance externe	NON ENVISAGÉ
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	CHAP. 1 QUI SOMMES-NOUS - P. 18
2-7	Salariés	CHAP. 5.1 ASPECT SOCIAUX - P. 106
2-8	Non-salariés	CHAP. 5.1 LE PERSONNEL - P. 109
2-9	Structure et composition de la gouvernance	CHAP. 3 LA GOUVERNANCE RESPONSABLE - P.72
2-10	Nomination et sélection de l'organe suprême de direction	CHAP. 3 LA GOUVERNANCE RESPONSABLE - P.80
2-12	Rôle de l'organe directeur suprême dans le suivi de la gestion de l'impact	CHAP. 3 LA GOUVERNANCE RESPONSABLE - P.86
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion de l'impact	CHAP. 3 LA GOUVERNANCE RESPONSABLE - P.89
2-14	Rôle de l'organe directeur suprême dans l'établissement de rapports sur le développement durable	LETTRE AUX PARTIES PRENANTES - P.6
2-16	Communication des points critiques	CHAP 3.1 SYSTÈMES DE GESTION ET CERTIFICATIONS -P. 80
2-22	Déclaration de stratégie de développement durable	CHAP 3.1 SYSTÈMES DE GESTION ET CERTIFICATIONS -P. 80

2-23	Engagement politique	CHAP 3.1 SYSTÈMES DE GESTION ET CERTIFICATIONS -P. 80 CHAP 5.5 ÉCOUTER ET SATISFAIRE LES CLIENTES - P. 128
2-24	Intégration des engagements politiques	CHAPITRE 5.3 APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES ET LES SYSTÈMES DE GESTION
2-25	Procédures pour remédier aux impacts négatifs	CHAPITRE 5.3 APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES ET LES SYSTÈMES DE GESTION CHAPITRE 7.5 ÉCOUTER ET SATISFAIRE LES CLIENTS
2-28	Participation à des associations	LIMEA-FISMA ET CAVIONI-FUSTITALIA REJOignent ANFIMA, L'ASSOCIATION NATIONALE ITALIENNE DES FABRICANTS D'EMBALLAGES MÉTALLIQUES ET CONNEXES. FERLATTI EST MEMBRE DE L'UNIONE INDUSTRIALI GRAFICI.
2-30	Conventions collectives	CHAP. 5.1 LE PERSONNEL - P. 109
THÈMES ÉCONOMIQUES		
GRI 201 : Performance économique 201		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	CHAP. 4.1 LE VALEUR ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉE ET REDISTRIBUÉE - P. 101
GRI 204 : Pratiques d'approvisionnement 2016		
204-1	Pourcentage des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux	CHAP. 5.6 LA RELATION DE CONFIANCE AVEC NOS FOURNISSEURS - P. 132

THÈMES ENVIRONNEMENTAUX			
GRI 301 : Matériaux 2016			
	301-1	Consommation d'énergie interne à l'organisation	CHAP. 8.2 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE - P. 152
GRI 302 : Énergie 2016			
	302-1	Consommation d'énergie interne à l'organisation	CHAP. 8.2 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE - P. 152
GRI 303 : Eau et eaux usées 2018			
	303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	CHAP. 6.6 PRÉLÈVEMENT D'EAU - P. 164
	303-3	Prélèvement d'eau	CHAP. 6.6 PRÉLÈVEMENT D'EAU - P. 164
GRI 305 : Émissions 2016			
	305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1)	CHAP. 6.5 LE ÉMISSIONS DE CO ₂ ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - P. 158
	305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) provenant de la consommation d'énergie (champ d'application 2)	CHAP. 6.5 LE ÉMISSIONS DE CO ₂ ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - P. 158
	305-4	L'intensité des émissions	CHAP. 6.5 LE ÉMISSIONS DE CO ₂ ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - P. 158
	305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	CHAP. 6.5 LE ÉMISSIONS DE CO ₂ ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - P. 159
GRI 306 : Déchets 2020			
	306-1	Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	CHAP. PARTIES PRENANTES ET QUESTIONS CLÈS - P. 30

	306-2	Gérer l'impact significatif des impacts significatifs liés aux déchets	CHAP. 6.7 DÉCHETS - P.168
	306-3	Déchets produits	CHAP. 6.7 DÉCHETS - P.168
	306-4	Déchets non mis en décharge	CHAP. 6.7 DÉCHETS - P.170
	306-5	Déchets de décharge	CHAP. 6.7 DÉCHETS - P.170
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs			
	308-1	Évaluation des nouveaux fournisseurs selon des critères environnementaux	CHAP. 5.6 UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC NOS FOURNISSEURS - P. 132
QUESTIONS SOCIALES			
GRI 401 : Emploi 2016			
	401-1	Nouveaux recrutements et rotations	CHAP. 5.1 LE PERSONNEL - P. 109
	401-2	Avantages offerts aux salariés à temps plein qui ne sont pas offerts aux salariés temporaires ou à temps partiel	CHAP. 5.1 LE PERSONNEL - P. 109
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018			
	403-5	Formation des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	CHAP. 5.3 FORMATION - P. 120
	403-6	Promouvoir la santé des salariés	CHAP. 5.1 LE PERSONNEL - P. 109
	403-9	Accidents du travail	CHAP. 5.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ - P. 117
	403-10	Maladies professionnelles	CHAP. 5.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ - P.117

GRI 404: Formation et éducation 2016			
	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	CHAP. 7.3 FORMATION - P. 120
	404-1	Programmes d'amélioration des compétences des employés et d'aide à la transition	CHAP. 7.3 FORMATION - P. 120
GRI 405:Diversité et égalité des chances 2016			
	405-1	Diversité dans les organes de direction et parmi les employés	CHAP. 7.1 LE PERSONNEL - P. 109
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs			
	414-2	Nouveaux fournisseurs évalués par l'utilisation de critères sociaux	CHAP. 7.6 UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC NOS FOURNISSEURS - P. 132
GRI 418 : Protection de la vie privée des clients 2016			
	418-1	Plaintes avérées concernant des violations de la vie privée des clients et la perte de données les concernant	CHAP 3.6 VIE PRIVÉE - P. 91